

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatorzième séance – Lundi 13 septembre 2004, à 20 h 30

#### **Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Didier Bonny*, *M<sup>mes</sup> Marie-Thérèse Bovier*, *Monique Cahannes*, *Marguerite Contat Hickel*, *Renate Cornu*, *M. Alain Fischer*, *M<sup>mes</sup> Béatrice Graf Lateo*, *Sarah Klopmann*, *Florence Kraft-Babel*, *Ruth Lanz Aoued*, *MM. Bruno Martinelli*, *Pascal Rubeli*, *Damien Sidler* et *M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 septembre, mercredi 8 septembre et lundi 13 septembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le vote électronique ne fonctionne pas ce soir; nous procédons donc aux votes à main levée, comme autrefois.

## 3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 933 000 francs destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-320 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M. Roman Juon.**

La commission des travaux s'est réunie les 28 janvier, 3 et 24 mars 2004 sous la présidence de M. Christian Zaugg.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, qu'elle en soit remerciée.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Proposition, 3746.

**Séance du 28 janvier 2004**

*Audition de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de MM. Michel Ruffieux, chef de la Division de l'aménagement et des constructions, et Anzevui, architecte mandataire*

M. Ruffieux rappelle aux membres de la commission que le Conseil municipal a voté un crédit de 150 000 francs destiné à une préétude de la restauration de l'Alhambra. Le crédit demandé fait suite à une concertation des milieux de la musique avec pour but de poursuivre les études pour la demande d'un crédit de construction.

A la demande du département des affaires culturelles, M. Anzevui a procédé à l'étude de la faisabilité de la salle pour la musique.

Le bâtiment est sain en ce qui concerne le gros œuvre, à l'exception d'infiltrations d'eau. La charpente est en béton armé, ce qui était novateur à l'époque de la construction du bâtiment. Selon l'expertise du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, les installations de chauffage, électriques et sanitaires ne correspondent plus aux normes en vigueur.

L'acoustique est de haute qualité, proche de son origine. Les défauts consistent dans le manque d'arrière-scène et de surfaces pour tout ce qui est annexe aux spectacles. La scène pourrait être approfondie à l'extérieur du bâtiment. Il faudrait prévoir une avant-scène modulable. Un nouveau gril devra être installé.

M<sup>me</sup> Payeras précise que la contenance de 500 places est maintenue. La salle sera installée pour la musique acoustique. Les associations utilisatrices ont été consultées pour qu'on puisse tenir compte de leur avis.

M. Anzevui indique que des locaux au sous-sol pourraient être créés et utilisés, le plancher devant de toute façon être entièrement refait. Les conditions pour une excavation sans renforcer la structure ont été déterminées par un ingénieur civil.

Il a été tenu compte de la circulation des handicapés et des marchandises. Il a également été tenu compte d'un certain nombre de dispositifs pour rendre la salle plus performante pour les musiques qui seront produites. Les trois premiers rangs de fauteuils seront amovibles et un lift sera installé pour permettre la mise en place de pianos. Une nouvelle régie sera créée pour permettre la gestion du son et de la lumière. Le foyer servira d'office pour la petite restauration. Le local de projection fonctionne et sera maintenu.

M<sup>me</sup> Payeras indique que le coût a été évalué à 8 millions de francs pour le bâtiment sans programmation et à 19 millions de francs pour l'ensemble de l'opération.

A la question d'un commissaire sur l'état de la toiture, M<sup>me</sup> Payeras explique que c'est une toiture dite «froide» et qu'elle a été refaite il y a quelques années. Elle est en bon état.

### **Séance du 3 mars 2004**

*Visite du bâtiment sous la conduite de M<sup>me</sup> Isis Payeras, en présence de M. Michel Ruffieux, chef de la Division de l'aménagement et des constructions, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département des affaires culturelles, MM. Patrice Mugny, président du département des affaires culturelles, Jorge Arsich, architecte d'opération, Anzevui, architecte mandataire, Skrebers et Rouille, collaborateurs du département des affaires culturelles*

M. Anzevui commente la visite.

#### Salle du rez-de-chaussée

M. Anzevui dit que la visite a pour but de mettre en évidence ce qui a été demandé et de voir si le bâtiment peut être mis en valeur pour les spectacles pour lesquels il est prévu. Le souci principal concerne les installations électriques et le chauffage. Il n'existe pas de ventilation aujourd'hui, les trois oculi ayant été bouchés. Tout est à refaire pour des questions de sécurité.

Le bâtiment étant classé, il faudra adapter les travaux à cette situation. La volumétrie ne sera pas changée, contrairement aux sièges de cinéma, mal adaptés à des concerts. Les éléments du plafond ont été assainis. Les finitions restent à faire. Certains éléments seront examinés pour savoir jusqu'à quel point il faut les rénover.

L'acoustique de la salle est bonne et le volume de 500 places intéressant.

#### Scène

La tour a été rénovée. La scène est peu profonde et l'humidité apparente du côté de la colline. Deux locaux techniques se trouvent d'un côté et, plus haut, deux loges. Du matériel a dû être stocké sur la galerie, vu le manque de place.

#### Sous-sol

Les plafonds sont bas et il y a des traces d'infiltrations d'eau.

#### Sortie rue de la Rôtisserie

Cette sortie est l'unique pour les spectateurs et machinistes.

#### Entrée

A l'entrée se trouve le secteur administratif. La billetterie est à renouveler. Il n'existe qu'un seul WC.

### Galerie

Les installations techniques se trouvent à cet étage. La qualité décorative du plafond offre une bonne répétition du son, également par rapport au volume. La vue sur la scène est excellente depuis la galerie. Une régie est à mettre en place à l'endroit des «mauvaises chaises».

La cabine cinéma se trouve à l'arrière. Elle est équipée d'une installation pour la projection de films 32 mm et en état de fonctionnement. Son maintien est prévu.

### Combles

Les poutres sont apparentes et en béton – une révolution à l'époque de la construction de l'Alhambra. Elles sont en excellent état et présentent peu de carbonatation. Les verrières ont été assainies et servent de ventilation.

A un niveau un peu inférieur, on trouve les bureaux du service administratif et technique permettant de tenir à jour l'agenda et les réservations. Tout a été refait et est en bon état.

### Premier étage

Les bonnes places sur le côté ont malheureusement dû être utilisées pour l'infrastructure. Il faudrait trouver une meilleure solution, comme pour la régie.

En résumé, il manque des locaux. L'étude démontre qu'il faut refaire le sol, et l'on pourrait profiter d'intégrer d'autres éléments, afin de satisfaire l'équation posée par le département des affaires culturelles.

### Alhambar

Ce secteur a été, à l'époque, relié à ce qui a été la Crémérie. L'endroit est en assez bon état et a été aménagé. Il devrait fonctionner avec le reste.

### Sous-sol

Le sous-sol est en meilleur état que celui côté scène.

### *Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles*

M. Mugny explique que l'option qui a été prise d'attribuer la musique amplifiée à la salle de l'Alhambra était due à l'impossibilité technique et organisationnelle de faire cohabiter cette musique avec la musique acoustique. Comme il n'existe actuellement pas de salle pour la musique amplifiée, il a donné son accord après consultation des groupes intéressés.

M. Mugny, en réponse à des commissaires à propos de la construction de la nouvelle Comédie sur le site de l'Alhambra, déclare qu'il n'est pas partisan de ce concept.

Un commissaire s'inquiète du fait que seule la rénovation de la salle de l'Alhambra est prise en compte dans cette étude. Il aurait souhaité que le programme contenu dans l'initiative que le peuple a votée en 1995 soit abordé. Des salles de cinéma ou de spectacle étaient prévues au droit de la façade amont de l'Alhambra et un immeuble d'habitation entre les rues de la Pélisserie et Calvin. Pourquoi n'a-t-on pas respecté le vote cantonal et même proposé d'y installer la Comédie? M. Ruffieux explique qu'il faut étudier tout programme complémentaire dans le cadre d'une globalité et le séparer de la rénovation de l'Alhambra.

M. Anzevui déclare qu'il serait possible de trouver 200 m<sup>2</sup> en sous-sol en dehors des contraintes techniques et sans toucher les fondations.

Un commissaire demande si l'ingénieur a évalué l'effet concernant la rétention d'eau, la différenciation de qualité du sol. Réponse affirmative de M. Anzevui.

#### **Séance du 24 mars 2004**

*Audition de la délégation suivante: M<sup>me</sup> Inge Sjollema, pour les Ateliers d'ethnomusicologie; MM. Roland Le Blevennec, pour le Chat noir et le Festival Voix de fête; Sandro Rossetti, pour la Fanfare du Loup; Philippe Albera, pour Contre-champs; François Tschumy, pour l'AMR; et Eric Linder, pour la Bâtie*

MM. Aubert, Le Blevennec, Tschumy et Rossetti représentent la délégation.

M. Rossetti, qui a toujours œuvré pour le maintien de l'Alhambra, dit que M. Grobet avait également tenté une collaboration avec Métrociné. A partir de 1992, le Département de l'instruction publique était devenu responsable de la salle. L'initiative pour un parking au centre a été votée, il y a neuf ans. Ensuite, une demande de classement a été déposée et l'Alhambra est revenue à la Ville de Genève, suite à un échange de parcelles.

Le 16 janvier 2003, M. Vaissade a reçu les invités. M. Rossetti a été enchanté que le département des affaires culturelles décide de faire de l'Alhambra une maison pour la musique.

Le 12 juin, M. Mugny recevra encore les invités, puis de nouveau le 4 juillet et le 23 septembre. La salle vaut la peine d'être restaurée et M. Rossetti encourage tout le monde à aller de l'avant.

M. Aubert s'exprime en tant qu'utilisateur. Depuis douze ans, il organise des spectacles et concerts, en priorité à l'Alhambra. La capacité d'accueil de

450 places est idéale. La salle est située au centre de la ville et l'acoustique est satisfaisante pour les musiques légèrement amplifiées. Le plan visuel est de bonne qualité. Les services proposés rendent cette salle, qui a une âme, intéressante. Si le projet pouvait intégrer l'Alhambar, des activités annexes pourraient y avoir lieu.

M. Le Blevenec travaille dans le domaine des musiques amplifiées. Souvent, il faut abandonner des projets par manque d'une salle convenablement équipée.

L'Alhambra pourrait recevoir des esthétiques différentes.

M. Rossetti précise que le rapport qualité/prix de cette salle est excellent. Il espère qu'il le restera après les travaux.

M. Tschumy utilise la salle dans le cadre de l'AMR. Elle convient bien et sera utilisée pour des coproductions. Il apprécie que l'Alhambra n'appartiendra pas à un seul organisme. Le niveau sonore de la salle est parfait pour le genre de musiques que propose l'AMR. Au Sud des Alpes, on ne peut pas présenter le même type de concert qu'à l'Alhambra.

Les invités confirment que l'Alhambra remplit toutes les conditions.

Un commissaire demande quelle est leur vision du coût des futurs travaux? Leur réponse est que M. Vaissade leur avait articulé un chiffre se situant entre 20 et 22 millions de francs. Le nouveau conseiller administratif a fait savoir aux futurs utilisateurs qu'ils devraient se contenter de 15 millions. Ce que souhaitent les futurs utilisateurs, c'est que les travaux commencent le plus vite possible, ils ont un besoin urgent de cette salle.

Les associations et groupes confirment qu'ils ont été consultés pour l'élaboration du projet de rénovation de l'Alhambra et qu'ils sont satisfaits. Le projet correspond à un accord entre divers partenaires et genres de musiques. Un travail remarquable a été fait.

### **Discussion et vote**

L'Union démocratique du centre (UDC) reconnaît qu'il faut entretenir et protéger l'Alhambra. Le coût de 19 millions est basé sur «on ne sait quoi». L'UDC votera le crédit d'étude.

Le Parti libéral trouve important de rénover l'Alhambra et de conserver le patrimoine de la Ville de Genève. Au programme financier quadriennal, il avait été prévu une somme de 10 millions. Ensuite, après une étude, ce coût a passé à 14 millions. La question est posée de savoir s'il faut adapter les activités deman-

dées au bâtiment ou si l'on veut l'inverse. Le Parti libéral demande que l'étude soit adaptée à la situation financière de la Ville de Genève. Les libéraux voteront le crédit mais demandent une proposition pour une rénovation plus modeste.

Le Parti radical déclare qu'il est impensable de démolir la salle de l'Alhambra et il votera le crédit.

Les Verts sont pour la rénovation de l'Alhambra et voteront le crédit. Ils se réservent, lorsque le crédit de réalisation arrivera, de l'étudier en fonction d'un «luxe» éventuel.

Le Parti socialiste est satisfait par le projet et demande qu'il soit réalisé dans les plus brefs délais. Il aurait souhaité que l'ensemble de la parcelle située entre la rue de la Pélisserie et la rue Calvin soit étudié conjointement, selon les propositions formulées dans le contreprojet à l'initiative, que le peuple a voté en 1995. Il est regrettable que presque dix ans après ce vote le terrain vague soit dévolu à un parking et que les logements, environ 30 appartements, ne soient pas encore réalisés. Le Parti socialiste votera le crédit.

Le Parti du travail votera le crédit, car il soutient le maintien de l'outil qu'est la salle de l'Alhambra.

L'Alliance de gauche (/SolidaritéS et Indépendants) est favorable au vote du crédit d'étude, car la salle de l'Alhambra offre une jauge intéressante et un grand nombre d'utilisateurs s'y intéressent.

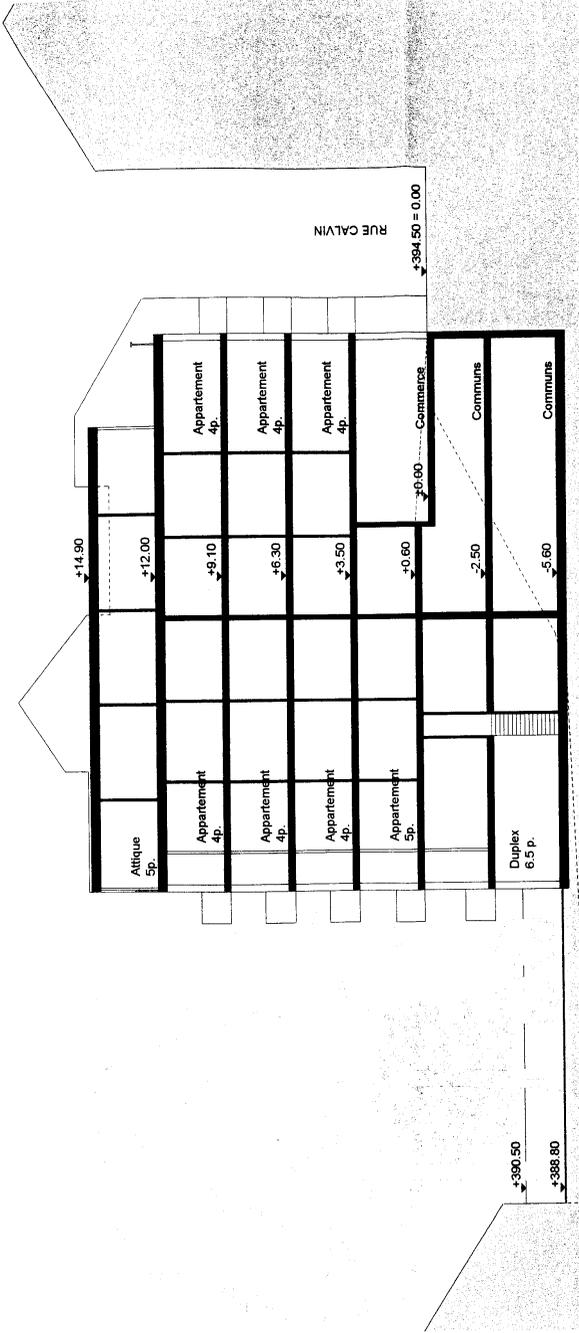
Le Parti libéral propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de lui présenter, en même temps que la proposition qui découlera de ce crédit d'étude, une variante de rénovation minimale.»

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 11 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve, 3 S) contre 1 non (AdG/SI) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 1 T, 1 Ve).

Un commissaire socialiste propose une deuxième recommandation qui est la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter une étude comparative pour la réalisation de nouveaux sous-sols et locaux annexes sur le périmètre Calvin/Rôtisserie, en lieu et place de ceux qui sont prévus sous le bâtiment.»

Mise aux voix, la recommandation est refusée par 11 non (2 AdG/SI, 2 UDC, 3 L, 1 DC, 1 Ve, 1 R, 1 T) contre 3 oui (S) et 1 abstention (Ve).

Mis aux voix, le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité. La commission des travaux recommande donc au Conseil municipal d'approuver le projet d'arrêté ci-après. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)



**Coupe**  
 Echelle 1:200

## Analyse détaillée des coûts par éléments

	Quantité/élément	Prix	Montant	V.R.S.P.	Q.V.	% B.M.	% Tot.	
<b>A</b>	<b>Terrain</b>	m2	985	157	155 000	49.85		
A0	Acquisition, frais accessoires	m2	985	0	0	0.00		0.00
A1	Raccord, réseaux canalisations, conduites	m	1	0	0	0.00		0.00
A2	Raccord, réseaux de circulation	m2	1	0	0	0.00		0.00
A3	Financement avant début travaux	%	155 000	0	0	0.00		0.00
A4	Charges, rendement d'exploitation	gl	1	0	0	0.00		0.00
A5	Relevés	m2	985	157	155 000	157.36		0.84
Budget pour un relevé divers par architecte + étude par maître d'ouv.								
<b>B</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	gl	1	842 800	842 800	266.65		4.89
B0	Installations communes de chantier Installation de chantier générale : bureau DT, installations provisoires électrique et eau, grue, lit, protections diverses	%	9 794 255	3	283 500	86.72		1.61
B1	Détrichages, démolitions, démontages Démolition et démontages de divers matériaux : fondations, murs, dalles, planchers, cloisons, fenêtres, portes, piquage revêtements de façades, de sols, de murs et de plafonds, démontages installations CVSE, y.c. transport, évacuation centre de tri et taxes	gl	1	450 100	450 100	142.44		2.58
B2	Adaptations déf. d'ouvrages existants Terrassements divers, plus budget pour traiter les infiltrations et mettre les protections adéquates contre la faiblesse	gl	1	100 000	100 000	31.65		0.57
B3	Adapt. déf. conduites, voies circulation Adaptation des conduites EP & EU, regards	gl	1	9 000	9 000	2.85		0.05
B4	Ouvrages provisoires	gl	1	0	0	0.00		0.00
B5	Adaptations prov. d'ouvrages existants	gl	1	0	0	0.00		0.00
B6	Adapt. prov. conduites, voies circulation	gl	1	0	0	0.00		0.00
B7	Protections provisoires de fouilles	gl	1	0	0	0.00		0.00
B8	Fondations, travaux spéciaux	gl	1	0	0	0.00		0.00
<b>C</b>	<b>Installations de chantier échafaudages</b>	m2	3 160	72	226 100	71.86	1.38	1.29
C0	Installations générales de chantier Installation de chantier diverses	%	1 403 480	1	15 000	4.73	0.08	0.09
C1	Echafaudages de façade Echafaudage léger, y.c. installation, location, transport, démontage, protection pour passage bétons.	m2	1 840	52	96 000	30.18	0.58	0.58
C2	Autres échafaudages Echafaudages métrés légers dans le salle de spectacle, ponts d'ascenseur, plateformes mobiles	m2	3 160	36	115 100	36.42	1.00	0.71
<b>D</b>	<b>Fondations</b>	m2	986	292	287 650	81.80	1.76	1.64
D0	Excavations Terrassement pour nouveau patte de salle de spectacle et locaux sous-sol création fosse d'ascenseur, y.c. transport et évacuation matériaux excédentaires	m3	700	167	117 000	118.78	0.71	0.72
D1	Remblayages Remblés sous dalle sous nouveau patte et zone sols.	m3	200	165	33 000	33.50	0.20	0.20
D2	Fondations, dalle de fond base orchestre + dégrèvement + étac. fond	m2	260	392	102 000	103.55	0.26	0.62
D3	Canalisations Rénovation des canalisations en sous-sol sanitaires en sous-sol drainage et traitement des venus d'eau inf. locaux voutés + humides	m	100	356	35 550	35.09	0.20	0.22
<b>E</b>	<b>Gros œuvre</b>	m2	3 160	363	1 116 930	353.14	4.86	8.30
E0	Dalles, escaliers, balcons Escaliers refaits à neuf, nouvelle dalle	m2	1 076	289	311 330	98.57	0.34	1.91
E1	Toitures Structure, marquises réfection	m2	990	0	0	0.00	0.31	0.00
E2	Piliers	m	0	0	0	0.00	0.00	0.00
E3	Parois extérieures des sous-sols	m2	140	541	75 750	23.97	0.04	0.46

**M. Roman Juon, rapporteur (S).** Je serai bref, comme disent tous les avocats, même si je n'ai pas de veste à boutonner... Aujourd'hui, cela fait à peu près dix ans que les citoyens et les citoyennes de notre canton ont sauvé l'Alhambra, et nous allons enfin pouvoir concrétiser leur vœu de restaurer ce bâtiment. La commission des travaux s'est rendue sur place. Elle a pu visiter les lieux de fond en comble et se rendre compte, grâce aux architectes et aux mandataires, des travaux qu'il y avait à faire, y compris pour adapter le bâtiment aux demandes des futurs utilisateurs. Ce projet a été élaboré de manière excellente par le Conseil administratif, en ce sens que tous les utilisateurs auditionnés nous ont expliqué qu'il n'y avait aucun problème et qu'ils seraient tout à fait satisfaits si on réalisait le programme soumis. C'est là de bon augure pour la future utilisation de ce bâtiment. Comme une bonne partie du patrimoine propriété de notre Ville, celui-ci, certes hérité tardivement, est dans un état déplorable et on ne peut pas attendre plus longtemps pour le rénover. L'évaluation des travaux est d'environ 19 millions de francs. Là, je dois faire remarquer que plusieurs partis, dont les Verts et les socialistes, demandent que, d'ici au dépôt du crédit de construction, le Conseil administratif essaie de faire encore des économies et de rediscuter avec les futurs utilisateurs pour arriver à un projet un peu moins onéreux. J'interviendrai tout à l'heure pour donner la position du Parti socialiste, mais je peux d'ores et déjà dire que nous sommes satisfaits de ce projet.

#### *Premier débat*

**M. Alain Marquet (Ve).** Comme l'a dit M. Juon, nous avons visité les lieux et nous avons pu nous rendre compte dans quel état de délabrement avancé se trouvait ce bâtiment et dans quelles conditions difficiles devaient travailler les groupes amenés à s'y produire. J'aimerais toutefois rappeler que l'Alhambra est en fait un dégât collatéral du projet du Stade de Genève, puisqu'à la fin des années 1990 un échange parcellaire qui incluait la parcelle de l'Alhambra avait été nécessaire pour permettre la réalisation du stade. Si, à l'époque, une majorité de conseillers administratifs nous avaient mis en garde contre l'état de délabrement déjà avancé dudit Alhambra, il s'est trouvé également une certaine conseillère administrative pour nous affirmer qu'il n'y avait aucun problème dans cet échange parcellaire et que la Ville pouvait endosser l'entière responsabilité de la parcelle de l'Alhambra, sans avoir à craindre quoi que ce soit. Ce «quoi que ce soit», nous le voyons maintenant, sous la forme de la proposition PR-320! Nous estimons que cette proposition est légitime, eu égard aux nombreuses et riches activités qui se déroulent régulièrement dans cet espace aimé des Genevois, mais ce que j'ai appelé un dégât collatéral nous coûte, dans un premier temps, une somme importante pour le crédit d'étude, qui approche le million, et une somme encore plus importante pour la rénovation proprement dite telle qu'elle a été envisagée, qui approchera les 20 millions.

A cet égard, comme l'a dit M. Juon, nous souhaitons effectivement que le Conseil administratif nous fasse une proposition plus économe que celle qui est envisagée pour le moment, étant entendu qu'elle devrait permettre de satisfaire les besoins des utilisateurs du lieu. Enfin, nous regrettons que les 2,5 millions qui vont généreusement être accordés par la Ville au Stade de Genève, si le référendum lancé contre cette décision n'aboutissait pas devant le peuple, que ces 2,5 millions n'aient pas été attribués de préférence au financement d'une partie des travaux indispensables pour l'Alhambra, que nous avons reçu dans un état déplorable.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). Suite à de nombreuses discussions et à une visite sur place, malgré les divergences des groupes quant à l'amplitude des travaux à exécuter, tous les commissaires de la commission des travaux se rejoignent sur la nécessité de poursuivre l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra. En effet, je tiens à souligner que nous en sommes au stade de l'étude du projet et que tous s'accordent sur ce point. Quant à l'aménagement intérieur, il faut considérer l'utilité de cette salle, qui a une capacité de 500 places, et sa situation en plein cœur de la ville. De plus, ce bâtiment est classé, pour toutes les raisons que vous connaissez; aussi, on ne peut laisser à l'abandon un édifice d'une telle valeur patrimoniale. Les travaux sont assez urgents et les utilisateurs concernés en sentent vraiment la nécessité. Il convient de rappeler que l'acoustique convient parfaitement à la musique amplifiée, ce qui n'est pas négligeable, et bien évidemment à la musique acoustique également. Aussi, notre groupe votera ce crédit d'étude pour qu'une réflexion au sujet des travaux de rénovation de l'Alhambra – qui, je le répète, est un bâtiment d'importance pour les habitants de notre cité – soit entreprise. Actuellement, ce bâtiment est en décrépitude et il nous incombe de nous soucier de son avenir. L'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) vous invite donc, en conclusion, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à accepter la proposition PR-320.

**M. Georges Queloz** (L). Le groupe libéral votera évidemment ce crédit d'étude, parce que, comme nous l'avons toujours démontré, nous sommes très attachés à l'entretien de notre patrimoine. A l'époque, le peuple, parmi d'autres propositions, a choisi que l'Alhambra reste debout. Nous avons hérité de ce bâtiment, suite à un échange foncier dont tout le monde se souvient, et aujourd'hui nous n'échapperons pas à ces travaux. Nous recommandons cependant que la proposition de rénovation comprenne quelques variantes, sachant que notre Conseil devra faire des choix en matière d'investissements. En effet, nous ne pourrions pas construire à la fois une Nouvelle Comédie, un nouveau musée

d'ethnographie, aménager les Halles de l'Île et mener à bien tous les autres projets qui sont prévus. Nous devons faire des choix. Dans le cas de l'Alhambra, le groupe libéral recommande au Conseil administratif d'adapter les activités à la configuration du bâtiment et non d'adapter le bâtiment aux exigences des futurs utilisateurs locataires.

**M. Michel Ducret (R).** Le Parti radical, pour sa part, reconnaît l'impossibilité qu'il y aurait aujourd'hui à supprimer l'Alhambra et accepte le principe de l'étude et celui de la réhabilitation, cela va de soi. Toutefois, notre parti tient à déplorer que cette rénovation s'inscrive dans le cadre d'une friche urbaine, située en plein centre de notre ville, sans qu'aucun projet d'ensemble ne soit décidé, programmé, pour valoriser ce site privilégié. En l'occurrence, on pourrait envisager un ensemble beaucoup plus ambitieux, dans lequel s'inscrirait l'Alhambra et qui prévoirait, par exemple, des logements sociaux type Ville de Genève, des commerces, puisqu'il s'agit du centre-ville, ainsi que l'extension des activités culturelles qui s'y déroulent déjà. Le site est suffisamment grand pour recevoir tout cela.

Il est clair que nous n'en avons pas les moyens aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, mais je rappelle que – en mettant les cautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la Ville, ses intérêts sociaux et culturels – on peut parfaitement travailler avec le secteur privé. Il n'est pas nécessaire de n'investir que de l'argent public dans de telles opérations. Je ne vise pas ici le bâtiment de l'Alhambra en tant que tel, mais le contexte d'ensemble. Au travers de l'intérêt que pourraient y trouver des privés, il serait possible de supprimer rapidement cette friche urbaine, qui est, à nos yeux, totalement inadmissible. C'est pourquoi nous demandons que cette rénovation s'inscrive un jour dans un projet plus ambitieux, pour créer un site qui soit digne de notre cité, de son centre, un projet qui aille au-delà du pansement sur une bâtisse que personne, aujourd'hui, ne pourrait se résoudre à démolir et qu'on va réparer parce qu'on ne sait pas quoi faire d'autre! Nous aimerions vraiment que le Conseil administratif ait un peu plus d'ambition pour un tel endroit.

**M. Pierre Rumo (T).** M. Marquet a parlé de «dégât collatéral» à propos de ce crédit d'étude. Cette expression ne m'a pas tellement surpris, puisqu'elle avait déjà été utilisée lors du débat sur le projet d'arrêté PA-47 et le crédit accordé au Stade de Genève, mais elle me semble très exagérée et maladroite dans le cas présent. En effet, le projet de rénovation de l'Alhambra nous paraît tout à fait adéquat et nous voterons ce crédit d'étude. La capacité de cette salle est idéale pour certains concerts. Par exemple, les concerts du Jazz Estival, très appréciés d'un

certain public, auront lieu en principe à l'Alhambra l'année prochaine, lorsque le temps ne sera pas idéal pour jouer à la cour de l'Hôtel de Ville. La rocade aura lieu avec la salle de l'Alhambra, et non plus avec le Victoria Hall, qui est parfois trop grand pour ce genre de concert.

Quant à M. Ducret, j'ai l'impression qu'il nous ressort le projet «de Tolédo»! Les citoyens se sont prononcés sur cette question et je crois, ma foi, que ce projet des années 1980 doit être oublié, qu'il ne doit plus revenir à la surface. Notre parti votera donc sans problème ce crédit d'étude.

**M. Roman Juon (S).** Le Parti socialiste votera naturellement ce crédit d'étude, qui est la suite logique du combat que nous avons mené pendant des années pour le sauvetage de l'Alhambra. J'aimerais ici rendre hommage à Christian Grobet, qui a été la cheville ouvrière de cette opération de sauvetage. Sans son soutien et le relais qu'il a assuré auprès du Conseil d'Etat nous n'y serions jamais arrivés! Naturellement, je n'oublie pas les camarades du parti et toutes les associations, l'AMR en particulier avec laquelle j'étais en contact permanent, ainsi que le Comité de sauvegarde de l'Alhambra, qui a travaillé une dizaine d'années pour sauver ce bâtiment. Je suis donc très heureux de voir que, ce soir, sur tous les bancs, que ce soit à droite ou à gauche, on soutient ce projet d'une seule voix. Chapeau! L'Alhambra verra enfin une rénovation méritée et le peuple s'en réjouira, j'en suis persuadé.

Cela dit, j'étais intervenu à la commission des travaux sur le problème du périmètre lui-même – nous nous permettrons certainement de déposer une motion à ce sujet. En effet, il ne faut pas oublier que le peuple a voté la sauvegarde de l'Alhambra, mais qu'il a voté aussi un projet pour tout le périmètre. Ce n'était pas un projet fini, dessiné, contrairement à ce que j'écris dans mon rapport. J'ai fait là une petite erreur, j'ai tiré un peu plus vite que mon ombre! En fait, on parlait d'un bâtiment d'habitation et d'une ou deux salles de cinéma, puisqu'à l'époque Métrociné soutenait cette campagne de votation. Il est toujours possible de réaliser ces salles de cinéma, mais je tiens surtout au bâtiment d'habitation. Je parle ici au nom de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui s'est très fortement engagée pour le sauvetage de l'Alhambra et du périmètre, où il était prévu de construire un parking.

En l'occurrence, on pourrait créer une trentaine de logements, qui sont importants en Vieille-Ville notamment, à cause de la spéculation qui existe toujours. C'est aussi le cas aux Eaux-Vives et dans d'autres quartiers: dès qu'un immeuble est retapé, la population en place doit partir. Peu de locataires peuvent rester et assumer les loyers qui sont fixés après coup. Quasiment chaque mois, une personne m'interpelle en me demandant si je peux lui trouver un appartement, parce

qu'elle doit quitter le sien et qu'elle aimerait rester dans le quartier. Un des buts de ce bâtiment en coopérative serait précisément de reloger des gens. De plus, le financement est assuré, puisque la Société coopérative d'habitation était d'accord de participer à ce projet. Nous allons donc demander au Conseil administratif, fermement et, je l'espère, avec votre concours, Mesdames et Messieurs, de continuer l'étude d'aménagement jusqu'à la rue Calvin. Cela fait presque une vingtaine d'années qu'on organise des concours, qu'on parle de projets. Des projets, il y en a tant qu'on en veut, et je crois qu'il faut maintenant se décider! Pour une fois, ne fonctionnons pas à la genevoise: soyons efficaces et passons à la réalisation!

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Le groupe démocrate-chrétien votera positivement ce crédit d'étude. Si, aujourd'hui, l'Alhambra est vide la plupart du temps, sauf lorsque les Ateliers d'ethnomusicologie y organisent quelques magnifiques concerts, une question reste en suspens, en tout cas au sein du groupe démocrate-chrétien, concernant l'Alhambar. En effet, si l'Alhambra est souvent vide, l'Alhambar est plein; ce bar est fréquenté par un grand nombre de Genevois et il est presque devenu une institution. A l'heure du crédit d'étude, et donc des projections, je me demande ce que le magistrat a prévu de faire de ce bar, pendant les travaux et, surtout, après les travaux.

**M. Michel Ducret (R).** Monsieur le président, je voudrais répondre à M. Rumo, qui prétendait que mon intervention tout à l'heure, dans laquelle j'admettais le maintien du bâtiment de l'Alhambra, était un soutien au projet dit «de Tolédo». Cela est vraiment erroné, puisque l'élément clé dudit projet, qui avait fait l'objet d'une initiative cantonale, était précisément la disparition de ce bâtiment. Il y a aussi tromperie à prétendre que seul le projet de sauvegarde de l'Alhambra a été accepté. En effet, il faut quand même rappeler que le peuple, dans sa grande sagesse, avait également accepté l'initiative cantonale dite «de Tolédo», qui prévoyait la suppression de l'Alhambra et son remplacement par un ensemble de type commercial.

La position radicale est claire, elle est dans le respect de la volonté populaire, ou plutôt, en l'occurrence, des volontés populaires au pluriel. Nous proposons simplement d'inscrire la rénovation de l'Alhambra – que nous accepterons, je le rappelle – dans un projet d'ensemble, et qui pourrait faire appel à des fonds privés. Si je parle de fonds privés, Mesdames et Messieurs, c'est pour une raison très simple. Il suffit de réfléchir à tout ce qui nous attend. J'énumère quelques projets au hasard: construction d'un nouveau musée d'ethnographie, aménagement du site Artamis, de la gare des Eaux-Vives, de la station RER Champel-Hôpital,

écoles diverses, aménagements de chaussées, modération du trafic, aménagements liés aux nouvelles lignes de tram, et j'en passe, sans parler des égouts, qui occasionnent des dépenses continues pour notre Ville.

Comment voulez-vous, Mesdames et Messieurs, que notre collectivité puisse tout assumer, seule, encore longtemps? Même les pouvoirs publics dans leur ensemble, communes genevoises et Canton réunis, ne pourront pas faire face à ces dépenses, et en tout cas pas dans les délais qu'imposent des équipements tels que le Réseau express régional RER ou, plus précisément, la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. S'ils ne font pas appel à la capacité de financement des privés, les pouvoirs publics ne seront pas à même de faire face à ces dépenses. C'est dans ce cadre-là qu'il est important de trouver la synthèse entre les intérêts privés et les intérêts publics, de manière à faire jouer des ressorts que nous avons trop longtemps négligés dans notre cité et dans notre canton. Il est important de chercher l'argent là où il se trouve et de lui donner une rémunération honnête. Nous avons la capacité, nous, pouvoirs publics, de rendre les choses suffisamment intéressantes pour qu'elles se fassent, mais, en même temps, de mettre des limites pour ne pas perdre le contrôle de certains éléments essentiels à l'avenir de notre cité.

C'est dans ce cadre que le Parti radical évoque ce soir, sans pour autant refuser ce crédit d'étude, le problème plus général de cette friche urbaine en plein centre-ville, en recommandant au Conseil administratif de se pencher sur ces possibilités. Il y a là des potentiels de développement qui peuvent attirer des investisseurs privés, mais qui sont en même temps d'un grand intérêt pour l'ensemble de notre collectivité. C'est dans ce sens que j'ai fait ces remarques tout à l'heure. Je vous remercie, Monsieur le président, de transmettre mes propos tout particulièrement à M. Rumo, qui a cru bon de m'attaquer sur ce sujet.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre unanimité. Manifestement, vous êtes tous tombés d'accord sur le fait que ce bâtiment devait être rénové. Je ne donnerai donc ici que deux ou trois informations, par rapport aux questions posées.

M. Juon a parlé du coût de cette rénovation. Je tiens à rappeler qu'au départ, quand ce projet est arrivé sur mon bureau, il y a un peu plus d'une année, le coût était encore plus élevé. Nous avons essayé de le baisser au minimum, mais il faut savoir qu'une grande partie des coûts est due au fait que le bâtiment est dégradé, qu'il y a des infiltrations d'eau, que le plancher est partiellement pourri... Comme indiqué très clairement dans le rapport, la seule remise en état du bâtiment revient à 8 millions de francs. Et à ce prix-là, on n'a encore rien fait pour les spectacles. De plus, après cette première mise à niveau, on doit tenir compte du

fait que ce bâtiment est classé: on ne peut pas faire n'importe quel aménagement, on doit rénover d'une certaine manière, et cela renchérit aussi le coût.

Je voudrais maintenant répondre à la question de M. Barazzone sur l'Alhambar. J'ai rencontré les responsables de ce bar. En l'occurrence, il est clair que, pendant une partie des travaux, l'Alhambar devra fermer. Peut-être trouvera-t-on un moyen pour accueillir momentanément la clientèle dans un autre lieu. C'est une hypothèse qui avait été émise et, le jour où nous en serons au niveau du crédit de construction, nous essayerons d'imaginer une solution avec les gens qui tiennent ce bar, cela sans être sûrs aujourd'hui d'en trouver une. En revanche, il n'y a aucune raison pour que l'Alhambar ne rouvre pas après les travaux. Je sais qu'il y a un problème de cuisine, car il est difficile d'aménager une vraie cuisine de restaurant, en raison du coût. L'idée est donc de maintenir une petite cuisine, pour la petite restauration. Cela dit, chaque fois que j'y vais, je constate que ce bar est bien fréquenté et que les gens apprécient ce lieu; pour le moment, il n'y a aucune raison de ne pas continuer avec les mêmes tenanciers, dans les mêmes conditions.

M. Ducret a parlé d'éventuels financements privés. A cet égard, je voudrais donner deux ou trois exemples récents où les privés sont intervenus, pour des sommes qui, si elles sont intrinsèquement importantes, sont modestes pas rapport au coût total. L'ascenseur du Grand Théâtre, dont on peut discuter l'esthétique, mais qui résout bien des problèmes pour les handicapés, a été payé en partie par la Fondation Wilsdorf. De même, pour la climatisation du Grand Théâtre, une personne a mis 100 000 francs sur la table, sur un budget de 300 000 ou de 400 000 francs. Récemment, le crédit d'étude du Victoria Hall était épuisé, en raison de demandes supplémentaires. Nous envisagions de déposer une demande de crédit supplémentaire devant le Conseil municipal, quand une personne a décidé de verser 100 000 francs pour accélérer le processus et finir l'étude. C'est dire que, régulièrement, des privés interviennent, mais pour des sommes relativement modestes. Le Musée d'art et d'histoire, par exemple, reçoit du privé entre 500 000 et 600 000 francs chaque année, sur un budget de 33 millions de francs. Donc, il me paraît difficile d'obtenir des privés une grosse partie du financement... Monsieur Ducret, ce serait bien que vous m'écoutez quand je réponds à une de vos questions! Si nécessaire, je vous répéterai tout à l'heure ce que je viens de dire!

### *Deuxième débat*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je fais voter d'abord la recommandation de la commission, qui figure en page 7 du rapport.

**Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

### RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de lui présenter, en même temps que la proposition qui découlera de ce crédit d'étude, une variante de rénovation minimale.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 933 000 francs destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée, et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, sur la parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 933 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 1 083 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation du projet, ils feront

l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 691 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment sis rue des Etuves 17, parcelles 5554 et 5556, feuille 47 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-298 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Annina Pfund.**

La commission ad hoc Saint-Gervais s'est réunie le 6 novembre 2003, le 22 janvier et le 5 février 2004, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Arlette Mbarga, Ursi Frey et M. Patrick Nicollier, que je remercie pour la qualité de leurs notes.

**Exposé des motifs**

Le Conseil municipal a ratifié, en 1921, l'achat de l'immeuble rue des Etuves 19 et, en 1922, l'achat de l'immeuble rue des Etuves 17.

Suite à des travaux de rénovation complète de 1949 à 1951, les deux immeubles ont été réunis sous un seul immeuble, le 17 rue des Etuves.

En 1995, le Conseil municipal entre en matière sur la proposition N° 31 concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 602 000 francs destiné à la réhabilitation des bâtiments propriété de la Ville de Genève dans le quartier de Saint-Gervais et à l'aménagement des espaces publics.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Proposition, 792.

Le Conseil municipal a voté, en 1997, 290 000 francs qui ont été attribués à l'étude de la rénovation du bâtiment rue des Etuves 17.

Le 17 novembre 1998, la requête en autorisation de construire est déposée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et délivrée le 26 septembre 2000.

Ce bâtiment fait partie de l'ensemble des rénovations que la Ville de Genève souhaite entreprendre dans le quartier de Saint-Gervais. Il est répertorié dans le plan de site de Coutance et classé dans la catégorie B (bâtiment en principe maintenu).

Le choix typologique propose la création d'un appartement de deux, de trois et de quatre pièces par étage, ce qui améliore l'habitabilité et la diversité des types de logement.

La réalisation de ces travaux s'inscrit dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

### **Notice historique**

Contrairement à la Vieille-Ville, le quartier de Saint-Gervais était considéré comme un quartier subalterne et fit l'objet de démolitions massives et de spéculations.

Dans les années 1960, l'opération du magasin La Placette provoqua la disparition de nombreuses maisons anciennes. A partir des années 1970, les mouvements en faveur de la sauvegarde du patrimoine ont permis de freiner le processus de destruction.

Les bâtiments qui subsistent autour de la place Grenus constituent donc l'ultime témoignage de l'histoire qui a façonné, pendant plusieurs siècles, la physionomie urbaine et sociale du quartier.

Les terrains compris entre Coutance et la place Grenus, lotis en 1424-1430, se distinguent toujours par une texture régulière issue d'un découpage en bandes étroites et profondes.

Le front nord-ouest de la rue des Etuves, créé vingt ans plus tard par le morcellement d'un de ces lots, forme une trame particulièrement serrée, composée de petites unités rectangulaires.

*Pour un historique plus complet concernant le 17 de la rue des Etuves et la caractéristique de l'ouvrage, merci de se référer à la proposition PR-298, à la présentation du Service d'architecture et aux notes de séances datées du 6 novembre 2003.*

## **Travail de la commission et auditions**

### **Séance du 6 novembre 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> I. Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. M. Demierre, architecte et responsable des opérations pour le projet de la rue des Etuves 17-19, et de M. C. Hans-Moevi, architecte de la société «a&hm», en charge du projet de la rue des Etuves 17-19*

M<sup>me</sup> Payeras rappelle que le bâtiment en question englobe les parcelles des deux immeubles regroupés: les 17 et 19, rue des Etuves. Ceux-ci font partie d'un ensemble de rénovations que la Ville de Genève a commencé. La rénovation du 21, rue des Etuves, est terminée, alors que le 5, rue des Etuves, et le 9, place Grenus sont en cours de rénovation.

M. Demierre fait un bref historique du quartier. Il explique qu'en 1850 les bâtiments de la place Grenus ont été assainis, parce qu'ils étaient insalubres. En 1950, un projet d'élargissement de la rue des Etuves est mis en place, mais un changement d'optique intervient en 1970. En 1988, un plan de site est approuvé par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Les immeubles des 17 et 19, rue des Etuves, sont contenus dans le plan de site et sont maintenus en catégorie B.

L'immeuble du 17, rue des Etuves, est construit en 1764; il est surélevé avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'immeuble du 19, rue des Etuves, est construit en 1750 pour ses trois premiers niveaux. En 1974, les étages supérieurs sont construits.

D'autre part, les priorités sont de mettre en conformité les problèmes techniques qui interviennent, ainsi que de solidifier les structures porteuses de l'immeuble.

Enfin, il ajoute que le chantier est tributaire du relogement des arcades et des locataires.

M<sup>me</sup> Payeras ajoute que le Service d'architecture travaille main dans la main avec la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Hans-Moevi explique que l'immeuble 17, rue des Etuves, est caractéristique du quartier. L'immeuble dispose d'un pignon visible, puisque son mitoyen émerge au-dessus du 21, rue des Etuves, dernièrement rénové, au 5<sup>e</sup> étage et aux combles. La seconde façade donne sur la ruelle Punaises. Cette ruelle constituait anciennement un des accès au bâtiment. Pendant longtemps, elle n'a plus été utilisée et elle est devenue insalubre.

La répartition du bâtiment se décompose ainsi:

- au rez-de-chaussée, des arcades commerciales;
- aux étages courants, donc du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage, des logements;

- aux combles, sous une toiture froide, les greniers et des locaux désaffectés, anciennement occupés par la buanderie et les locaux d'étendage.

Au rez-de-chaussée, les locaux commerciaux sont les suivants:

- l'arcade A La Bonne Récolte;
- l'arcade Taverne des Etuves-La Bretelle;
- le salon de coiffure Rive-Droite;
- l'entrée de l'immeuble avec le couloir d'accès à la cour et un réduit sous la première volée d'escaliers.

L'ancien 19, rue des Etuves, comprend la cage d'escalier et un appartement par étage: appartement «palier» (3 pièces) traversant. Distribution: hall, cuisine, salle de bains, chambre, séjour.

L'ancien 17, rue des Etuves, comprend trois appartements par niveau:

- appartement «rue» (2 pièces) mono-orienté. Distribution: hall, salle de bains, cuisine, chambre;
- appartement «centre» (2 pièces) traversant. Distribution: couloir de distribution, chambre, salle de bains, cuisine;
- appartement «cour» (2 pièces) mono-orienté. Distribution: hall, chambre, cuisine, salle de bains;
- à chaque étage, on trouve également un couloir de distribution.

Il est prévu une réunion des appartements «centre» et «cour» par la création d'un appartement traversant de quatre pièces.

Il faut encore préciser que l'immeuble ne comporte pas de sous-sol, ni de vide sanitaire.

Pour ce qui concerne l'enveloppe, les façades ont été conservées dans leur ensemble. Les niveaux d'étages des deux immeubles originels n'étant pas les mêmes, une distinction entre les deux parties se marque au niveau de l'ancien mitoyen.

L'immeuble ne dispose pas de local pour les vélos et le local des poubelles est situé sous la première volée de l'escalier au bout de l'entrée.

Les combles ne sont pas isolés. La toiture repose sur une charpente traditionnelle en épicea brut. Des traces d'infiltrations sont perceptibles, mais le grenier est bien ventilé et cela n'a pas engendré de dégâts majeurs.

Les sondages et l'étude réalisés en 1997-1998 ont révélé que la substance historique de l'immeuble se limite principalement à ses porteurs d'origine et aux revêtements des façades (pierre et crépi).

Ainsi, l'intervention devra être conduite suivant deux axes majeurs:

- a) Une modification de la distribution intérieure (locaux communs et appartements, demande de la GIM);
  - la création d'une chaufferie centralisée pour tout le groupe d'immeubles du 2, place Grenus, 15, rue des Etuves, et 17, rue des Etuves;
  - la création d'un local de ventilation pour le bâtiment;
  - la création d'une buanderie pour l'immeuble.
- b) Une amélioration des éléments techniques, ceux-ci comprenant:
  - le système porteur par une amélioration des porteurs intérieurs, de la charpente et des solivages;
  - l'installation CVSE;
  - l'isolation thermique (façades, menuiseries extérieures, toiture);
  - un entretien des revêtements de façades;
  - une réfection des finitions intérieures.

Au niveau du rez-de-chaussée, l'affectation des locaux ne sera pas modifiée, sauf pour ce qui concerne le local pour les poubelles, qui sera pris sur l'arrière de l'arcade A La Bonne Récolte. Un garage à vélos sera intégré dans le futur aménagement de la cour d'immeuble (parcelle 6350) et de la ruelle Punaïses, à l'emplacement des garages, qui devraient déjà être détruits.

Les façades constituent la principale valeur architecturale et patrimoniale de ce bâtiment. Malgré les importantes transformations qui ont été apportées au 5<sup>e</sup> étage, leur construction en pierre de taille et le placage en molasse de la façade sur rue constituent des témoins de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'intervention dans ce domaine, à part le remplacement des vitrages, consistera donc principalement en un nettoyage soigné et en une réparation des dégradations les plus importantes.

De la même manière, la valeur artisanale des crépis de la façade arrière impose un traitement respectueux de cette qualité et seules les réparations nécessaires seront réalisées.

### *Questions*

M. Hans-Moevi répond à la question d'un commissaire en disant que, normalement, les solivages seront consolidés et ne seront remplacés que s'ils sont en mauvais état.

Concernant le type d'aménagement final de ces appartements, M. Demierre répond que l'aménagement sera totalement usuel. Il y aura un lavabo dans chaque

salle de bains, les armoires, les rangements et la plonge seront fournis (les armoires et le parquet seront en sapin).

Un commissaire s'inquiète de savoir si le début des travaux est prévu cinq mois après le vote du crédit par le Conseil municipal (délai référendaire légal). M<sup>me</sup> Payeras répond que la véritable énigme est le relogement des locataires actuels et des arcades.

Un commissaire désire connaître le pourcentage de locataires qui habite encore dans l'immeuble. M<sup>me</sup> Payeras répond que le taux d'occupation actuel est de 70%. Seulement 30% des locataires ont été relogés et M. Demierre ajoute que beaucoup de personnes utilisent ces locaux de manière non traditionnelle, par exemple comme dépôts, mais il y a aussi des sous-locataires.

Un commissaire rappelle que ceux-ci ont aussi des droits et il fait référence à une décision récente rendue par le Tribunal fédéral. M. Demierre explique qu'une séance a été organisée par la GIM invitant tous les locataires du 17, rue des Etuves. Un formulaire leur a été distribué pour s'inscrire et exprimer leurs besoins. Chaque dossier va être repris individuellement. Il ajoute qu'un certain nombre de cas ont été traités rapidement.

Concernant les arcades, la Ville de Genève est en négociation avec la Bretelle, les deux autres cas ayant déjà été résolus.

A la question d'un commissaire qui note que les locataires actuels sont dans une situation de précarité, car ils ne savent pas quand les travaux vont commencer, M. Demierre répond qu'il s'agit toujours du même problème de relogement et que la Ville est tributaire de celui-ci.

Un commissaire aimerait savoir si les gens qui sont relogés actuellement auront la priorité pour reprendre les nouveaux appartements. Il lui est répondu par l'affirmative.

A une question concernant la négociation entre l'Asloca et la Ville de Genève pour revoir à la baisse le prix des loyers, M<sup>me</sup> Payeras répond que le plan financier a été adopté par le tribunal et que cela relève de la compétence de la GIM et non du Service d'architecture.

Une commissaire estime qu'il y a un certain nombre d'inconnues sur les chantiers. Elle demande si la rubrique «Comptes d'attente et marge d'évolution du projet» correspond à une marge d'erreur au cas où d'autres travaux viendraient à survenir. M<sup>me</sup> Payeras répond par l'affirmative et ajoute que ce chiffre correspond à 9,12% du montant total des rénovations.

Un commissaire aimerait savoir s'il a été envisagé de mettre des panneaux solaires sur le toit. Il aimerait savoir si le dossier est trop ancien ou s'il y a une

possibilité de le faire. M<sup>me</sup> Payeras répond que le dossier est trop ancien pour le faire, puisque le projet lui-même a débuté en 1997 et que la toiture est protégée dans ce quartier.

Une commissaire aimerait savoir si le chauffage au gaz naturel comprend le système de régulation thermique. Il lui est répondu affirmativement.

Un commissaire s'interroge sur les subventions cantonales et fédérales et aimerait savoir si la Ville est qualifiée du point de vue légal. Il n'en a vu apparaître aucune dans le plan financier et il aimerait savoir pourquoi. M<sup>me</sup> Payeras répond que le Service d'architecture a écrit une lettre au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour les bâtiments 21 et 5, rue des Etuves, et 9, place Grenus. Elle a uniquement reçu une réponse pour le 5, rue des Etuves. Il a donc été décidé de réécrire pour tous les dossiers. La loi dit qu'il faut faire les demandes avant le début du chantier. Elle explique que ces demandes sont effectuées chaque fois et que tout est mis en œuvre pour avoir ces subventions, mais que la Ville s'est heurtée à des problèmes conjoncturels à plusieurs reprises. L'Etat ne voulait ni accepter ni refuser ces subventions. Mais, au vu de la mauvaise conjoncture, l'Etat a fini par renoncer à ces subventions.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible d'intégrer un ascenseur en façade sur la ruelle Punaises. M. Hans-Moevi répond que l'idée est de laisser la ruelle Punaises ouverte (de la rue Rousseau à la place Grenus). D'un point de vue technique, l'ascenseur arriverait sur les paliers intermédiaires. M. Demierre ajoute que l'ajout d'un ascenseur nécessite le dépôt d'une nouvelle autorisation de construire, ce qui engendrera un retard important.

#### *Suite des travaux*

Une commissaire demande l'audition M. Muller concernant le plan financier. Elle désire aussi entendre une personne de la GIM. La demande est approuvée.

#### **Séance du 22 janvier 2004**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, chargé du département des finances et de l'administration générale, de M. C. Lassauce, directeur adjoint, du département municipal des finances, et de M. M. Cavaleri, directeur de la GIM*

M. Muller explique qu'il existe une nouvelle manière d'aborder les plans financiers. En effet, le premier plan concernant la rue des Etuves a été établi en 1998, avec un prix à la pièce de 3500 francs. En avril 2000, un deuxième plan a été établi, avec un prix à la pièce de 3500 francs également.

En septembre 2000, une autorisation de rénover a été accordée, avec un prix à la pièce de 3500 francs. En janvier 2001, un troisième plan financier est établi, avec un prix à la pièce de 2814 francs. En décembre 2001, un dernier plan financier est établi, avec un prix à la pièce de 2500 francs.

M. Muller explique que, lors de l'établissement d'un plan financier, divers éléments sont pris en compte. Le plan financier relatif à la proposition PR-298 démontre qu'il y a une subvention cachée, qui n'apparaît pas. Il cite quelques chiffres:

- revenu locatif pour 35 pièces: 115 000 francs;
- arcades du rez-de-chaussée: 35 000 francs;
- subvention cachée: 45 000 francs.

M. Muller précise qu'il s'agit des prix à loyer réel. Faisant référence aux subventions, il explique qu'au 22, rue des Grottes, par exemple, il y a un logement de 6 pièces dont le loyer réel était de 1100 francs. Or, avec les subventions, le loyer est revenu à 500 francs.

Il poursuit en disant qu'il a été difficile à la GIM de trouver une famille qui remplissait les critères permettant de bénéficier d'un tel logement. Pour finir, ce logement a été attribué à une famille monoparentale de 5 enfants. Il termine en disant que la valeur résiduelle du logement est importante, ainsi que tout ce qui va avec.

Un commissaire demande comment il a été possible à la GIM, entre 1998 et 2001, de réduire de 1000 francs le prix à la pièce.

M. Muller répond qu'il s'agit d'une volonté politique et que de nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet.

Un autre commissaire demande si les services tiennent compte du foncier du bâtiment.

M. Muller répond qu'on tient compte de tous les ingrédients et que tout dépend du destinataire du plan financier. Il faut connaître le coût réel et, une fois en possession de ces éléments, on peut pratiquer une politique sociale.

Concernant la question d'un commissaire qui aimerait comprendre pourquoi le magistrat parle de subvention cachée, M. Muller répond qu'il y a une subvention cachée parce qu'on est passé d'un prix de 3500 francs la pièce (autorisé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) à un prix de 2500 francs.

M. Cavaleri répond qu'il s'agit d'un prix politique. A un moment donné, on se fixe un résultat que l'on souhaite atteindre. Les plans financiers sont contresignés par la GIM, mais les prix sont fixés en partant d'un prix politique sur lequel sont alignés les chiffres.

Un commissaire relève qu'il y a pour 3,7 millions de francs de travaux. Il y a donc une valeur résiduelle qui est prise en compte sur les immeubles. Il note cependant que l'immeuble est amorti et qu'il n'a pas été entretenu. Il en conclut qu'on peut considérer qu'il n'a pas de valeur résiduelle et qu'on part d'une valeur zéro. Il demande une explication technique concernant les 45 000 francs de subvention cachée.

M. Cavaleri répond que la valeur résiduelle d'un immeuble peut être calculée de différentes manières en fonction de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), soit en tenant compte de l'état locatif acquis avant travaux, soit en tenant compte du terrain et de la valeur du bâti. Or, aujourd'hui, dans les deux cas, que ce soit pour des questions politiques ou de détermination de loyer futur, on en fait totalement abstraction.

M. Muller répond que l'amortissement se fait sur trente ans. Même s'il est amorti, le bâtiment a encore une valeur dont il faut tenir compte.

Un commissaire note que la GIM souhaite avoir un comportement de propriétaire. Il rappelle que, en tant qu'entité publique, elle n'est pas obligée de faire plafonner les loyers. Il pense que, contrairement à ce que dit M. Muller, il est facile de trouver à Genève des personnes remplissant les critères leur permettant de bénéficier de logements subventionnés. Faisant référence aux négociations de l'Asloca qui ont abouti à une baisse de loyer, il s'étonne qu'il s'agisse uniquement d'une baisse linéaire.

M. Muller relève que la GIM pratique une politique sociale depuis des années. Il termine en disant que la GIM souhaite travailler dans la transparence la plus totale. Les plans financiers relatifs à la proposition PR-298 sont politiques et ne donnent pas une vision juste des choses.

M. Lassauce ajoute que le département des finances effectue un travail purement financier. Par la suite, il y a des choix politiques qui sont faits. Chaque année, le département des finances envoie un petit texte expliquant ses positions par rapport à chaque proposition, disant qu'un choix politique a été fait et que la proposition comporte une subvention cachée. Les textes disent souvent que le plan financier proposé ne correspond pas à celui qui pourrait être obtenu. Ces observations du département, adressées au Conseil municipal, sont systématiquement retirées des propositions.

Un commissaire demande si le fait d'améliorer le plan financier modifie la valeur de l'immeuble dans les livres de la Ville. M. Lassauce répond que oui, car la valeur de rendement n'est plus la même. Autrement dit, on se prive d'un revenu qui ne pourra pas être récupéré.

A la question d'un commissaire concernant la recherche de subvention cantonale à Saint-Gervais, M. Muller répond qu'il y a eu un bonus à la rénovation qui a été abandonné et qu'il l'ignore.

Un commissaire demande quelle procédure est mise en place pour le relogement des locataires et quels sont les délais pour ce relogement.

M. Muller répond que le relogement des locataires actuels prendra un certain temps. Il rappelle qu'il n'y a pas que le 17, rue des Etuves, qui est concerné et que d'autres bâtiments également doivent être rénovés. Il ajoute que, si le crédit est voté, le département des finances se renseignera auprès du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie au sujet de la date d'ouverture du chantier. Entre-temps, des solutions vont être trouvées et aucun locataire ne sera mis à la rue.

M. Cavaleri ajoute que la GIM travaille en étroite collaboration avec le Service d'architecture et le Service du logement. Une planification est établie, qui est sous le contrôle des trois services. Toutes les personnes concernées par les travaux sont contactées personnellement et relogées à titre provisoire ou définitif selon leurs désirs. Ce système marche très bien et existait déjà avant l'arrivée de M. Cavaleri.

Un commissaire demande si les locataires d'arcades pourront demander à être relogés sur place. Il pense notamment à l'arcade La Bretelle et demande quelle est la pratique, et la règle, dans ce domaine.

M. Muller répond qu'on fera en sorte que les artisans du 17, rue des Etuves, puissent revenir à cet endroit et que l'arcade La Bretelle pourra également y revenir sans problème.

Un commissaire souhaite connaître la composition de la commission d'attribution des logements.

### **Séance du 5 février 2004**

#### *Discussion*

Le groupe des Verts est très inquiet. Il n'a pas reçu d'assurance de la part de M. Muller concernant le déménagement des personnes. Visiblement, il n'y a pas de coordination avec le Service d'architecture qui pilote l'opération. On l'a également constaté dans le cas d'un autre immeuble. Il y a un problème de communication. On ne peut pas transférer les gens de la sorte. Un programme devrait exister. Il faut que cela apparaisse dans le rapport et que l'on s'en préoccupe. De bonnes réponses n'ont pas été données, non plus, en ce qui concerne les différents régimes pratiqués au niveau de l'occupation de l'immeuble. Quant aux arcades, il

a été fait mention de l'arcade A La Bonne Récolte, vide depuis un certain temps déjà, mais sans donner une réponse claire. M. Muller a répondu qu'il comprenait cette interrogation et qu'il partageait la préoccupation. Finalement, il fait ce qu'il veut, alors que, dans ce quartier historique, les lois du marché ne doivent pas être les mêmes qu'ailleurs. Il faut proposer des aides à certains commerces afin que ce quartier ne se vide pas le soir comme les Rues-Basses. Cet aspect est important. Il existe des endroits dans la ville où de tels efforts se font, mais pas à Saint-Gervais. Le bâtiment mérite d'être restauré. Un bon début a été fait dans d'autres immeubles. Le groupe des Verts votera la proposition avec les remarques ci-dessus.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) partage les mêmes préoccupations et se demande ce que cache la subvention cachée. La représentante de l'AdG/SI avait l'impression d'avoir compris les explications lors de la séance mais, après lecture des notes de séance, elle en est moins sûre. D'autres problèmes ont été évoqués, par exemple la difficulté de trouver des locataires pour des appartements de 6 pièces. Elle aimerait connaître les critères d'accessibilité, vu le nombre de familles à Genève avec des moyens modestes et plusieurs enfants.

Le Parti socialiste partage les avis émis. On aurait pu souhaiter une rénovation plus douce et laisser certains éléments sur place (anciens évier, par exemple). Le problème du relogement est scandaleux. Il n'y a pas de solution. M. Muller n'a pas proposé une politique. On agit au jour le jour. Son groupe votera le projet.

Les libéraux sont d'accord avec les conclusions des Verts, mais pas avec les prémisses. On a entendu M. Muller dire que tout le monde aura déménagé lorsque les travaux débiteront. Quarante personnes peuvent être relogées chaque mois. Cependant, les tensions relevées par les Verts sont justifiées. Il s'agit de rénover ce quartier, sans faire l'erreur de la Vieille-Ville, qui n'abrite plus que des études d'avocats et des magasins de luxe. Les libéraux voteront la proposition sans hésiter, mais avec la garantie d'avoir le même type d'habitants et de commerces qu'aujourd'hui.

Le Parti du travail soutient ces propos. En relisant les notes, il a été étonné par les explications concernant le relogement «à titre provisoire ou définitif et selon leur désir». Cela n'est pas très clair. Cependant, il votera la proposition.

Un commissaire dit qu'il est question de l'arcade La Bretelle depuis longtemps, en fait depuis que les travaux sont annoncés. La gérante semble avoir envisagé de fermer l'arcade dans un mois. En tant qu'habitant du quartier, le commissaire trouve dommage que cela se fasse. Ne serait-il pas possible de garantir encore son utilisation pendant l'été prochain?

Le Parti radical comprend la situation. Cependant, du temps a déjà été perdu en ce qui concerne la réfection des logements et il serait un peu dommage de reculer encore les travaux. On ne peut pas prendre ce risque en temps de crise du logement. Pour le Parti radical, on peut voter le crédit maintenant, même si d'éventuelles variations de prix interviennent ultérieurement.

Un commissaire souhaite avoir plus de renseignements concernant le début des travaux. Il lui est signalé qu'il est mentionné, à la page 23 de la proposition, que les travaux pourraient démarrer quatre mois après le vote en séance plénière.

Un commissaire dit qu'il est clair que des intérêts privés peuvent être pris en compte. Cependant, le rôle de la commission n'est pas d'entrer en matière dans le détail. Il existe des services pour cela. Les locataires, et cela a été dit, partiront seulement avec leur accord. La commission décide des travaux, le département de M. Ferrazino les entreprend et celui de M. Muller les finance. Il craint qu'avec douze mois de travaux une période de fermeture ne pourra pas être évitée. Il semble d'ailleurs que la Bretelle soit prête pour que ces travaux commencent.

Le groupe des Verts présente l'amendement suivant, à ajouter à la fin de l'article premier du projet d'arrêté: «...afin de conserver un habitat bon marché et des arcades destinées à des commerces, bistrotts et activités de proximité qui ont fait le tissu urbain historique de Saint-Gervais.»

Le Parti libéral propose la version suivante: «...afin de conserver au quartier historique de Saint-Gervais ses caractéristiques qui en font le tissu urbain historique de Saint-Gervais.»

Après discussion, cet amendement est retiré.

L'amendement des Verts, à ajouter à la fin de l'article premier, est soumis au vote. Il est accepté par 7 oui (Alternative) contre 6 abstentions (Entente et Union démocratique du centre).

Le projet d'arrêté amendé est mis aux voix, il est accepté à l'unanimité.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

### *PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 691 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment sis rue des Etuves 17, parcelles N<sup>os</sup> 5554 et 5556, feuille 47 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, afin de conserver un habitat bon marché et des arcades destinées à des commerces, bistrotts et activités de proximité qui ont fait le tissu urbain historique de Saint-Gervais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 691 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 39 434 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 290 000 francs du crédit d'étude voté le 16 avril 1997, soit un montant total de 3 981 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

**M. Jean-Marc Froidevaux, président de la commission ad hoc Saint-Gervais** (L). Mesdames et Messieurs, moi aussi, j'interviendrai brièvement – je paraphrase ici M. Juon, mais ce n'est pas pour rien. En effet, dans le cas de cette proposition, nous avons bénéficié d'une présentation par infographie et je sais que M. Juon s'est beaucoup battu pour que l'administration adopte ce mode de présentation des projets. Pour ma part, j'y étais toujours très opposé et, ce soir, je profite de l'occasion pour faire amende honorable: ce mode de présentation, quoique d'un coût exorbitant, facilite grandement la vie des conseillers municipaux. Après cette toute première présentation faite sur ce mode, je tenais à dire combien la commission avait apprécié.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)*

*Premier débat*

**M. Roberto Broggin** (Ve). Le programme pour la rénovation de la rue des Etuves et du quartier de Saint-Gervais avance. Il avance à un rythme assez lent et, si nous aurions souhaité que le rythme des travaux soit plus soutenu, nous pourrions néanmoins nous réjouir qu'on maintienne des logements qui, après rénovation, seront toujours accessibles à des populations à revenus modestes.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que ces immeubles étaient voués à la démolition. Une autoroute, ou en tout cas une voie rapide devait passer par la rue des Etuves et ces immeubles avaient été acquis à l'époque dans la perspective d'une démolition. C'est d'ailleurs pour cela que leur valeur financière doit être considérée comme nulle dans le plan financier, et je m'étonne que la Gérance immobilière municipale (GIM) et le magistrat responsable parlent à ce sujet de «subvention cachée», comme on peut le lire dans le rapport de M<sup>me</sup> Pfund.

Avec cette rénovation, il s'agit bel et bien du sauvetage et de la réhabilitation d'immeubles patrimoniaux, dans lesquels nous pourrions loger des personnes. Ces immeubles appartiennent à notre histoire; on a d'ailleurs découvert récemment, lors de la rénovation de l'immeuble 3-5, rue des Etuves, des pans de fortification de la Genève du XV<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les immeubles du 17, rue des Etuves, il est vrai que l'intérieur avait été démoli dans les années 1940, lors de la dernière rénovation, qui avait été assez mal faite. Ensuite, ils ont été laissés à l'abandon, sans aucun entretien. Le Service des bâtiments ne les a pas entretenus et la GIM ne les a pas gérés au mieux, ce qui explique les incertitudes quant aux gens qui y habitent et aux sous-locations qui ont cours. Alors que ces immeubles sont destinés à des populations bien précises, nous savons qu'il y a des sous-locations et que la GIM ne surveille absolument pas ces pratiques. Nous ne pouvons que le déplorer.

Enfin, je dirai un mot en ce qui concerne les arcades. Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés, dans le quartier de Saint-Gervais comme aux Grottes, au problème des prix de location après rénovation. Dans le budget prévisionnel d'exploitation du 17, rue des Etuves, il est prévu que les arcades seront louées 300 francs le mètre carré et j'aimerais bien qu'on s'en tienne à ce prix. Lors des dernières rénovations qui ont eu lieu au 9, place Grenus, le plan financier prévoyait que les arcades seraient louées à 300 francs; or elles sont maintenant louées à 600 francs et les locataires ont déposé un recours. Nous ne pouvons pas accepter que la GIM nous présente un budget prévisionnel d'exploitation avec un certain prix et qu'elle change ces prix de location après, une fois les rénovations terminées. Il n'est tout simplement pas acceptable de se trouver, une fois les travaux terminés, face à une autre réalité que celle qui était annoncée.

Avec ces quelques remarques et observations, le groupe des Verts votera bien sûr ce crédit pour la réhabilitation de l'immeuble 17, rue des Etuves, qui comprend aussi le N° 19, puisqu'il y a une seule allée pour deux immeubles.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Le représentant des Verts est intervenu mal à propos, c'est le moins que l'on puisse dire! Il est question ici d'un crédit de construction et ce représentant fait dériver le débat sur la politique du logement. Certes, Saint-Gervais est un quartier sensible et un certain nombre de cautions méritent d'être mises en ce qui concerne le type de rénovation, qui déterminera, par la force des choses, le type d'occupation des locaux. En revanche, ce n'est pas le lieu d'avoir un débat sur la valeur locative des arcades, qui pourrait très bien, par hypothèse, être associée au chiffre d'affaires que l'on y fait. Si l'on peut effectivement discuter du prix des logements, le problème des arcades se pose différemment. Dans un quartier que l'on veut réhabiliter, dans un quartier où l'on veut faciliter l'achalandage, je vois mal pourquoi les commerçants ne pourraient pas attendre ou espérer des performances sensiblement meilleures que celles qui leur étaient imposées avant les rénovations, dans ce quartier qui n'était pas favorisé, notamment sous l'angle commercial.

Il est erroné également de faire un faux procès sur la notion de subventionnement. Qu'il y ait un subventionnement caché dans ces rénovations, cela ne fait guère de doute et la commission a pu s'en convaincre. Dans un plan financier, on peut tenir compte du fait qu'un immeuble est extrêmement vétuste; il n'en demeure pas moins qu'il a une valeur, comme le fonds sur lequel il est bâti. En bonne gestion immobilière, il s'agit de renter le capital et c'est même là une condition fixée par l'Etat. La commission ad hoc Saint-Gervais, dans des temps antérieurs, avait entendu le représentant de l'Etat. A la question de savoir pourquoi l'Etat refusait de subventionner ces rénovations, il nous avait expliqué que le type de présentation financière que nous pratiquons n'entraîne simplement pas dans les critères de subventionnement. La commission, dans sa majorité – dont je ne dirai pas qu'elle est toujours très sage – a néanmoins avalisé ce mode de faire. Ainsi, en ce qui concerne l'immeuble 17, rue des Etuves, le terrain et l'immeuble figurent pour zéro franc dans le plan financier. C'est une manière de faire que ce Conseil municipal a avalisée et je me souviens que nous, groupe libéral, avec l'Entente, avons déposé une motion demandant que cette pratique soit abandonnée. Le Conseil municipal a décidé qu'elle devait perdurer; en conséquence, Monsieur Broggin, plutôt que de nier l'existence d'une subvention, soyez cohérent avec votre vote et revendiquez-la! Voilà ce qui pourrait apparaître, de prime abord, comme une bonne politique de gauche. Reconnaissez que vous tenez à ces subventionnements cachés, parce que le Conseil municipal l'a désiré ainsi. Pour notre part, nous en prenons note. Nous n'imaginons pas devoir revenir là-dessus,

mais confronté à tant de mauvaise foi et à d'aussi mauvaises méthodes politiques, vous comprendrez que j'aie saisi la balle au bond!

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Suite au vote, par la commission ad hoc Saint-Gervais unanime, du projet d'arrêté qui permet la rénovation de cet immeuble, je ne vais pas épiloguer sur la qualité du projet au niveau du logement. Nous nous réjouissons, au sein de notre groupe, que l'on puisse continuer à rénover ou à construire du logement social en Ville de Genève. Le préopinant est intervenu à propos des subventions cachées; il voudrait amener la Ville de Genève à des pratiques purement libérales, introduire dans la gestion des immeubles de la Ville une logique spéculative, qui tienne compte des prix actuels du marché. Nous nous réjouissons au contraire que, dans l'hypercentre, dans la vieille-ville de la rive droite, on puisse préserver du logement social.

Par ailleurs, je voudrais insister sur le fait que, pour les arcades commerciales non plus, on ne doit pas forcément tomber dans une simple logique de hausse des prix, comme cela se fait dans les Rues-Basses. Ce n'est pas ainsi que nous voyons l'avenir du quartier. Celui-ci, pour nous, doit conserver du logement social, mais également des commerces de proximité, des commerces utiles aux habitants et aux usagers du quartier.

Lors de l'examen en commission, on a parlé d'une des arcades commerciales de cet immeuble qui abrite la Taverne des Etuves, dite «La Bretelle». J'aimerais rappeler ici qu'il est important de maintenir ce lieu unique, qui est à la fois un bistrot populaire et un lieu de création artistique, musicale notamment. Même si j'en suis un usager très irrégulier, je trouve, en tant que voisin et pour avoir assisté à des soirées intéressantes au niveau artistique, que ce lieu mérite d'être maintenu. Le magistrat en charge nous a garanti, lors de son audition, que la Ville était en négociation et nous espérons vraiment qu'une solution sera trouvée pour la Bretelle durant les travaux et après, et cela dans le quartier.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Je ne répéterai pas ce que mes collègues de l'Alternative ont dit, car le Parti socialiste y adhère. Cela étant, il y a certains points dans ce projet qui n'ont pas reçu de réponses tout à fait satisfaisantes, et c'est dommage. Ainsi, nous ne savons pas vraiment pourquoi la Ville n'a pas profité du bonus à la rénovation et pourquoi les démarches ont été abandonnées. De même, le Parti socialiste aurait imaginé une rénovation plus douce, dans le sens où on aurait pu laisser certains éléments tels quels dans les appartements, par exemple les éviers. Enfin, je relèverai un point qui nous est cher, au Parti socialiste, et qui est celui de l'ascenseur. Nous comprenons qu'il n'était plus possible d'en prévoir

un à ce stade du projet, mais nous regrettons quand même qu'on n'installe pas d'ascenseur, y compris dans des maisons d'un certain âge, car toute une population à mobilité réduite se voit exclue de ces logements.

Nous sommes en revanche très contents de l'amendement qui a été voté en commission pour préserver le tissu urbain historique à Saint-Gervais. Comme l'a dit M. Bertrand, il est très important que la Bretelle reste au même endroit et que les magasins qui vont occuper les autres arcades soient des magasins de proximité, qui ajoutent de la qualité dans ce quartier.

### *Deuxième débat*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.**

L'arrêté est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 691 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment sis rue des Etuves 17, parcelles N<sup>os</sup> 5554 et 5556, feuille 47 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, afin de conserver un habitat bon marché et des arcades destinées à des commerces, bistrotts et activités de proximité qui ont fait le tissu urbain historique de Saint-Gervais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 691 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 39 434 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 290 000 francs du crédit d'étude voté le 16 avril 1997, soit un montant total de 3 981 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## **5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la création du Jardin des justes de Malagnou» (P-97 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Patrice Reynaud.**

La commission des pétitions s'est réunie le 26 avril et le 3 mai 2004, sous la présidence de M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, pour examiner cette pétition.

Le rapporteur exprime ses plus vifs remerciements à M<sup>me</sup> Ursi Frey pour la qualité des prises de notes de séances qui a facilité la rédaction du présent rapport.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 26 avril 2004**

*Audition de M<sup>me</sup> ter Pelle et de M. Rémy Hildebrand, pétitionnaires.*

Après avoir rappelé qu'un projet de construction de synagogue dans le quartier de Malagnou a déjà été autorisé il y a quatre ans, M. Rémy Hildebrand explique les raisons de la constitution de l'Association Henry Spiess.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Commission, 3151.

Cette dernière estime qu'il existe une alternative à la construction ci-avant évoquée, permettant la préservation d'un bel espace de verdure et évitant l'abatage de nombreux arbres.

L'espace boisé ainsi conservé pourrait alors recevoir tout à la fois une vocation de lieu de promenade et de mémoire aux victimes de la Seconde Guerre mondiale.

M. Rémy Hildebrand, après avoir remarqué le fait que plusieurs institutions à caractère religieux résident déjà dans cette zone, relève l'existence d'une situation assez tendue depuis dix ans au sein de cette même zone.

Pour sa part, M<sup>me</sup> ter Pelle exprime ses inquiétudes quant au fait que la future synagogue serait plus importante que le projet initial. Elle fait part des nombreuses nuisances sonores environnant habituellement les lieux de culte en raison de l'accroissement de la circulation et de la présence des nombreuses personnes intéressées aux cérémonies de culte.

A la demande de M<sup>me</sup> la présidente, M. Rémy Hildebrand expose le fait qu'ensuite du dépôt de la même pétition auprès du Grand Conseil les pétitionnaires ont été auditionnés par ce dernier le 9 février 2004.

A la suite de l'intervention d'une commissaire libérale, M. Rémy Hildebrand explique le fait que le terrain visé appartient à une fondation juive, dénommée Maghent et notamment dirigée par M. Tamman et son fils. Cette fondation ne semble vouloir accepter d'offrir le terrain qu'en vue de l'édification d'une nouvelle synagogue.

M. Rémy Hildebrand rappelle en outre le fait que cette zone comporte déjà la grande synagogue, une bibliothèque, une librairie et une grande salle de réunion, toutes à vocation religieuse.

Il précise également le fait que la construction d'une seconde synagogue à cet endroit se ferait directement sous les balcons des habitants et que l'étroitesse des passages libres serait alors telle qu'elle interdirait l'accès en cas d'incendie ou d'accident.

A la demande de plusieurs commissaires, les pétitionnaires expliquent avoir eu des rencontres avec le fils de M. Tamman et divers représentants de la communauté juive afin d'évoquer ce projet de poumon de verdure et de lieu de souvenir.

Il est résulté de ces rencontres le fait que M. Tamman est déterminé à construire la nouvelle synagogue et qu'aucune entrée en matière n'a été envisagée concernant le projet du Jardin des justes.

Sur l'interrogation d'un commissaire libéral, M. Hildebrand précise le caractère d'ouverture à tous du lieu de souvenir, voulant éviter toute «querelle de clocher» et l'opposition à une religion en particulier.

Suite à l'intervention d'un commissaire socialiste, M. Hildebrand ne se déclare pas gêné par l'existence éventuelle à Genève de deux lieux de commémoration du souvenir des victimes de la Seconde Guerre.

Après avoir précisé, à la demande d'une commissaire, les motivations des initiateurs du projet d'une seconde synagogue, les pétitionnaires expliquent que tout le périmètre de l'actuelle synagogue est déjà actuellement bouclé par la police à chaque cérémonie et que, de plus, cette synagogue est coincée entre des murs.

#### *Discussion des commissaires*

Afin d'éviter toute confusion et de permettre une bonne compréhension des intérêts en jeu, une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et un commissaire libéral se déclarent favorables à l'audition de M. Tamman.

Un commissaire du Parti des Verts se demande si une telle pétition relève des compétences de la commission des pétitions: concernant également le Canton, elle devrait peut-être être renvoyée auprès du Conseil administratif, afin que celui-ci l'étudie avec le Canton.

#### **Séance du 3 mai 2004**

##### *Discussion et vote des commissaires*

Sur la base de l'opinion exprimée lors de la dernière séance par un commissaire du Parti des Verts de renvoyer la pétition auprès du Conseil administratif, un autre commissaire du Parti des Verts reconnaît sa gêne.

Plusieurs autres commissaires expriment un même embarras face à la pétition, notamment quant au caractère de prédominance d'une certaine religion que la construction d'une seconde synagogue à Malagnou pourrait occasionner.

Un commissaire socialiste propose de porter davantage l'analyse sur l'aspect gênant, au sens urbanistique du terme, de l'édification de la nouvelle synagogue.

Un commissaire démocrate-chrétien relève la difficulté d'une prise de position quelconque, à raison du fait que le terrain appartient à ceux-là mêmes qui veulent la nouvelle construction.

Considérant cette dernière observation comme reflétant une position difficile pour la commission des pétitions, ainsi pratiquement retranchée aux limites de ses compétences, l'ensemble des commissaires expriment unanimement leur inquiétude face aux difficultés qu'engendrera très vraisemblablement la construction d'une nouvelle synagogue dans le quartier de Malagnou.

Sur soumission de M<sup>me</sup> la présidente, les commissaires votent à l'unanimité le classement de la pétition «Pour la création du Jardin des justes de Malagnou».

*Annexes:*

1. Pétition du 26 septembre 2003
2. Correspondance du 12 mai 2004 de l'Association Henry Spiess à l'administration municipale genevoise

# Pétition

Genève, le 26.9.2003

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois l'Association Henry Spiess propose d'aménager un nouvel espace vert, dans le quartier de Malagnou, en transformant l'îlot de verdure situé angle route de Malagnou/avenue Krieg, en un

## Jardin des Justes.

Cette initiative soutenue lors de l'Assemblée générale de l'Association qui s'est déroulée le 11.3.2003 présente l'avantage de préserver un bel espace richement arborisé et d'offrir le privilège d'honorer les personnes qui, avec un courage exemplaire, ont sauvé des vies humaines lors de la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale. Cette action a toute sa raison d'être puisque la synagogue de la communauté juive est bâtie à proximité. **Le Jardin des Justes de Malagnou** deviendrait ainsi un lieu de pèlerinage, en plein air assuré de recevoir de nombreux publics.

En signant et faisant signer ce feuillet vous soutenez l'idée d'étudier l'aménagement d'un mémorial honorant le courage, la liberté et l'honneur de vivre dans la dignité, mémorial qui pourrait être conçu dans un espace de verdure encore existant, occasion exceptionnelle de le mettre en valeur.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, *Madame, Monsieur*, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rémy Hildebrand, président



PETITION

« Pour la création du **Jardin des Justes de Malagnou** »

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.	.....	.....	.....	.....
2.	.....	.....	.....	.....
3.	.....	.....	.....	.....
4.	.....	.....	.....	.....

En vous remerciant de retourner ce feuillet à retourner à l'Association Henry-Spiess  
c/o Rémy Hildebrand, 9, rue Henry-Spiess CH 1208 Genève.

# Association Henry Spiess

9, rue Henry-Spiess Tél 1208 Genève (022) 735 87 86.

Genève, le 12 mai 2004

**Administration municipale genevoise**

Palais Eynard - CH 1211 Genève - CP 3983

A l'intention de la **Commission des pétitions du Conseil municipal**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, soit le lundi 26 avril, une délégation de notre **Association** a été reçue par la commission municipale dans le but d'exposer l'idée de promouvoir **un Jardin des Justes** dans un espace situé angle avenue Krieg – route de Malagnou. La même démarche a été effectuée devant **la Commission des pétitions du Grand Conseil**. En effet, une délégation a été reçue le lundi 9 février 2004, acquise à l'idée de plaider ce projet soutenu par tous les habitants du quartier.

Outre le plaisir d'avoir pu exposer les raisons évoquées ci-dessus, nous vous exprimons nos remerciements et nous nous permettons de vous suggérer d'inviter le Conseil Municipal d'adopter une résolution demandant une modification du plan localisé de quartier applicable au secteur angle avenue Krieg - Route de Malagnou, conformément à l'article 1, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, article instituant un droit d'initiative des communes en matière d'adoption de tels plans.

Il s'agirait en fait de revenir au plan localisé de quartier adopté au début des années 1950, qui prévoyait un espace de verdure entre les immeubles de l'îlot en cause. Cet espace de verdure a été malencontreusement supprimé pour l'essentiel, dans le cadre d'un plan localisé de quartier adopté en 1994 par le Conseil d'Etat, qui n'a pas voulu tenir compte des réactions d'un certain nombre d'habitants du quartier.

En vous renouvelant nos remerciements et restant bien sûr à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.



Eddy Favre  
trésorier

Rémy Hildebrand  
président

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions (R).** La commission des pétitions a constaté que cette pétition, qui concerne plus spécifiquement l'aménagement d'un quartier, a pour but, en maintenant l'espace boisé, d'empêcher une construction pour laquelle l'autorisation a été délivrée. Pour les raisons ténorisées dans le rapport, la commission unanime vous recommande, Mesdames et Messieurs, le classement de la pétition.

**M. Patrice Reynaud, rapporteur (L).** Lors de l'étude de cette pétition pour un Jardin des justes, les commissaires ont relevé trois problèmes principaux. Le premier, c'est qu'une autorisation de construire a déjà été délivrée pour le projet d'édification d'une synagogue sur le terrain en question. L'objet de la pétition est, en l'occurrence, de proposer une alternative à la construction de la synagogue, sous la forme d'un Jardin des justes, qui serait à la fois un lieu de promenade et un lieu de commémoration, de souvenir, pour les victimes de la Seconde Guerre mondiale. Le deuxième problème, c'est que le terrain sur lequel serait édifiée la synagogue ou le jardin réclamé par les pétitionnaires, n'appartient ni à la Ville de Genève ni au Canton, mais appartient à une fondation. Or les responsables de cette fondation ont été d'une clarté limpide: ils n'accepteront aucune autre affectation du terrain dont ils sont propriétaires, si ce n'est l'édification d'une synagogue. Le troisième problème concerne les enjeux urbanistiques et de circulation liés à une telle construction. Il a été dit à plusieurs reprises par les pétitionnaires que l'édification d'une telle synagogue engendrerait deux types de difficultés: d'abord, la synagogue serait pratiquement sous leur balcon et, surtout, elle interdirait pratiquement la circulation des véhicules SIS aux alentours de ladite construction.

Au regard de la particularité de l'objet, la commission des pétitions s'est sentie à la limite de ses compétences. Le terrain n'appartient pas à la Ville, les pétitionnaires envisagent une construction qui est totalement privée et, au surplus, nous sommes confrontés à une position très claire de la part des propriétaires. En conséquence de quoi, nous avons décidé, si vous me permettez l'expression, Madame la vice-présidente, de botter en touche, c'est-à-dire de proposer le classement pur et simple de cette pétition.

#### *Premier débat*

**M. Guillaume Barazzone (DC).** A titre personnel, lors de l'étude de cette pétition, je me suis senti mal à l'aise pour deux raisons. La première, c'est qu'on ne comprenait pas bien si les auteurs de la pétition voulaient conserver un espace de verdure dans le quartier de Malagnou, ou s'ils voulaient un espace de verdure

pour éviter à tout prix la construction d'une seconde synagogue. Le débat à ce sujet existe: en Israël, où je me suis rendu à deux reprises pour visiter des proches, j'ai pu constater que, dans un village de 500 habitants, il y avait 27 synagogues, c'est-à-dire presque une synagogue par famille. Sous l'influence de certains partis orthodoxes, qui font aujourd'hui beaucoup parler d'eux, les habitants ont décidé de construire leur synagogue, pour chaque famille. En l'occurrence, est-ce à nous de répondre à la question de savoir si, à Champel, il y a trop de synagogues? Certainement pas! Par ailleurs, une chose est claire: en matière d'affectation, la compétence, comme le disait M. Patrice Reynaud, ne nous appartient pas, puisque le terrain appartient à ceux-là mêmes qui veulent construire la synagogue.

Je dois relever un point qui m'a troublé: si les pétitionnaires avaient l'air de trouver que deux synagogues dans un quartier, c'était trop, ils ne considéraient pas, en revanche, que deux lieux de commémoration de la Seconde Guerre mondiale faisaient double emploi. Bien que je ne remette pas en cause leur envie de conserver un bout de parc et d'ériger leur monument, je reste convaincu qu'ils tenaient un double langage, et cela m'a particulièrement gêné. Encore une fois, la Ville n'est pas compétente et le classement de cette pétition me paraît être la meilleure solution. Le débat sur la question du nombre de synagogues dans les quartiers est un débat de société; ce n'est assurément pas à nous de le conclure.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

## **6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «En faveur du jardin d'enfants Le Pipotin» (P-98 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann.**

La pétition P-98 a été déposée auprès du Conseil municipal qui l'a renvoyée à la commission des pétitions le 21 janvier 2004.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Commission, 4089.

La commission des pétitions l'a traitée au cours de trois séances, les 15 mars, 26 avril et 3 mai 2004, sous la présidence de M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey.

### **Texte de la pétition**

*(Voir annexe.)*

### **Audition des pétitionnaires**

Au cours de sa séance du 15 mars 2004, la commission des pétitions a procédé à l'audition de M<sup>mes</sup> Samii et Cossettini-de Perrot, représentant les pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Samii signale que la pétition a été lancée parce qu'un jardin d'enfants privé, qui existe depuis une bonne dizaine d'années, est sur le point de fermer. Il n'existe pas d'autre structure dans ce quartier accueillant les enfants de parents qui ne travaillent pas. La paroisse, propriétaire des locaux, souhaite les récupérer.

La présidente de la commission précise que le jardin d'enfants existe depuis plus de vingt-trois ans.

En réponse à une question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Samii précise qu'une discussion a eu lieu avec la paroisse pour essayer de récupérer les locaux, mais que la paroisse souhaite utiliser les locaux pour préparer les baptêmes et autres fêtes religieuses, après les travaux de rénovation.

La situation juridique avec la paroisse qui est propriétaire des lieux est basée sur un bail qui n'a pas été renouvelé, et le jardin d'enfants doit évacuer les lieux en 2005. Une opposition a été faite contre la résiliation du bail, mais les représentantes des pétitionnaires ne sont pas informées sur le dépôt d'une éventuelle demande en annulation de la résiliation. Les pétitionnaires seraient satisfaits dans l'hypothèse où des locaux pourraient être trouvés.

Le comité cherche des locaux et se demande ce qu'il adviendra du jardin d'enfants. Le fait de n'avoir pas déposé un recours ne peut être assimilé à une démarche passive de la part du comité, car un avocat a été mandaté par la responsable, ce qui constitue une démarche active.

Les pétitionnaires n'ont pas rencontré la déléguée à la petite enfance, M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny, mais une copie de la pétition lui a été adressée. Ce sont les parents qui ont lancé la pétition, car ils ne voulaient pas impliquer le comité organisateur dans cette démarche.

En ce qui concerne les conditions d'accueil de ce jardin d'enfants, il est précisé qu'une crèche n'accepte que des enfants dont les parents travaillent au moins à 50%. De plus, les tarifs sont identiques pour tous dans ce jardin d'enfants, alors que la crèche applique divers barèmes. Le jardin d'enfants est géré par une association.

La capacité d'accueil du jardin d'enfants est d'une quarantaine d'enfants. Le jardin d'enfants est souvent occupé au maximum. Environ la moitié des 40 enfants sont répartis entre le matin et l'après-midi. Les enfants sont pris en charge de la manière suivante: les enfants, entre 2 ans et demi jusqu'à l'âge scolaire, sont accueillis deux demi-journées au minimum par semaine et quatre demi-journées au maximum.

La présidente de la commission informe cette dernière que la directrice a contacté le conseiller administratif M. Manuel Tornare, à la suite de difficultés financières. Rien n'a encore été décidé, mais le jardin d'enfants et le personnel pourraient être intégrés à la crèche de Bertrand. Si cela se fait, les parents devraient payer davantage, les prix du jardin d'enfants étant en dessous des tarifs pratiqués par la crèche.

Les membres de la commission souhaitent avoir plus d'informations sur les projets réels concernant ce jardin d'enfants et notamment savoir si la structure du jardin d'enfants sera maintenue s'il est intégré à la crèche. Les noms des personnes responsables, au bénéfice d'une autorisation pour gérer un jardin d'enfants, sont indiqués aux membres de la commission.

La commission propose, à l'unanimité, d'entendre la déléguée à la petite enfance, M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny, qui pourra certainement répondre aux questions des commissaires.

#### **Audition de M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance**

M<sup>me</sup> de Tassigny a été auditionnée par la commission le 26 avril 2004. Dans le cadre de ses activités, elle est en contact avec la responsable du jardin d'enfants depuis 2002. La déléguée à la petite enfance informe la commission des pétitions que, le 2 août 2002, elle a reçu la responsable du jardin d'enfants, qui avait des difficultés pour financer son établissement.

La déléguée à la petite enfance précise que le conseiller administratif M. Manuel Tornare a accepté de verser une subvention de quelques milliers de francs, même si tous les éléments ne correspondaient pas aux critères donnant droit à une subvention. Il a été proposé à la responsable du jardin d'enfants de se conformer au système en place et d'envoyer les curriculum vitae du personnel au

service municipal concerné pour examen. Le 19 novembre 2004, il a été confirmé aux intéressés qu'il fallait aller de l'avant pour rejoindre de nouvelles structures. Le 21 novembre 2004, un complément d'informations a été demandé concernant les curriculum vitae des personnes concernées, mais cette demande est restée sans réponse. Le conseiller administratif M. Manuel Tornare a rencontré la responsable, M<sup>me</sup> Marchand, pour lui proposer une nouvelle fois d'intégrer les structures de la petite enfance.

Deux étapes ont été proposées, avec des installations provisoires, pour qu'en 2005 le jardin d'enfants puisse intégrer la structure et l'échelle des salaires et des prix des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève.

Les démarches avec le jardin d'enfants ont été faites selon la chronologie suivante:

- le 26 janvier 2004, tout le personnel a été reçu et les modalités de l'intégration leur ont été expliquées en attendant leur décision;
- le 12 février 2004, M<sup>me</sup> Marchand et sa collaboratrice ont confirmé leur intérêt pour devenir éducatrices au sein de la structure genevoise;
- le 24 février 2004, il a été demandé que les parents soient informés des démarches en cours;
- le 15 mars 2004, une nouvelle séance a eu lieu pour expliquer les deux étapes de la procédure;
- le 17 mars 2004, la convocation est arrivée et, le 21 mars 2004, M<sup>me</sup> Marchand a informé M. Tornare qu'elle refusait son intégration, mais sa collaboratrice souhaitait intégrer la petite enfance.

D'autres intégrations ont eu lieu avec succès. Malheureusement, pour le jardin d'enfants Le Pipotin, cela n'a pas été le cas. M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny n'est pas en faveur d'une multiplication des jardins d'enfants, mais il y a une forte demande dans le quartier de Champel. Le jardin d'enfants Les Papillons se remplit difficilement et la tendance va dans le sens d'horaires à la demande plutôt qu'à la demi-journée, donc correspondant aux horaires de travail des parents. La Ville de Genève n'est pas entrée en matière pour rechercher des locaux.

M<sup>me</sup> Marchand a déjà eu des contacts avec la Ville au moment de l'intégration de l'institution Le Tournesol à la Délégation de la petite enfance. En effet, M<sup>me</sup> Marchand ne souhaite pas entrer dans les structures de la Ville de Genève. Certains commissaires sont étonnés par l'agressivité des parents lorsque des crèches privées passent dans le secteur public. M<sup>me</sup> de Tassigny confirme cette agressivité et aussi l'agressivité des parents face aux fonctionnaires. Elle-même a dû dire aux parents qu'elle leur présentait une offre de la Ville de Genève. La raison de cette opposition est leur attachement à la structure faisant un prix unique

(on ne demande pas de feuille de salaire dans les institutions privées). Il faut savoir que certains parents devraient payer plus si l'échelle des salaires de la Ville était appliquée, mais ces parents ne veulent pas entendre cela.

En ce qui concerne les tarifs, les personnes payant un tarif plus élevé sont également celles qui paient davantage au niveau des impôts. Il serait possible d'imaginer la gratuité des établissements, mais cela n'est pas dans le sens de l'histoire actuelle. Il y a un plafonnement des revenus qu'il ne faut pas dépasser afin d'éviter que les personnes à hauts revenus retirent leurs enfants des crèches, ce qui augmenterait la partie subventionnée.

Le Service de protection de la jeunesse applique des critères très stricts pour délivrer les autorisations pour les jardins d'enfants de la Ville de Genève, alors que le dicastère en charge des jardins d'enfants privés est moins exigeant, ce qui n'est pas normal.

Au sujet de la scolarisation des enfants dès 3 ans, une première réunion aura lieu prochainement pour établir le règlement d'application. De l'argent devrait être disponible en 2005, mais on ne sait pas encore quelle sera la forme de subventionnement de cette structure. M<sup>me</sup> de Tassigny regrette l'issue de la situation du jardin d'enfants Le Pipotin et que les parents ne soient pas informés du détail de l'affaire. La présidente de la commission précise que les parents connaîtront la situation grâce au rapport de la commission.

### **Discussion et vote**

Lors de la séance du 3 mai 2004, il est suggéré de procéder à une nouvelle audition des pétitionnaires si l'on devait envisager de classer la pétition, afin d'informer les familles de ce qui s'est passé. Il y a un «gouffre» entre la situation décrite par les pétitionnaires et la réalité.

La présidente, M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang, précise que la situation a changé entre le moment où le Conseil municipal a renvoyé cette pétition en commission et la situation actuelle.

La commission considère qu'il faut informer les pétitionnaires que la Ville de Genève a fait son travail pour que l'exploitation du jardin d'enfants puisse continuer, en précisant que la directrice n'a pas souhaité intégrer les structures de la petite enfance.

Des membres de la commission considèrent qu'il est question d'un jardin d'enfants acceptant les petits dès 2 ans à la carte, ce qui n'est pas le cas dans une crèche. La personne qui dirige Le Pipotin souhaite garder ce type de jardin

d'enfants. Certains commissaires ne comprennent pas très bien pourquoi il faut forcer presque tous les jardins d'enfants à s'uniformiser, or il s'agit en fait d'appliquer les structures mises en place par la Ville de Genève.

Le jardin d'enfants Le Pipotin est dans les locaux de la paroisse Sainte-Thérèse depuis vingt-trois ans. Celle-ci souhaite récupérer les locaux et a dénoncé le bail. La Ville de Genève n'est pas responsable de cette situation. Il est aussi souligné que, pour les parents concernés, il y a encore de la place dans un autre jardin d'enfants à proximité.

La responsable du jardin d'enfants Le Pipotin ayant demandé et obtenu des subsides, sans y avoir droit officiellement, la proposition de la Ville de Genève est compréhensible.

La commission propose de classer la pétition avec information aux parents, les réponses ayant déjà été données et la Ville de Genève ayant fait tout ce qu'il était possible de faire.

La présidente soumet au vote le classement de la pétition et l'envoi aux pétitionnaires du rapport de la commission pour information aux parents.

Le classement de la pétition est accepté par 12 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 1 L, 2 UDC, 1 R) et 2 abstentions (L).

*Annexes:*

- texte de la pétition
- lettre de M<sup>me</sup> Samii du 2 décembre 2003

## **PETITION EN FAVEUR DU JARDIN D'ENFANT " LE PIPOTIN"**

Le jardin d'enfant " Le Pipotin " se voit contraint de fermer ses portes, car la paroisse va reprendre les locaux.

Ce jardin d'enfants existe depuis 14 ans. Il accueille beaucoup d'enfants du quartier de Champel ce qui aide beaucoup les familles et les mamans qui ne travaillent pas forcément.

Que vont devenir ces enfants avant de pouvoir entrer à l'école ?

Doit-on pénaliser les mamans qui ne travaillent pas, ou pas assez pour pouvoir inscrire leurs enfants dans les crèches ? les crèches qui n'acceptent dans certaines conditions assez strictes que les enfants dont les parents travaillent.

Le quartier de Champel a grandement besoin d'une structure comme le Pipotin.

Caroline SAMII  
10, ave. de Miremont  
1206 GENEVE

6.12.03

Présidence du Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
1205 GENEVE

Genève le 2/12/2003

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je me permets de vous remettre cette pétition car personne ne voit une autre issue pour régler notre immense problème.

Le jardin d'enfants « Le Pipotin » se voit contraint de fermer ses portes car la paroisse Sainte-Thérèse veut récupérer ses locaux.

Ce jardin d'enfants existe depuis 14 ans. Il accueille beaucoup d'enfants du quartier de Champel, ce qui aide beaucoup les familles et les mamans qui ne travaillent pas.

Que vont devenir les enfants de ce quartier avant de pouvoir intégrer l'école, sachant le manque important d'infrastructures comme celle-ci et le manque de place dans les crèches qui privilégient les enfants dont les parents travaillent ?

Par ailleurs les locaux adaptés pour un jardin d'enfant sont rares alors que trouver des locaux pour des bureaux est probablement plus facile.

Pourquoi pénaliser un jardin d'enfant et l'organisation de tout un quartier ?

J'espère que cette lettre ainsi que la pétition signée par plus de 300 personnes retiendront votre attention.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux mes salutations respectueuses.

Caroline SAMII

Copies :

Délégation de la Petite Enfance. Madame de Tassigny. 24 ave, Dumas 1206 Genève.  
ASLOCA Rive. Maître Bavarel. 27 Bd. Helvétique . Case postale 3655.  
Paroisse Sainte-Thérèse 14 ave. Peschier 1206 Genève.

Annexes : Pétitions signées.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions (R).** On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre! La problématique du jardin d'enfants Le Pipotin, dont nous ne saurions contester l'utilité, nous est connue. Dès lors que cette institution veut conserver son indépendance, il lui appartient de dégager les ressources nécessaires à l'équilibre de ses comptes et de trouver des locaux, puisque cette institution privée n'a pas voulu rejoindre les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, lesquelles sont tenues d'appliquer des normes strictes quant au personnel et au financement. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de voter le classement de cette pétition.

*Premier débat*

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Tout a été dit en commission. M<sup>me</sup> de Tassigny et M. Tornare avaient proposé à la directrice du jardin d'enfants Le Pipotin d'intégrer la nouvelle structure de l'école Bertrand, mais celle-ci a refusé. Je crois que la Ville a déjà fait beaucoup d'efforts pour ce jardin d'enfants. Cela dit, une question reste en suspens: qu'en est-il des parents dont l'enfant est accueilli dans ce jardin d'enfants? Vont-ils se retrouver sur une liste d'attente, comme s'ils n'avaient jamais mis leur enfant en crèche? La réponse n'a malheureusement pas été apportée en commission. S'agissait-il d'intégrer à Bertrand seulement les structures du jardin d'enfants, et donc son personnel et sa directrice, ou était-il prévu d'intégrer aussi les enfants? La question reste en suspens. M. Manuel Tornare n'est malheureusement pas là ce soir, mais j'espère qu'il pourra nous répondre ultérieurement. En conclusion, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le classement de cette pétition.

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S).** J'ai un élément de réponse pour M. Barazzone: les enfants du Pipotin auraient été acceptés dans les structures de la Ville. Mesdames et Messieurs, le hasard fait parfois bien les choses! J'ai eu l'occasion de remplacer une mienne collègue le soir où M<sup>me</sup> de Tassigny a été auditionnée par la commission des pétitions. Je confirme tout ce qu'a déclaré cette dernière le 26 avril, et je trouve un peu fort de café cette pétition émanant de parents qui ne semblent absolument pas au courant du travail accompli pour trouver une solution.

Le Conseil municipal – les anciens s'en souviendront – suite à une demande de la commission sociale et de la jeunesse, a voté, en décembre 1999, lors de la séance du budget, une aide extraordinaire en faveur du Tournesol, jardin d'enfants situé à l'avenue Wendt et dirigé par M<sup>me</sup> Zogmal. Puis, en juin 2001, l'intégration de cette institution dans les structures municipales de la petite

enfance a eu lieu. Tout s'est bien déroulé, parce que M<sup>me</sup> Zogmal, directrice avec titre, a su faire ses choix, en supprimant notamment ce qu'on appelle la prestation aux petits écoliers.

Déjà à ce moment-là, j'ai été contactée, puisque j'habite le quartier, par la directrice du jardin d'enfants Le Pipotin, M<sup>me</sup> Marielle Marchand, pour ne pas la nommer, parce qu'elle n'y arrivait plus financièrement. Il y a eu entre elle et moi des rencontres, des courriers, puis j'ai écrit à M. Tornare, qui lui a donné une subvention extraordinaire de 8000 francs pendant trois ans, afin qu'elle puisse boucler les trois exercices. Finalement, la Délégation à la petite enfance a examiné avec bienveillance la possibilité de trouver une solution à long terme.

Puis, au printemps 2003, la paroisse Sainte-Thérèse, propriétaire des locaux, a résilié le bail. M<sup>me</sup> Marchand a donc repris contact avec moi, elle a interpellé M. Deshusses, notre président, et la Délégation à la petite enfance lui a fait une proposition d'intégration. En juin 2004, elle devait s'installer à Bertrand, au 1<sup>er</sup> étage; une solution épatante avait donc été trouvée. Or, dans le courant du mois de mars 2004, j'ai croisé M<sup>me</sup> Marchand, qui m'a dit avoir refusé cette solution, parce qu'elle ne pouvait pas accepter les conditions de la Ville, la convention collective, les horaires, etc. Alors, ma foi, que pouvions-nous faire? La cerise sur le gâteau – je veux vous la faire partager – c'est qu'elle aurait pris contact avec l'Association des intérêts de Champel afin qu'on lui installe un petit chalet sur le terrain qui jouxte l'école de Peschier!

Je voudrais quand même remercier ici chaleureusement M. Tornare et M<sup>me</sup> de Tassigny, leurs collaborateurs et collaboratrices, pour l'aide efficace qu'ils ont apportée dans ce dossier, puisqu'en fait, je le répète, la Délégation à la petite enfance avait accepté toutes les demandes de M<sup>me</sup> Marchand. Ma foi, celle-ci a fait son choix, nous le respectons. En revanche, ce qui m'a gênée, c'est que les pétitionnaires n'avaient pas l'air d'être au courant de tout le travail accompli par la délégation et par M. Tornare. Même si on respecte le choix de M<sup>me</sup> Marchand, même si on respecte le choix de certains parents qui préfèrent les structures privées, on ne peut quand même pas, comme le disait M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang, avoir le beurre et l'argent du beurre! Mesdames et Messieurs, cette affaire est donc terminée pour la Ville de Genève et je ne peux que vous encourager, et le Parti socialiste avec moi, à classer cette pétition.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je serai très bref, puisque l'essentiel a déjà été dit. Je souhaiterais simplement souligner deux points. Premièrement, et M<sup>me</sup> Bobillier vient de l'expliquer, la Ville de Genève a déjà fait, par l'entremise de Manuel Tornare, un effort substantiel, puisqu'une subvention de 8000 francs a été versée pendant trois années consécutives. Je précise que cette subvention a été versée

alors que tous les critères qui auraient permis en principe de l'allouer n'étaient pas réunis. En parlant du beurre et de l'argent du beurre, j'y ajouterais volontiers un troisième élément, mais je ne le ferai pas au sein de cette enceinte, pour des raisons évidentes!

Deuxièmement, vous avez vu, Mesdames et Messieurs, que les libéraux ont été un peu partagés au moment du vote en commission. Depuis, nous nous sommes entendus sur ce dernier point, sur lequel je souhaite insister. Pour nous, libéraux, la notion de responsabilité est une chose essentielle et, de facto, la tentative si souvent rencontrée qui consiste à s'en remettre à autrui et notamment aux autorités de la Ville de Genève en disant: «Mes bons seigneurs, trouvez-nous la solution miracle», est une chose que nous n'acceptons point. Cela d'autant plus quand est attachée à une telle démarche une mauvaise foi manifeste, qui a été soulignée tout à l'heure par M<sup>me</sup> Bobillier. En effet, les pétitionnaires étaient à peine au courant du dixième de ce qui avait été fait entre le moment du lancement de la pétition et le moment de l'audition.

Plus généralement, il y a un travail que nous, libéraux, ferons dorénavant en commission des pétitions. D'une part, nous nous assurerons de l'adéquation de la pétition entre le moment de son lancement et le moment où nous l'étudions. D'autre part, nous essayerons de bien faire comprendre que la voie de la pétition, aussi passionnante et aussi démocratique soit-elle, ne doit pas être considérée comme une panacée. Il faut que les citoyens se prennent aussi en charge et qu'ils assument leurs responsabilités, sans demander systématiquement un prie-dieu, de quelque nature que ce soit et fût-ce à la Ville de Genève! C'est un argument fondamental pour les libéraux et c'est la raison pour laquelle nous recommandons à notre tour le classement de cette pétition.

**Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.**

**7. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 810 000 francs, destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-265 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Sacha Ding.**

La commission a examiné cette proposition sous la présidence de M. Roberto Brogгинi lors de ses séances des 13 février, 3 avril et 22 mai 2003. M<sup>me</sup> Arlette Mbarga s'est chargée des notes de séance avec fidélité, ce dont le rapporteur la sait gré et la remercie vivement.

### **Rappel de la proposition**

La proposition consiste à urbaniser les cinq parcelles constituant le périmètre communément appelé «le Petit Jacob». Ces cinq parcelles sont libres de construction depuis 1966, date de la démolition des immeubles qui y étaient implantés. Divers usages ont été possibles sur cette parcelle, à titre provisoire, liés à des travaux dans le quartier.

Les parcelles sont bordées à l'est par la Société immobilière du Cendrier et Mont-Blanc Centre, de l'architecte Marc Joseph Saugey, au nord par l'ancienne école ménagère, actuellement annexe de l'école de commerce. A l'inverse, au sud et à l'ouest, la parcelle fait la limite avec les périmètres des Etuves, de Coutance et de Grenus, qui témoignent du tissu moyenâgeux du quartier de Saint-Gervais.

Cette problématique complexe a déterminé le Conseil administratif à proposer un concours d'architecture afin de trouver une définition convaincante à cette partie de la rue du Cendrier, dont le rôle sera de créer une articulation entre ces deux tissus urbains si différents et de prendre en compte l'intégration des rampes d'accès du parking de Grenus/Manor.

Ainsi, le programme de base de l'opération comprend:

- la prise en compte de l'intégration des rampes d'accès au parking de Grenus/Manor;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 4238.

Proposition: construction d'un bâtiment à la rue du Cendrier 1-3

- deux étages de sous-sol destinés aux locaux communs et à un parking;
- un rez commercial;
- un premier étage de bureaux;
- cinq étages de logements allant du deuxième au sixième étage.

### Auditions

*M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et M. Michel Demierre, architecte responsable de l'opération*

M<sup>me</sup> Payeras fait observer l'importance du principe du concours d'architecture à la faveur de *slides* mettant en évidence la diversité architecturale du quartier. Elle fait en outre observer que des appartements plus grands sont en train d'être construits dans le quartier, ce qui détermine l'arrivée dans le quartier de nouvelles familles et d'enfants. Ces circonstances déterminent la Ville à envisager la construction d'une crèche au dernier étage de l'immeuble avec un accès aux enfants sur le toit.

La question est posée par la commission de savoir pourquoi on ne fait pas la crèche à la place des bureaux, ce à quoi la représentante de la Ville indique le souci du propriétaire de dégager un certain rendement de cette proposition.

Quant au rez-de-chaussée, le principe des arcades est conforme au plan d'utilisation du sol (PUS), si bien qu'elles doivent être considérées comme obligatoires.

La difficulté réside dans la création des rampes d'accès, dont l'emplacement et la structure doivent être établies par un ingénieur.

M. Demierre indique en outre qu'il estime pouvoir proposer 80 pièces de logements sur cette parcelle.

*M. Schusselé, administrateur de Charles Rochat & Cie*

M. Schusselé rappelle avoir été responsable d'interventions sur la place Grenus. Le projet Circulation 2000 prévoyait l'interdiction du trafic dans les poches du quartier. Il fallait pourtant aller au cœur de Grenus pour accéder au magasin Manor. Des solutions avaient été trouvées avec Maus Frères SA. Il a cependant été considéré qu'on pouvait en trouver de meilleures.

Aujourd'hui, expose M. Schusselé, la question est de savoir si les camions et les voitures peuvent emprunter le même tunnel. Les expériences récentes en

matière de tunnels commandent d'y répondre avec une grande attention. En tous les cas, rappelle M. Schusselé, aujourd'hui une telle cohabitation est unanimement considérée comme particulièrement problématique.

De son côté, M. Schusselé confirme avoir donné son accord au passage du tunnel sous son immeuble.

La commission rappelle qu'une solution avait été trouvée pour les camions par un accès depuis la rue Rousseau. M. Schusselé indique regretter vivement cette solution qu'il avait obtenu, *in fine*, l'accord de la Société d'art public.

La commission s'interroge sur les possibilités d'utiliser le domaine public pour permettre l'accès aux camions. M. Schusselé indique que, à sa connaissance, aucune étude n'a été menée en ce qui concerne l'accès aux camions.

Pour conclure, M. Schusselé indique n'avoir œuvré que pour le rétablissement de la place Grenus et ne pas changer d'avis, ni aujourd'hui ni demain. Il rappelle que, pour atteindre cet objectif, il faut refouler le trafic de surface, mais aussi gérer les accès souterrains. A cet effet, il lui semble préférable de résoudre tous les problèmes avant d'entreprendre, cette méthode garantissant heureusement la mise en œuvre de la solution la mieux concertée.

*M<sup>mes</sup> et MM. Marie-Hélène Giraud, Isabelle Greiner, Sébastien Bertrand, Jo Nye-mana, représentant les Habitants associés de Saint-Gervais (HASG) et le Collectif de Saint-Gervais*

Au nom de l'HASG, M<sup>me</sup> Giraud rappelle que l'association s'est fondée en 1980 et que, dès 1981, elle s'est manifestée en vue de demander le retour de la place Grenus à sa vocation originale. Pour approfondir son projet, elle avait mandaté deux architectes en 1983 déjà.

En 1984, l'HASG déposait une pétition réclamant l'étude du dégagement de la place Grenus des trémies d'accès au parking.

De son côté, le collectif fait valoir qu'il recourt à des moyens moins conventionnels afin de sensibiliser la population de façon humoristique. Il observe en particulier les difficultés liées à l'approvisionnement du magasin Manor, ce qui se fait par la violation de nombreuses règles de circulation.

L'HASG et le collectif sont conscients que le projet de tunnel pose des problèmes pour les camions d'importants gabarits. Quant à l'enlèvement des trémies, les deux associations sont conscientes qu'il faudra accepter d'autres sacrifices, ce qui est possible dans le cadre d'un rétablissement de la place Grenus et de la rationalisation des entrées du parking.

Enfin, l'HASG, s'exprimant sur le projet de construction lui-même, indique souhaiter que les immeubles soient confiés à une coopérative d'habitation ou affectés à des baux associatifs. Quant aux locaux commerciaux du rez-de-chaussée, l'HASG demande qu'ils soient affectés à des équipements de quartier pour associations.

### Discussions

Un commissaire libéral fait remarquer que les groupes Mont-Blanc Centre et Cendrier Centre de l'architecte Saugey font aujourd'hui l'objet d'une grande attention de la part des architectes et urbanistes. Il peut sembler que la solution la plus cohérente pour cette parcelle serait d'achever le projet de l'architecte Saugey par la réalisation de la quatrième tour selon les plans de M. Saugey, avec la réserve toutefois que la nouvelle tour ne serait affectée qu'à la construction de logements.

Cette proposition ne suscite guère de débat auprès de la commission pour paraître à celle-ci farfelue.

Un commissaire radical soutient que le concours doit être ouvert et non restreint. Il justifie cette proposition par le fait que, quel que soit le génie de Saugey, on ne peut pas imposer aux architectes un projet dans l'alignement de celui de Saugey. Il faut, à ses yeux, laisser les architectes exprimer leur créativité.

Ce même commissaire fait observer que la qualité du logement commande qu'une attention particulière soit portée sur l'ensoleillement. En cela, il propose une recommandation ainsi libellée: «Pour assurer un ensoleillement optimal des appartements, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir un retrait de la construction à partir du deuxième étage.»

Un commissaire Vert observe qu'une attention devra être portée sur les trémies d'accès, qui devront être le mieux intégrées possible dans la construction. Il souhaite également que le gabarit de l'immeuble ne soit pas en retrait, mais au droit de la limite de propriété pour gagner de l'espace constructible.

Un autre commissaire Vert indique que la construction est limitée par les données de la loi sur les constructions et installations diverses et que, dans cette limite, il faut donner libre cours aux talents des architectes. Pour ce motif, son groupe ne soutiendra pas la proposition radicale.

Pour le commissaire démocrate-chrétien, il lui paraît que l'essentiel est de réaliser la continuité entre les immeubles moyenâgeux et les réalisations modernes de la rue du Cendrier. En cela, il ne s'agit pas de privilégier l'un ou l'autre des types d'architecture, mais d'en assurer la transition.

**Vote**

La recommandation du commissaire radical: «Pour assurer un ensoleillement optimal des appartements, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir un retrait de la construction à partir du deuxième étage» est mise aux voix. Elle est acceptée par 11 oui (R, L, DC, S, AdG/SI) contre 2 non (Ve).

L'amendement suivant est proposé: à la suite de l'article premier du projet d'arrêté, ajouter «et dont le but principal sera d'assurer la continuité des tissus urbains».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 11 oui (R, L, DC, S, AdG/SI) contre 2 non (Ve).

Le projet d'arrêté amendé de la proposition et la recommandation sont acceptés par 13 oui, unanimité des membres présents.

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 810 000 francs destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, et dont le but principal sera d'assurer la continuité des tissus urbains.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 810 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

**M. Roberto Brogini, président de la commission ad hoc Saint-Gervais** (Ve). Mesdames et Messieurs, ce rapport arrive une année et demie après qu'il a été voté par la commission ad hoc Saint-Gervais. On peut le regretter, sachant que la parcelle concernée est une friche urbaine qui pourra accueillir un immeuble de logement. A l'époque où beaucoup se plaignent du manque de dynamisme dans la construction, on peut regretter que ce retard vienne des bancs du Parti libéral!

Nous avons donc étudié cet objet, qui concerne la parcelle située à l'angle des rues du Cendrier et Rousseau, où, pendant de nombreuses années, des baraquements ont accueilli des commerçants et qui a ensuite été largement utilisée comme parking pour deux-roues motorisés et automobiles, avec des parcomètres de l'Etat bien qu'il s'agisse d'une parcelle privée Ville de Genève... La proposition qui nous est faite ici est intéressante, car elle permet également la réflexion sur le déplacement de la trémie d'accès du parking privé de Manor, actuellement située à la place Grenus grâce à une concession valable jusqu'en 2054. La possibilité existe, depuis cette parcelle, de creuser un tunnel souterrain, qui passerait sous les immeubles de la rue Rousseau et sous ceux de la place Grenus qui viennent d'être rénovés par un promoteur privé, M. Schusselé, que nous avons d'ailleurs auditionné. Sous ces immeubles, dont certains datent du XVI<sup>e</sup> siècle, un radier en béton de 40 à 60 cm a été construit afin de soutenir les immeubles et de permettre le passage de véhicules et de camions de livraison à deux essieux pour le grand magasin Manor.

En plus de la trémie, le programme prévoit des commerces ou des équipements publics et, au-dessus, des logements tels que le tissu urbain historique les connaissait auparavant. Une recommandation a été acceptée par la commission en vue d'un retrait de la construction à partir du deuxième étage, ainsi qu'un amendement demandant qu'on s'aligne sur les tours, entièrement commerciales, qui avaient été construites dans les années 1950 et 1960 par l'architecte Saugey. Nous avons donc ce soir à nous prononcer sur ce rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais et sur le projet d'arrêté amendé. Voilà, Madame la présidente, ce que je pouvais dire en tant qu'ancien président de la commission.

#### *Premier débat*

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). A l'instar du préopinant, nous nous réjouissons de ce rapport concernant l'étude d'un projet de construction sur la

parcelle sise rue du Cendrier 1-3, connue sous le nom de parcelle du «Petit Jacob». Cette proposition nous semble opportune au sens où elle vise à créer du logement à moyen terme. Nous remarquons également que cette parcelle est liée à d'autres mesures d'aménagement dans ce quartier, qui sont contenues dans la proposition PR-246, à savoir le déplacement des trémies d'accès du parking privé Manor sous la place Grenus et l'aménagement des rues adjacentes. Il s'agit donc d'un dossier relativement complexe.

Enfin, je relève que le rapporteur a eu de la peine à interpréter les propos des représentants des associations d'habitants qui ont été auditionnés par la commission ad hoc Saint-Gervais, puisque, selon lui, les habitants auraient parlé de sacrifices concernant l'enlèvement des trémies d'accès. Je le rassure tout de suite: les habitants attendent ce «sacrifice» – on ne sait pas de la part de qui! – depuis un certain nombre d'années, soit en tout cas depuis vingt à vingt-cinq ans.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Pour notre part, groupe socialiste, à la lecture de ce rapport, nous avons été quelque peu interloqués. On nous rétorquera peut-être que c'est un peu tard et que nous aurions dû intervenir en commission et pas en séance plénière. Certes, mais il n'est jamais trop tard pour dire qu'on a mal compris un dossier, ou qu'on a porté un jugement qui ne correspond plus à celui qu'on porte aujourd'hui. En l'occurrence, en lisant le rapport PR-265 A, nous avons été plusieurs, dans notre groupe, à ne pas comprendre cette demande de crédit d'étude, sachant qu'en définitive ce n'est pas la Ville qui va construire. A moins qu'elle construise et que nous ayons mal compris... Est-ce que la Ville entend construire sur cette parcelle du «Petit Jacob»? Visiblement pas, puisque M. Muller nous apprenait récemment que la Ville entendait privilégier dorénavant l'octroi de droits de superficie, au lieu de se lancer elle-même dans des projets de construction.

Si la Ville ne construit pas, pourquoi le Conseil administratif nous propose-t-il un crédit d'étude et l'ouverture d'un concours d'architecture pour un projet qui sera réalisé par d'autres? Qui paiera les frais du concours? Les éventuels superficiaires? C'est là quelque chose que nous n'avons pas compris à la lecture du rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais. Heureusement, le magistrat Ferrazino est présent ce soir et j'imagine qu'il va répondre à nos interrogations. Si la Ville ne compte pas construire sur cette parcelle et si elle la met en droit de superficie, ne faudrait-il pas plutôt nous déterminer sur le droit de superficie et laisser ensuite au superficiaire le soin d'organiser le concours?

Nous avons une deuxième remarque à faire, qui porte sur les votes qui se sont déroulés en commission et qui figurent en page 5 du rapport. Si, en commission, nous avons accepté la recommandation du commissaire radical visant à assurer un ensoleillement optimal des appartements, ce soir, en revanche, nous la refuse-

rons, parce qu'elle est trop technique. A notre avis, c'est aux architectes, quand ils conçoivent le projet, quand ils réalisent le bâtiment, de s'assurer que l'ensoleillement est optimal. Les conseillers municipaux n'ont pas à voter des recommandations en commission qui feraient que, tout à coup, les architectes se retrouveraient avec une espèce de pré-catalogue pour le concours. Il nous semble que c'est aux services de l'administration de les inviter à assurer un ensoleillement optimal et non aux commissaires. C'est pourquoi nous reviendrons sur notre vote en commission.

De la même manière, en commission, nous avons accepté l'amendement au projet d'arrêté demandant d'assurer la continuité des tissus urbains. Nous le refuserons ce soir. Il s'agit là de points techniques, qui ont sans doute un sens – j'imagine qu'un bureau d'architectes nous dirait que cet amendement est pensé – mais une commission municipale doit faire avant tout un travail politique. Nous avons commis une erreur en entrant en matière sur un amendement aussi technique et nous reviendrons donc sur notre vote.

Enfin, je répète que nous attendons des éclaircissements de la part du magistrat Ferrazino, parce que nous sommes un peu perdus concernant cette proposition. Si c'est la Ville qui construit, nous comprenons qu'elle lance un concours d'architecture. Par contre, si la Ville ne construit pas, nous ne comprenons pas très bien cette demande.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Mesdames et Messieurs, le concours d'architecture, la recommandation de la commission, l'amendement, c'est trois fois exactement la même chose! Vous vous souviendrez que notre Conseil municipal, à l'initiative du conseiller municipal Cramer, avait choisi de constituer une commission ad hoc Saint-Gervais, à charge pour elle de définir le mode de rénovation du quartier du même nom. Quelques expériences antérieures – je pense en particulier à la rénovation de la Vieille-Ville et à celle, sous une autre forme, des Grottes – avaient mis en évidence deux comportements contradictoires, qui n'avaient pas abouti à des résultats à la hauteur des moyens qui avaient été investis. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a désigné à l'époque – conformément au vœu de M. Cramer – les plus sages d'entre nous, dirons-nous, c'est-à-dire les historiens, les architectes, les urbanistes pour siéger dans cette commission. Seuls deux commissaires n'avaient pas ces compétences: c'était M. Roberto Broggin et moi-même, qui étions là, je dirai pour faire le nombre!

La commission ad hoc Saint-Gervais a ainsi fixé un certain nombre de principes de rénovation, que nous avons abordés à l'instant avec la proposition PR-298 concernant la rue des Etuves et qui sont, d'abord, le maintien du tissu social et, ensuite, le maintien du tissu architectural du quartier. La parcelle du «Petit Jacob» est une parcelle clé, parce qu'elle se situe à la frontière des tissus

architecturaux. La rue du Cendrier est à moitié comprise dans le quartier, en ce sens que son flanc sud est raisonnablement aligné et intact par rapport aux bâtiments historiques du quartier de Saint-Gervais, alors que son flanc nord, quant à lui, a été dévasté par l'architecte Saugey. Celui-ci a construit des tours que chacun s'accorde à qualifier d'exceptionnelles, en ce sens qu'aujourd'hui personne, en aucune circonstance, n'oserait présenter un tel projet au Conseil municipal, mais qui, simultanément, sont en voie de classement! C'est dire à quel point l'urbanisme est fondamentalement contradictoire, et il faut accepter ces contradictions, il faut accepter qu'il y ait, par instants, des actes de violence en matière d'urbanisme, qui sont peut-être le pendant des interrogations des artistes...

En l'occurrence, la parcelle du Cendrier est atrocement compliquée du point de vue architectural. En effet, elle se trouve confrontée, à l'est, à des bâtiments d'aluminium, au nord, à une école du plus parfait style fazyste – que l'on pourrait même qualifier, sans vexer personne, sauf peut-être un Vaudois, de style bernois. Dans le prolongement, se trouve le bâtiment monstrueux de Manor, auquel on s'est habitué à tort ou à raison, et puis, à l'ouest, il y a la rue des Etuves, qui est probablement l'élément le plus précieux du quartier.

La commission ad hoc Saint-Gervais – Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Salerno – a choisi de prendre ses responsabilités, en fixant les conditions de base de l'intégration d'un immeuble dans ce quartier. C'est la raison pour laquelle elle a demandé que les architectes qui participeront au concours prévoient un alignement qui soit en harmonie, qui assure une prolongation raisonnable de l'architecture Saugey, puisque celle-ci fait actuellement l'objet d'une mise à l'inventaire et mérite d'être mise en évidence. De la même manière, ce quartier souffre incontestablement d'un ensoleillement médiocre et c'est un élément qui mérite d'être pris en considération. Enfin, il est parfaitement vain de concevoir que cette future construction puisse faire abstraction du tissu urbain. Dire, à propos de cette construction, qu'il conviendra d'assurer la continuité du tissu urbain, c'est simplement éviter les référendums!

Il s'agit ici de construire un immeuble qui satisfasse aux besoins prioritaires de logements et qui soit également raisonnable du point de vue de l'architecture. La commission, comme je l'ai dit, a choisi de prendre ses responsabilités et de fixer des directives, qu'aujourd'hui certains veulent remettre en cause suite à ce qui me paraît être une inspiration magique! Mesdames et Messieurs, je vous recommande de ne pas entrer dans ce débat et d'accorder quelque crédit à la commission que vous avez désignée pour s'occuper du quartier de Saint-Gervais. En effet, c'est parce que cette parcelle est sensible que la question de savoir qui construira est subsidiaire. A un moment donné, il était question d'un échange de bons procédés avec le groupe Manor – puisque nos débats ne sont pas télévisés ce soir, nous pouvons citer des marques! – et la caisse de pension dudit groupe aurait eu la responsabilité de construire. Entre temps, il semble que nos relations avec le

groupe Manor se soient un peu grippées, de sorte qu'il est hors jeu. Mais que ce soit la Ville ou que ce soit tel ou tel superficiaire qui construise, cela n'a pas d'importance: nous déterminons le cahier des charges parce que c'est notre rôle. Ensuite, au final, on verra bien qui construit, pourvu que l'on construise!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Pour notre part, il est clair que nous dirons oui à cette proposition. Nous nous réjouissons que l'étude de l'aménagement du quartier de Saint-Gervais se poursuive. Moi qui adressais tout à l'heure des critiques au Conseil administratif concernant son manque de vision ou de projets, je lui dis ici bravo d'avancer avec un projet qui va être déterminant pour le quartier.

C'est une bonne chose qu'on construise ce bâtiment. Bien sûr, si on devait y mettre tout ce dont les groupes rêvent, ce serait un bâtiment assez gigantesque et il sera nécessaire, à un moment donné, de faire des choix. Mais je voudrais surtout insister sur l'accès au parc de stationnement souterrain de la Placette, aujourd'hui Manor. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu réaliser cette nouvelle liaison que tout le monde attend, pour que la place Grenus puisse être enfin fermée à la circulation et rendue à la population. Or, voilà qu'il va s'agir de faire passer des véhicules dans un tunnel de plusieurs dizaines de mètres, avec probablement des coudes qui rendront la circulation peu aisée. Nous insistons donc pour que le Conseil administratif soit particulièrement attentif à ce que le mandat d'étude prenne bien en compte ce problème. D'ailleurs, les associations d'habitants du quartier ne s'y sont pas trompées: elles ont reconnu qu'il ne sera pas facile de trouver la bonne solution.

A cet égard, je tiens à relever que, dans l'arrêté, on insiste sur le rôle du bâtiment, mais qu'on ne fait pas mention des accès au parc de stationnement par voie souterraine. En l'occurrence, il faudra prendre en considération les questions de sécurité, mais aussi les éléments relatifs à l'accès des camions qui approvisionnent la Placette. Si on devait aboutir à une proposition qui n'aurait pas l'agrément de la Placette, on ne serait pas bien avancé, sachant que, dans notre merveilleux Etat de droit, il existe de multiples possibilités de recourir. Ce serait vraiment dommage qu'on aboutisse à une proposition où ce problème n'aurait pas été bien réglé et que la Placette ne pourrait accepter. Elle se lancerait alors dans des recours qui repousseraient vraiment aux calendes grecques l'aménagement de la place Grenus.

**M. Alain Dupraz** (T). Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez à M<sup>me</sup> Salerno que je n'ai pas bien compris le revirement de son groupe par rapport à ce qui a été voté en commission. En l'occurrence, on nous demande un crédit pour un concours d'architecture et je pense que la commission ad hoc

Saint-Gervais devait se prononcer, donner certaines directives, faire part de ses desiderata pour ce concours. Dans ce sens, la recommandation et l'amendement qui sont proposés dans ce rapport sont tout à fait valables. Il me semble que l'information n'a pas bien circulé au sein du groupe socialiste pour qu'il dise ce soir qu'il n'en veut plus. Je ne comprends pas très bien cette position...

M. Pattaroni a parlé de la trémie d'accès au parking. C'est effectivement un problème qui n'est pas évoqué dans le projet d'arrêté, mais qui est lié au concours d'architecture, puisque c'est sur cette parcelle que devrait être construite la future trémie d'accès au tunnel, qui passera sous la rue Rousseau et sous un immeuble appartenant à M. Schusselé, qui a été auditionné par la commission.

**M. Michel Ducret (R).** La position de M<sup>me</sup> Salerno, qui désavoue ses propres commissaires «parce qu'elle n'a pas compris le rapport», m'étonne quelque peu. A quoi servent donc les commissaires socialistes en commission? Madame la vice-présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Salerno, et au groupe socialiste en général, que nous nous demandons quel travail ils produisent dans ce cadre...

La commission ad hoc Saint-Gervais, Mesdames et Messieurs, a précisément été constituée pour dire les vœux du Conseil municipal en matière de réhabilitation du quartier. C'est une solution qui a été préférée par le Conseil municipal à la création d'une fondation ad hoc, comme celle des Grottes, ce qu'on peut peut-être regretter, car une fondation nous aurait épargné ce genre de débat! Reste qu'il est donc tout à fait légitime, Mesdames et Messieurs, que les commissaires expriment des recommandations pour guider l'aménagement, les solutions de réhabilitation qui sont adoptées dans ce quartier. En l'occurrence, avant le lancement du concours d'architecture dont il est question, deux vœux ont été émis qui ont semblé importants aux commissaires de la commission ad hoc Saint-Gervais.

Le premier, rejoignant la préoccupation des Verts, était qu'on utilise l'entier de l'emprise de la propriété – qui s'étend largement sur la chaussée actuelle, je le signale – et qu'on renonce à prolonger l'élargissement actuellement existant devant les tours Saugéy. Nous avons accepté ce principe, mais ce qui nous a paru important, ce qui nous a préoccupés, c'est de garantir une bonne qualité d'habitabilité aux étages supérieurs. D'où cette recommandation, qui est non contraignante et qui demande simplement un retrait à partir des étages d'habitation, c'est-à-dire à partir du deuxième, voire du troisième étage. C'est une recommandation qui n'a pas force obligatoire, mais qui dit bien le souci de la commission: d'une part, on peut très bien réoccuper l'entier de la parcelle au sol, mais, d'autre part, il faut quand même que les qualités d'habitabilité soient meilleures que dans les rues très anciennes de la ville moyenâgeuse. De toute façon, cette solution mixte aura l'énorme avantage que les voitures arrivant dans la partie moderne de

la rue du Cendrier seront automatiquement absorbées au niveau des étages inférieurs de l'immeuble, qui conduiront au parking Grenus et qui éviteront aux automobilistes de s'enfiler plus loin dans le quartier.

La deuxième recommandation, elle, est peut-être plus importante sur le fond; c'est pourquoi elle a été présentée sous forme d'amendement au projet d'arrêté. Cet amendement parle «d'assurer la continuité des tissus urbains». Il y a peut-être là un problème sémantique, de compréhension des termes usuels en matière d'aménagement du territoire chez les socialistes. Assurer la continuité des tissus urbains ne signifie pas poursuivre ce qui s'est fait d'un côté ou de l'autre du secteur concerné. Ce n'est absolument pas cela. Je vois d'ailleurs très mal ce que cette demande induirait dans ce cas; on pourrait comprendre qu'il convient de prolonger les tours Saugey avec les mêmes constructions, ce qui est impensable aujourd'hui. En plus, le périmètre ne s'y prête pas. De même, on ne pourrait pas prolonger le bâtiment 1920 de l'école d'à côté, ni faire du factice pseudo-moyen-âgeux, du style rue des Etuves se prolongeant sur la rue du Cendrier.

En fait, quand on parle de continuité, il s'agit de trouver une solution autre que la construction d'un objet architectural placé là de manière étrangère, s'insérant dans le site par simple confrontation, par pure rupture. Nous ne demandons pas que le concours produise un objet particulièrement intéressant en lui-même, comme une statue: nous demandons qu'il assure la continuité des tissus architecturaux extrêmement divers, qui, je vous le rappelle, se terminent sur des murs aveugles de part et d'autre. Voilà ce que signifie le terme «continuité», voilà le désir qu'ont émis les commissaires de la commission ad hoc Saint-Gervais dans leur grande majorité. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, ce soir ces mêmes commissaires, à l'exception des socialistes et des Verts – mais les Verts l'avaient déjà refusé en commission – vous demandent d'accepter cet amendement, c'est indispensable, ainsi que la recommandation, si possible, afin que l'étude puisse s'engager dans le meilleur esprit possible pour l'avenir de ce quartier.

*(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)*

**Le président.** Je donne la parole à M. Brogini, en attendant que le micro du conseiller administratif Ferrazino soit réparé!

**M. Roberto Brogini** (Ve). Monsieur le président, c'est très bien que j'aie la parole avant M. Ferrazino, car il pourra répondre à une de mes interrogations.

Quand on lit le premier plan financier d'investissement 2004-2015, on ne trouve pas l'investissement correspondant aux travaux à faire suite au crédit d'étude que nous avons voté au mois de janvier de cette année, par le biais de la proposition PR-246. Un appel d'offres est paru dans la *Feuille d'avis officielle* au mois de février pour l'étude d'ingénierie sur la faisabilité du tunnel entre la parcelle Cendrier et le raccord sous la place Grenus. Peut-être pourrez-vous nous répondre, Monsieur le conseiller administratif: suite à cet appel d'offres, est-ce que le million et demi que nous avons voté est déjà engagé? Des bureaux d'ingénieurs ont-ils déjà été choisis pour faire cette étude de faisabilité? Et comment se fait-il que l'investissement pour la construction de ce tunnel, qui sera de 15 millions environ, ne figure pas dans le plan financier d'investissement?

Par ailleurs, M. Froidevaux dit que Manor, à travers sa caisse de pension, avait des vellétés de construire des logements sur cette parcelle. C'est exact, mais il faut savoir que c'était un *deal* qui prévoyait que Manor pourrait transformer les actuels immeubles de logement – qui ont été rénovés entre temps – pour un usage commercial. Si ces immeubles n'avaient pas été rénovés et si on avait construit des logements uniquement sur la parcelle Cendrier, il y aurait donc eu une perte de logements dans le quartier de Saint-Gervais et une augmentation des surfaces commerciales. Nous avons déjà fait les frais de ce genre d'opération avec la construction de la banque à l'angle du quai des Bergues et de la rue des Etuves. La Banque populaire suisse à l'époque avait promis une compensation de 40 pièces de logement qui n'a jamais été réalisée. L'Etat a donné une subvention pour la rénovation des immeubles historiques de Coutance, mais, en nombre de pièces, il n'y en a pas plus; il y en a même 40 de moins.

L'opération que Manor – qui, à l'époque, s'appelait encore La Placette – voulait réaliser aurait bel et bien entraîné la perte d'un certain nombre de pièces de logement, dans ces immeubles qui sont historiques, eux aussi, et qui se trouvent sur le haut de la rue Rousseau. On peut donc dire que l'opération actuelle, au niveau du logement, est une opération gagnante et nous ne pouvons que nous en féliciter.

D'autre part, j'ai entendu M. Pattaroni émettre des craintes par rapport au tunnel. Bien entendu, on peut avoir des craintes chaque fois qu'on s'engouffre dans un parking souterrain, car c'est bien là le propre de ces réalisations. Mesdames et Messieurs, vous avez pu voir la manchette catastrophiste de la *Tribune de Genève* ce week-end. Malheureusement, ces parkings souterrains appellent un certain nombre d'actes de malveillance, c'est le propre de ces confinements. Mais il me semble que c'est plutôt vous, sur les bancs de droite, qui souhaitez ce type d'équipement pour notre cité: il faudra bien que vous les assumiez jusqu'au bout!

Enfin, je reviens sur la recommandation et l'amendement qui ont été votés en commission. Les Verts resteront sur leur position et les refuseront ce soir. Je com-

prends le souci de M. Ducret d'utiliser, au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage en tout cas, l'entier de la parcelle, qui actuellement empiète sur la chaussée. D'ailleurs, on respecterait ainsi l'ancien parcellaire, dans lequel la rue du Cendrier avait à peu près les mêmes dimensions que celle des Etuves. Néanmoins, nous ne voterons pas cette recommandation, car nous souhaitons laisser toute liberté aux architectes, qui pourront peut-être s'inspirer de votre idée mais à qui nous ne voulons pas imposer cette cautèle.

Quant à l'amendement, Monsieur Ducret, je vous ai certainement mieux compris ce soir qu'en commission. Plutôt que de continuité, il faudrait peut-être parler de liaison des tissus urbains, mais nous ne voulons pas ergoter et nous en resterons à la position qui a été la nôtre en commission. C'est pourquoi, avec M<sup>me</sup> Salerno, je dépose un amendement visant à revenir au texte de l'arrêté initial:

#### *Projet d'amendement*

Supprimer la fin de l'article premier: «... et dont le but principal sera d'assurer la continuité des tissus urbains».

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S).** Au nom du Parti socialiste, j'aimerais revenir particulièrement sur la question de savoir qui construit. Ce n'est absolument pas une question anodine. En effet, les opérateurs peuvent être évidemment très différents et, par conséquent, la nature de leur plan financier sera tout aussi différente. Je pense qu'il serait intéressant que la Ville de Genève construise ces logements, qu'elle ait un programme de logements économiques et qu'elle puisse, en tant que collectivité, faire preuve d'exemplarité en matière d'habitat. Mais on pourrait aussi imaginer que la construction soit confiée à des fondations immobilières de droit public, à des coopératives, à des caisses de pension. Dans chaque cas, le plan financier revêt toute son importance, ne serait-ce que pour demander des aides financières en matière de logement social. Car, s'il y a discussion politique ce soir, on devrait au moins s'accorder sur le fait que, sur cette parcelle-là, la Ville se doit de promouvoir du logement économique, pour participer à la création d'un socle de logements sociaux permanents.

Qui dit opérateur dit évidemment programme, type d'habitat et, en ce sens, je pense qu'il revient à chaque opérateur de pouvoir choisir son architecte, sur la base d'un concours par exemple, mais en définissant dans son programme le type de logements qu'il souhaite construire. Si nous confions la tâche de construire à une caisse de pension, par exemple, elle aura très certainement un programme différent de celui d'une coopérative. C'est dire que le cahier des charges doit être réalisé notamment par ceux qui participent à l'opération.

Enfin, concernant les recommandations dont a parlé M<sup>me</sup> Salerno tout à l'heure, le Parti socialiste a effectivement décidé, après discussion, de revenir sur sa position. Dire aujourd'hui qu'un bâtiment doit respecter des conditions d'ensoleillement, dire aujourd'hui qu'un bâtiment doit être intégré dans le tissu urbain, excusez-moi, mais ce n'est pas faire preuve de beaucoup d'originalité. C'est le b.a.-ba d'un élève de première année dans une école d'architecture. Le Parti socialiste prend donc le parti de faire confiance aux architectes, de faire confiance à un projet qui saura bien sûr répondre à toutes ces contraintes. Mais, en l'occurrence, celles-ci sont bien peu fortes, au regard d'un projet qui devra proposer des solutions originales en matière d'habitat et des solutions viables économiquement.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je réponds à l'interrogation de M. Brogгинi: les études d'ingénieurs ont-elles été engagées? Oui, je l'espère bien et je demanderai à M. Gfeller de vous informer de leur état d'avancement. De telles études prennent du temps, elles sont complexes et, en dehors de l'aspect linéaire ou courbe du tunnel qui va accéder à la Placette, de vrais problèmes d'ingénieurs se posent. Ces études ont donc déjà été engagées.

Je réponds maintenant à M<sup>mes</sup> Salerno et Valiquer Grecuccio: même si la Ville devait confier la construction de cet immeuble en droit de superficie, nous devons nous assurer que la typologie des logements qui sera proposée réponde au caractère social souhaité. M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio disait que nous devons laisser au bénéficiaire du droit de superficie le soin de tout faire. Non, nous sommes d'avis que sur une parcelle qui, en plus de la construction de logements, intègre la problématique des trémies d'accès – ce qui est quand même assez particulier – nous nous devons de garder un œil, du début à la fin, sur le concours d'aménagement. Ensuite, nous déciderons quelle option prendre, par exemple octroyer un droit de superficie à une coopérative. Madame Valiquer Grecuccio, vous avez parlé des caisses de pension: l'Etat travaille beaucoup avec les caisses de pension, surtout pour les immeubles subventionnés HLM. Or, à notre avis, les HLM ne sont plus tellement des logements sociaux aujourd'hui, tant ils sont chers. Pour notre part, nous essayons vraiment de faire du logement social avec des loyers compétitifs, comme les coopératives d'habitation ou les fondations HBM de droit public peuvent le faire, et comme la Ville de Genève le fait. Voilà ce que nous souhaitons mettre en œuvre.

Si pour certains, ici, le but principal de cette proposition est «d'assurer la continuité des tissus urbains», pour nous, le but principal est de construire des logements. Mais il est vrai, et cela a été relevé, qu'en général, quand on construit des logements là où il y en a déjà, on le fait dans la continuité de ce qui existe déjà, à moins que l'architecte soit tombé sur la tête... Je dis cela à propos de

Proposition: construction d'un bâtiment à la rue du Cendrier 1-3

l'amendement au projet d'arrêté qui a été voté en commission. La recommandation, elle, est moins contraignante et vous avez donc voté différemment deux éléments qui n'ont pas les mêmes incidences. Je referme ici cette parenthèse.

En l'occurrence, nous souhaitons, d'une part, lancer le concours d'architecture, permettre au lauréat de financer l'étude et, ensuite, choisir un opérateur si les finances de la Ville ne nous permettent pas d'injecter des millions dans la construction de l'immeuble. Comme vous le savez, la Ville doit tout construire en fonds propres, elle ne peut pas hypothéquer, ce qui est d'ailleurs totalement absurde. Nous sommes les seuls propriétaires à agir de la sorte: tous les autres propriétaires mettent 20%, 30%, voire 40% de fonds propres, et le reste en hypothèque, qui peut être défiscalisée, enfin vous connaissez la chanson... Par conséquent, nous avons tout intérêt à laisser à d'autres le soin de s'endetter à notre place pour construire ce que nous aurions souhaité construire. C'est le raisonnement que nous avons fait et c'est pourquoi, sur la parcelle en question, le concours initié par la Ville est d'autant plus important.

Pour mieux saisir la raison d'être de cette démarche, pensez par exemple à la parcelle du Foyer – c'est un projet beaucoup plus grand, mais peut-être plus parlant. Là aussi, il est vraisemblable qu'il y aura plusieurs opérateurs, des fondations de droit public, des coopératives, la Fondation HLM de la Ville de Genève, que sais-je, mais c'est nous qui sommes en train d'organiser le concours. Vous me direz que le projet est bien plus important et qu'en plus des logements il y aura aussi des équipements publics, un EMS, etc. Pourtant, au final, même si la Ville ne construit pas, elle aura mené le concours pour la construction de ces futurs logements du début à la fin. C'est dans ce même esprit que cette proposition PR-265, toutes proportions gardées, vous est proposée.

### *Deuxième débat*

**Le président.** Je fais tout d'abord voter la recommandation de la commission qui se trouve en page 5 du rapport.

*Mise aux voix, la recommandation de la commission est refusée par 31 non contre 25 oui (1 abstention).*

**Le président.** Nous passons au vote de l'amendement de M. Broggin et M<sup>me</sup> Salerno, qui vise à supprimer, à la fin de l'article premier, la mention: «... et dont le but principal sera d'assurer la continuité des tissus urbains». Cela pour revenir au texte initial du projet d'arrêté.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 34 oui contre 15 non (7 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté initial est accepté par 32 oui contre 13 non (14 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 810 000 francs destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 810 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 760 350 francs destiné à l'étude de rehaussement des quais des arrêts de tram à une hauteur de 25 cm sur le territoire de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de l'Etat de 380 175 francs (PR-283 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Eric Fourcade.**

Sous la présidence de M. Christian Zaugg, la commission des travaux a siégé le 26 novembre 2003, le 10 décembre 2003 et le 14 janvier 2004, afin d'étudier la proposition PR-283 du 26 mars 2003.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail.

**Séance du 26 novembre 2003**

*Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service aménagement urbain et éclairage public, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service entretien du domaine public*

M. Zoller donne lecture de la demande qui fait suite à la question écrite QE-38 de M. Ducret. Un groupe de travail a été mis sur pied avec divers services, dont des associations de handicapés, afin de réaliser des accès faciles au tram. Il sera tenu compte de leurs demandes dans la mesure du possible. Les honoraires d'architecte et d'ingénieur civil ont été estimés sur la base des travaux qui pourront être réalisés.

M. Gfeller dit que, pour répondre à la question écrite, il fallait évaluer le coût du rehaussement et prendre contact avec les TPG. M. Zoller l'a fait, également en ce qui concerne le matériel roulant à acquérir. Il a été tenu compte de l'évolution de ce matériel (les constructeurs ferroviaires abaissant le niveau de manière à ce que l'utilisation des trams devienne plus confortable). Une préétude a été menée pour répondre à la demande de M. Ducret et l'on est arrivé aux conclusions relativement négatives «par rapport à ce qui viendra». M. Gfeller présente un plan et les successions de portes, en plus grand nombre qu'aujourd'hui. La caisse intérieure sera plus spacieuse, ce qui aura pour conséquence une meilleure répartition des passagers du tram. L'accès se fera de plain-pied pour les handicapés. Un aménagement particulier en pente douce est prévu en tête des arrêts pour améliorer

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 6720.

encore l'accessibilité des chaises roulantes. Le rehaussement demandé peut tout à fait s'adapter à la demande de M. Ducret. L'ensemble des lignes déjà réalisées a également été étudié. A la Cité, par exemple, les trottoirs sont très étroits et posent problème. A la rue du Stand, des difficultés existent à cause de la longueur des convois. Le cahier des charges a été adapté en fonction de ces constats.

Un commissaire estime que des détails sont à préciser et se demande comment on peut chiffrer un crédit d'étude sans cahier des charges.

M. Zoller répond que les honoraires ont été chiffrés selon une estimation des travaux.

Un commissaire pense, à la lecture de la proposition, qu'aucun supplément ne figure au programme financier quadriennal; il voit qu'on parle d'un même aménagement pour chaque arrêt et s'étonne que différentes études sont prévues alors qu'il aurait suffi de diviser le total par le nombre d'arrêts concernés. Il croit comprendre que ce type d'aménagement ne serait pas à considérer comme un luxe, mais il se demande, cependant, si cela n'en est pas un.

M. Gfeller dit qu'il appartient à la commission de décider si l'accessibilité des handicapés et poussettes est un luxe ou non. Heureusement que le matériel des transporteurs a été abaissé et qu'on n'en est plus qu'à 25 cm aujourd'hui.

Un commissaire demande si ces interventions produiront beaucoup de nuisances sur la voie et le trafic des trams durant les travaux.

M. Gfeller répond que l'exploitation du tram perdurera pendant les travaux, mais qu'il sera nécessaire de déplacer l'arrêt. Il ne voit pas d'autres nuisances.

Un commissaire demande comment il est possible d'avancer un montant de 10 millions de francs pour les travaux alors que le nombre d'arrêts n'a pas encore été déterminé. Vu que l'accès est de plus en plus bas, il craint qu'il ne faille rabaisser les quais.

M. Gfeller dit qu'aucun tram n'est surbaissé actuellement. A noter que la vie technique d'un véhicule est de cinquante ans. Les acquisitions prévues dans peu de temps le seront pour les cinquante ans à venir.

Le président demande que M. Ducret, membre du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), communique quelques informations complémentaires.

M. Ducret rappelle à la commission que la présentation des crédits se fait sur demande du Conseil municipal, comme celui dont il est question aujourd'hui. Il a été souhaité à la quasi-unanimité. Les nouveaux tramways acquis par une dizaine de pays disposent d'un accès de plain-pied et des quais à la même hauteur. A

Genève, des trams ont été surbaissés. Genève a même été la première ville dans l'histoire moderne à expérimenter ce système. Cette solution a évolué et il a été possible de descendre à la norme actuelle. Cependant, Genève a encore des trams plus anciens et des arrêts communs pour les bus et trams. Finalement, un compromis a été trouvé à 25 cm, un abaissement des portes à 32 cm et une palette qui sortira pour combler l'espace entre le trottoir et le tram. Des essais ont été faits avec des handicapés en chaise et les Ateliers de construction de Vevey. Le système semble fonctionner et a été validé. Un problème subsiste concernant certains arrêts qui ne peuvent pas être équipés. A d'autres endroits, la situation doit être adaptée. A Orléans, une solution a été trouvée qui pourra éventuellement être adaptée à Genève. Des études seront à mener pour savoir si cela est possible.

Une commissaire demande d'afficher une nouvelle fois la coupe, ce que M. Gfeller fait, afin d'expliquer le problème de rehaussement à certains endroits qui pourraient être problématiques pour les piétons.

M. Gfeller admet que certains principes n'étaient effectivement pas convaincants, Genève ne se prêtant pas à ce type de profil. Il a fallu intervenir autrement (divers endroits sont cités et il est expliqué à l'aide d'un plan qu'il faut intervenir de manière individuelle).

Un commissaire décrit la situation à Rive où des personnes à mobilité réduite ont de la difficulté à traverser le carrefour, les quais étant très hauts. Il demande comment on pourra résoudre ce problème.

M. Gfeller répond qu'on a constaté, en analysant les essais, que les normes sur la circulation routière ne permettent pas forcément un aménagement optimal, ce qui est le cas à Rive. Il faudra réfléchir à un «fond d'arrêt avec un élément de protection en direction du passage pour piétons», la hauteur étant de 25 cm.

Pour M. Ducret, des barrières sont souhaitables à certains endroits à grande circulation. Entrer de plain-pied dans un tram est intéressant pour tous, l'accès se faisant plus rapidement.

Un commissaire demande si les comptes des Rues-Basses ont enfin été bouclés. Il imagine déjà la réaction de la population avec les magnifiques pierres et le granit. Il aimerait savoir s'il existe des réserves.

Dans les Rues-Basses, en zone piétonne, la hauteur de 35 cm est énorme. Il ne comprend pas très bien pourquoi un tram en site propre n'a pas été créé dans les Rues-Basses. Par ailleurs, le rehaussement devrait correspondre à des travaux simples. Il ne comprend pas comment on peut déjà dépenser des honoraires de cette importance. Pour un montant de 10 millions de francs, il existe d'autres priorités en Ville de Genève, notamment le logement.

Un commissaire signale que les Rues-Basses sont en zone d'interdiction de circuler, pas en zone piétonne. Le tramway est prioritaire sur tous les autres moyens de transports, d'où des trottoirs biaisés beaucoup plus bas. Une décision n'a pas encore été prise par l'exploitant et la Ville de Genève en ce qui concerne l'investissement pour le rehaussement.

M. Zoller répond par rapport à l'estimation de 10 millions. Si l'on aboutit à une étude, il y aura des soumissions, donc le jeu de la concurrence jouera et la réalité peut être différente de l'estimation.

Un commissaire constate que le nombre d'arrêts concernés ne peut pas être indiqué.

M. Zoller répond qu'ils ont été nommés. Il y en a environ dix-neuf.

Un commissaire a calculé que chaque rehaussement coûtera 200 000 francs. A la Cité et au rond-point de Rive, il existe des passages assez hauts. Tous les jours, le tram sonne souvent à cause de personnes qui ont de la peine à traverser la rue.

Il se demande ce qui se passera si une personne a de la peine à enjamber ce trottoir lorsqu'elle s'aperçoit au dernier moment de l'arrivée d'un tram.

M. Gfeller dit que l'étude devrait permettre de trouver une solution adéquate. A Sécheron, des éléments rugueux seront posés pour annoncer qu'on est à la hauteur d'un arrêt. Il ne faut pas se référer à la situation actuelle. On aura une situation différente demandant de nouvelles habitudes.

Un commissaire se demande s'il ne vaudrait pas mieux avoir un système auditif, par exemple pour les aveugles.

M. Gfeller répond qu'il existe des normes européennes. Dans les gares, par exemple, il existe un système de trois bandes blanches à trois reliefs détectables par les cannes d'aveugles. En bordure des quais, une plaque en béton avec des alvéoles transmet un message via le bâton. Un autre moyen est la boîte jaune qui vibre différemment suivant la situation.

Un commissaire demande si un sondage a été effectué auprès de la population et des clients, par exemple à l'arrêt de Rive. Il existe des personnes âgées qui ne descendent pas à cet endroit parce que la marche est trop haute. Il a même été envisagé de lancer une pétition.

M. Zoller dit qu'un sondage a été fait à Rive. Les personnes doivent descendre au bout de l'îlot, pas ailleurs.

M. Gfeller souligne que le groupe de travail est composé d'une large palette d'utilisateurs. Il est arrivé à des conclusions en fonction desquelles les réalisations se feront.

M. Zoller dit que des dispositions ont été prises pour le tram de Sécheron et les nouvelles lignes, afin que l'on traverse la chaussée aux endroits prévus pour cela. Un plan des arrêts à la rue de Lausanne est présenté ainsi que la coupe de principe, permettant de se faire une idée de la situation.

Une commissaire pense qu'il faudra faire des campagnes de communication pour rappeler aux gens comment on traverse aux arrêts des trams.

Un commissaire constate qu'on aménage des accès pour les non-voyants, ce qu'il trouve très bien. Il aimerait savoir comment on fait pour qu'une personne non voyante se rende compte qu'un tram arrive.

M. Ducret répond qu'on pense à des émetteurs pour les véhicules perceptibles par téléphone mobile. Des réflexions se font dans ce sens. Les trams modernes sont équipés de haut-parleurs.

### **Séance du 10 décembre 2003**

*Audition de l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) représentée par M. Thomas Nadas, architecte, Dr Nicolas de Tonnac, vice-président, M. François Planche, membre du comité, et M. Jost, ergothérapeute*

M. Nadas dit que l'association HAU participe aux travaux des TPG et de la voirie dans le cadre de l'amélioration des accès en milieu urbain à tous les utilisateurs. Cela concerne également de nombreuses personnes âgées ayant très souvent des difficultés de la vue. En marge des séances, il a été procédé à des simulations avec des quais et trottoirs, rampes amovibles, etc.

Si Genève peut regretter d'avoir abandonné les lignes de tram un temps, on peut se féliciter qu'on en construise de nouveau et que des efforts particuliers se fassent pour faciliter les accès. Au début, plusieurs membres du comité consultatif auprès des TPG militaient plutôt en faveur d'élévateurs, mais aucun engin ne remplace actuellement l'accès de plain-pied. Après les essais, on est arrivé à la conclusion que cette solution est la meilleure pour les trams. Pour les bus, la situation est différente. Il reste à savoir quels arrêts pourront être aménagés de la sorte. A certains endroits, cela ne sera pas possible.

Pour M. de Tonnac, le problème est simple. Les transports publics se développent à Genève et il faudrait que tout le monde puisse les utiliser. Il faut donc entreprendre les travaux qui le permettront. Comme cela a été dit, un compromis a été trouvé et ce qui est proposé est satisfaisant.

M. Planche dit qu'il ne faut pas imaginer que ces aménagements concernent seulement une partie restreinte de la population. De très nombreuses personnes,

notamment âgées, en profiteront également. Les statistiques montrent que les chutes occasionnent de nombreuses mises en résidence très coûteuses. Donc il faut avoir une vision assez large des utilisateurs.

M. Jost dit que les non-voyants profitent surtout des trams qui s'arrêtent toujours aux mêmes endroits. On essaie d'aménager des systèmes leur permettant de se rendre compte de l'emplacement des portes et d'autres repères.

Un commissaire précise qu'il a demandé à auditionner les chauffeurs de trams et bus; malheureusement cela a été refusé. Il a constaté qu'avec le rehaussement des trottoirs les gens toucheront les rétroviseurs par l'arrière.

M. Jost dit que cela arrive déjà aujourd'hui, mais qu'il existe un revêtement permettant de l'éviter.

Une commissaire a entendu le Dr de Tonnac dire que la situation était satisfaisante. Est-ce que cela veut dire qu'on pourrait faire mieux ?

M. de Tonnac répond que le rapport qualité/prix est bon. Cela dit, même une différence de niveau de 3 cm peut être trop pour certaines personnes. Une solution parfaite n'existe pas. L'étude entreprise est satisfaisante et permettra une plus grande mobilité en Ville de Genève.

Pour M. Planche, la situation sera vraiment satisfaisante avec les nouveaux véhicules où la différence de niveau ne sera que de 3 cm. A moyen et à long terme, elle le sera de plus en plus.

M. Planche remarque que la demande d'aide commence le matin et finit le soir. Elle peut même devenir assez lourde. Une personne qui désire maîtriser un petit peu ses actions et projets doit s'organiser. Il est possible, à 99 %, d'insérer le billet dans la fente prévue pour cela, mais pas la monnaie. Il n'a jamais dû attendre longtemps pour de l'aide, mais cela est quand même lourd.

M. de Tonnac dit que les bus achetés disposent d'une rampe manuelle qui nécessite l'aide du chauffeur. On ne peut donc pas parler d'indépendance.

M. Nadas n'a pas de réponse toute faite, mais se rappelle d'une situation, il y a vingt ans, où l'investissement était déjà important. A l'époque, il fallait encore déterminer des itinéraires pour les handicapés. Aujourd'hui, les trottoirs ont été abaissés à 4000 endroits à Genève, ce qui est important.

Un commissaire demande combien de personnes sont concernées concrètement par ces aménagements.

M. Planche répond que 10% des personnes sont handicapées, mais qu'il ne faut pas restreindre les aménagements à une partie seulement de la population. Ces aménagements bénéficient à pratiquement tout le monde, notamment aux personnes âgées.

Un commissaire pensait aux personnes en chaise roulante.

M. Nadas dit que les statistiques sont lacunaires. Dans le cadre de la révision de la norme en cours à Zurich (SIA), la question a été posée. Entre 2 et 3% de la population sont des utilisateurs de fauteuils roulants. Si l'on y ajoute toutes les personnes à mobilité réduite, cela représente déjà entre 6 et 7%. En comptant encore les malvoyants et les malentendants, on arrive à 12%, sans les personnes âgées. A Genève, 50 000 personnes sont probablement concernées.

M. Jost précise qu'il existe 1200 malvoyants à Genève.

M. Nadas dit que le directeur général des transports publics lausannois définissait la personne à mobilité réduite en ajoutant «qu'un voyageur tirant une lourde valise derrière lui est une personne à mobilité réduite».

M. de Tonnac rappelle les nombreuses personnes handicapées de manière transitoire, par exemple suite à un accident. Si le nombre de personnes en fauteuil roulant augmente, ce n'est pas parce qu'il y en a plus, mais parce que les aménagements leur permettent maintenant de mieux circuler. Ces personnes ne sont plus exclues. Cela leur profite et enrichit la société, mais cela a un prix.

#### **Séance du 14 janvier 2004**

*Audition de M. Haegler, ingénieur cantonal du génie civil du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), et de M. Grasset, directeur général adjoint des Transports publics genevois (TPG)*

M. Grasset rappelle la loi fédérale accompagnée d'une ordonnance, entrée en vigueur cette année, demandant de faciliter l'accès des handicapés aux transports publics. Les TPG travaillent déjà sur le sujet depuis un certain temps. En montant les quais à 25 cm, il sera possible aux chaises roulantes d'accéder plus facilement aux trams et bus. Le programme et l'évaluation du coût ont été étudiés dans le cadre de la proposition du Conseil administratif.

M. Haegler dit que le coût de plus de 700 000 francs peut être estimé élevé, mais l'aménagement est compliqué, compte tenu des différentes contraintes en milieu urbain et des pentes d'accès aux arrêts. Dans la plupart des cas, tout l'aménagement des quais est à réétudier. Il faut tenir compte du croisement des routes ainsi que de divers autres éléments.

Un commissaire demande si la Confédération participe au financement des travaux.

M. Haegler répond affirmativement, mais seulement sur certaines lignes. La demande de subvention devra se faire par les TPG, notamment en ce qui concerne

la ligne du tram 13. Pour ce qui concerne l'adaptation des infrastructures existantes, d'autres demandes devront être formulées.

Un commissaire croit savoir que des problèmes se poseront sur des tronçons qui sont piétons sans vraiment l'être, par exemple dans les Rues-Basses, si les personnes doivent enjamber des bords d'une hauteur de 25 cm.

M. Grasset dit que les TPG se sont concentrés sur les arrêts du tram. Pour les bus, un «agenouillement» se fera par une légère inclinaison ainsi que par des rampes manuelles facilitant l'accès des chaises roulantes, moyennant l'aide d'une personne. Donc, pour tout ce qui roule sur pneus, cela se fera via les véhicules et, pour les trams, cela se fera au niveau des rehaussements des quais.

Un commissaire aimerait savoir si les TPG ont pensé, lorsqu'il y a deux quais de part et d'autre d'un arrêt, à un élément dissuasif pour ne pas inciter les personnes âgées à traverser la chaussée à certains endroits.

M. Grasset répond que le but n'est pas de créer plus de handicapés qu'aujourd'hui. Il a rencontré une dame qui se plaignait de la hauteur des quais, mais elle ne traversait pas la chaussée à la hauteur du passage piétons et a dû reconnaître son erreur.

M. Haegler dit que la difficulté de dissuader des personnes de traverser à certains endroits est connue. A Sécheron, il faudra aménager des barrières. Cela n'a pas été fait tout de suite parce que cet équipement n'est pas apprécié partout. Il sera donc procédé à des ajustements là où cela sera nécessaire. A la place de Cornavin, cela devra se faire, vu le comportement des usagers.

Un commissaire connaît bien la situation problématique à Rive. Il n'imagine pas des barrières en pleine ville. Cependant, il n'a pas de solution à proposer. La tendance actuelle est de rationaliser au maximum, mais les gens s'en plaignent. La politique générale des transports publics vis-à-vis de certaines catégories de personnes ne va pas vraiment dans le bon sens et ne présente pas toujours des avantages. De plus, il est persuadé qu'on devra intervenir de nouveau dans peu de temps.

M. Grasset dit que des barrières seront montées à certains arrêts pour canaliser le flot des piétons, par exemple à proximité des collèges.

M. Haegler confirme que la proposition soumise à l'approbation du Conseil municipal est avantageuse pour l'ensemble des usagers des transports publics et diminue le danger d'accidents.

Un commissaire a entendu un conducteur de tram dire que la population pourrait bien «se prendre le rétroviseur sur la tête».

M. Grasset dit que ce risque est connu. Il concerne plutôt les rétroviseurs des bus.

Un commissaire remarque que les bus utiliseront également les quais et que le problème s'accroîtra.

M. Grasset le confirme. A la rue de Lausanne, par exemple, il existe des zones de sécurité incitant la population à ne pas s'approcher trop des véhicules.

Une commissaire est arrivée aux mêmes conclusions que M. Haegler, après l'audition des associations des handicapés. Il faut informer la population de la situation. Elle se demande si la Ville de Genève et le DAEL se sont mis ensemble pour construire ce qui est proposé et ce qui se passera au niveau des communes (financement du rehaussement des quais).

M. Haegler répond que la ligne du tram 13 concerne la Ville de Genève et l'Etat, qui a piloté les travaux. La Ville de Genève a financé l'assainissement du réseau et les travaux de surface.

Une commissaire demande qui est responsable des quais.

M. Haegler répond que c'est l'Etat. Pour les arrêts existants, la situation est différente. La Ville de Genève est le maître d'ouvrage et effectuera les travaux en facturant la moitié à l'Etat.

M. Grasset ajoute que l'on procède au rehaussement sur l'ensemble du réseau des trams. De ce fait, les communes sont concernées. Le Canton participera au financement des travaux, les routes étant souvent cantonales.

Un commissaire a entendu que les nouveaux véhicules seront à une hauteur de 32 cm, alors que les bords des quais seront à 25 cm. Il demande pourquoi les bords ne sont pas montés à la même hauteur que les véhicules.

M. Grasset répond que, si les arrêts étaient rehaussés davantage, le risque d'accidents augmenterait. Il présente un plan d'arrêts ayant fait l'objet d'essais avec des chaises roulantes. L'expérience était satisfaisante.

Une autre commissaire demande combien d'arrêts seront transformés.

M. Grasset répond qu'il s'agit des arrêts existants dont il est question dans la proposition.

La même commissaire demande s'il a été tenu compte du problème des rétroviseurs.

M. Grasset dit que les conducteurs ont été rendus attentifs au problème, surtout lorsque les véhicules s'approchent d'un arrêt situé dans un tournant. Un risque existe, mais les TPG achètent les véhicules qui se trouvent sur le marché. C'est la configuration de l'arrêt qui peut rendre la situation plus ou moins dangereuse.

M. Haegler ajoute que ce problème concerne la Confédération. Les gabarits sont eurocompatibles et l'emplacement des rétroviseurs en fait partie. On pourrait ne pas en mettre, mais cela poserait des problèmes de sécurité. La construction routière doit répondre à des normes précises, ainsi que la distance de la signalisation par rapport aux routes et trottoirs, afin d'éviter les dangers autant que possible.

Une commissaire n'a pas le souvenir de problèmes semblables dans d'autres villes.

M. Haegler dit qu'ailleurs les arrêts ne sont pas conçus de la même façon, mais que le problème des rétroviseurs y existe également.

Un commissaire a calculé que le coût des travaux par arrêt est d'environ 180 000 francs. A son avis, il pourrait être inférieur, suivant les travaux à effectuer dans la réalité. Il demande à combien on pourrait estimer la diminution.

M. Haegler répond que les honoraires des études particulières par arrêt sont estimés à 20% du coût des travaux. On peut imaginer de profiter des travaux pour améliorer les sites, ce qui pourrait augmenter la facture.

Un commissaire revient sur la problématique des rétroviseurs. En regardant l'emplacement de ceux des nouveaux cars, on constate que les attaches sont fixées très haut. On pourrait étudier s'il est possible de procéder de la même façon pour les trams.

M. Grasset dit que les conducteurs utilisent très souvent ces rétroviseurs pour surveiller si des personnes montent encore dans les bus avant de partir. En fait, les rétroviseurs sont placés assez haut.

Un commissaire voit surtout la problématique des Rues-Basses et l'angle particulier de la pente.

M. Haegler dit qu'un effort peut se faire, mais que la marge est petite. Rehausser les trottoirs signifierait augmenter le danger pour les cyclistes qui perçoivent mal ces obstacles.

M. Grasset ajoute que les Rues-Basses sont l'endroit le plus critique.

### **Discussion et vote**

Le président signale que d'autres auditions n'ont pas été demandées et propose un tour de table.

Le commissaire socialiste dit que son groupe approuvera la proposition. Il s'agit une loi fédérale à laquelle on ne peut échapper.

La commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est rendu compte, suite à l'audition des associations de handicapés, que les aménagements proposés sont utiles. Elle acceptera donc la proposition.

Le commissaire du Parti du travail acceptera également la proposition. Il se bat depuis longtemps pour faciliter l'accès des handicapés. De plus, dans vingt ans, la Ville de Genève devra être aux normes fédérales. Le coût est excessif. Il espère que le maximum ne sera pas dépassé. On construit très cher à Genève.

Le groupe des Verts votera la proposition.

Le commissaire démocrate-chrétien constate, une fois de plus, que le coût des travaux est très élevé. Le montant de plus de 7 millions est excessif. Cependant, on ne peut pas s'opposer aux travaux.

Le groupe libéral votera la proposition sans enthousiasme, vu le coût démesuré et les problèmes concernant les Rues-Basses. Il espère que ceux qui étudieront les travaux tiendront compte des observations des commissaires.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera la proposition, malgré le coût élevé. Il rejoint les radicaux, qui avaient demandé que les travaux se fassent rapidement. Les coûts de construction ne baissent pas vraiment, mais il n'y a pas d'autre possibilité que d'accepter la proposition.

M. Zaugg soumet au vote les articles 1, 2 et 3 du projet d'arrêté, ainsi que l'ensemble de la proposition PR-283. La proposition PR-283 est acceptée à l'unanimité.

La commission des travaux invite donc le Conseil municipal à accepter le projet d'arrêté suivant. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux (AdG/SI).** Messieurs et Mesdames les conseillères municipales, la commission des travaux a accepté cette proposition à l'unanimité, car il était temps de procéder à cette surélévation des quais, afin de permettre aux mamans avec poussette, aux personnes âgées et aux handicapés en chaise, de pénétrer de plain-pied dans les trams qui seront progressivement mis en circulation. Il y aura cependant, je le relève à titre personnel, un problème de transition avec les anciennes rames encore en service, en ce qui concerne le fonctionnement de leurs portes et la hauteur des rétroviseurs. La balle est, à cet égard, dans le camp des Transports publics genevois, qui devront prendre toutes les mesures techniques nécessaires, ce qu'ils ne manqueront pas de faire, nous l'espérons en tout cas vivement!

*Premier débat*

**M. Georges Queloz (L).** Un de nos anciens collègues et ancien président du Conseil municipal, Olivier Moreillon, estimé de la plupart d'entre nous dans cette enceinte, disait que la vie n'a pas de prix, mais qu'elle a un coût! C'est vrai quand on parle des problèmes des handicapés, mais il serait faux de se limiter aux handicapés, puisqu'en l'occurrence, dans cette proposition, il s'agit de répondre aux besoins de toutes les personnes à mobilité réduite. C'est dans ce sens-là que le groupe libéral a voté cette proposition en commission, en déplorant toutefois le montant élevé du crédit d'étude. En effet, nous pensons que les personnes à mobilité réduite, ou limitée, plus exactement, mériteraient qu'on en fasse beaucoup plus pour un tel montant! Je m'explique.

Le crédit d'étude que vont se partager l'Etat et la Ville se monte pratiquement à 800 000 francs. Mesdames et Messieurs, vous connaissez tous le salaire moyen d'un fonctionnaire: ce crédit, c'est l'équivalent du salaire d'un fonctionnaire pendant huit ans, pour étudier 19 emplacements. Et pour chacun des 19 emplacements qu'il faudra rehausser, à chaque arrêt de tram, le crédit de construction sera d'environ 500 000 francs, à se partager avec l'Etat. Nous sommes persuadés, au sein du groupe libéral, qu'avec autant d'argent on pourrait faire beaucoup mieux, d'autant qu'entre-temps l'inconfort va s'aggraver pour certaines personnes, je veux parler notamment des personnes âgées. Dans le secteur des Rues-Basses, par exemple, en zone dite «piétonne», le trottoir passera de 18 à 25 cm: c'est plus que la hauteur d'une marche d'escalier normal, à laquelle chacun est habitué, qui est justement de 18 cm. Quand les personnes devront «s'échapper» du tram, si je puis dire, au dernier moment, elles pourraient bien avoir une mauvaise surprise et s'étaler sur le trottoir! C'est le premier problème. Le deuxième, ce sont les rétroviseurs, comme il a été mentionné, qui risqueront aussi de provoquer des accidents et peut-être des handicapés...

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas convaincus. En admettant qu'on dépense ce montant de 10 millions, nous aurions souhaité qu'on fasse mieux. Le groupe libéral s'abstiendra donc sur cette proposition.

**M. Michel Ducret (R).** Cela tombe bien que j'aie la parole juste après M. Queloz! Par rapport au problème des gens qui seraient tentés de franchir les voies, de passer d'un côté à l'autre des arrêts aux endroits où ils sont rehaussés à 25 cm, la solution est extrêmement simple. Elle est appliqués très couramment en Allemagne notamment, même quand les quais ne sont pas rehaussés, pour éviter les accidents, et elle consiste simplement à mettre une barrière relativement basse, de 60 ou 70 cm, entre les deux voies, de manière que le franchissement par les piétons ne soit possible qu'aux deux extrémités des quais. C'est la solution la

plus simple, que la CITRAP – la Communauté d'intérêts pour les transports publics – demande notamment d'appliquer sur la ligne de Meyrin, pour éviter les franchissements intempestifs et le risque d'accident quand une rame entre en station, alors qu'une autre en sort. Car les accidents surviennent lorsque les gens ne franchissent pas la rue aux endroits prévus, c'est-à-dire aux extrémités des quais.

Cela étant, le groupe radical salue ce rapport, qui revient enfin de commission avec un avis favorable des commissaires unanimes – unanimité qui ne se confirme pas tout à fait ce soir et c'est dommage. Ce crédit est l'aboutissement d'une demande qui a été émise par le Conseil municipal il y a déjà quinze ans, je le rappelle. Il a donc fallu tout ce temps pour qu'on fasse enfin quelque chose. En l'occurrence, la solution choisie est le rehaussement des quais, certes, mais on pourrait aussi envisager une solution autre, qui est l'abaissement du plan des voies, solution qu'on a vue dans certains cas, notamment dans les sites historiques, comme à Orléans, qui évite par ailleurs les problèmes de relations avec le bâti existant. C'est donc aussi une réponse qui peut être apportée dans certains cas et grâce à laquelle on obtient exactement le même effet. Cet effet, Mesdames et Messieurs, c'est une accessibilité améliorée pour tous. Tout le monde entre plus facilement dans les trams, sans passer par une marche, et surtout cela permet à de nombreux handicapés d'accéder enfin aux transports collectifs.

J'aimerais encore relever un détail, certes, mais qui est important. Mesdames et Messieurs, il est urgent que cette étude se fasse et que la réalisation suive, parce qu'on a tellement traîné avant de prendre une décision que, maintenant, les nouveaux trams arrivent. Les deux premières unités ont été livrées au Bachel-de-Pesay et vont entrer en service, alors que seuls seront rehaussés quelques arrêts sur la ligne 12 et les nouveaux arrêts sur la ligne des Acacias et en direction des Nations – où il n'y a d'ailleurs pas eu tellement d'accidents depuis la mise en service, je le dis pour ceux qui sont inquiets. Voilà les raisons pour lesquelles nous vous invitons à accepter, comme le groupe radical, ce crédit d'étude, en espérant que cette dernière ne durera pas trop longtemps et qu'on passera rapidement à la réalisation.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Le groupe socialiste votera ce crédit d'étude, ainsi que le crédit qui sera présenté pour la réalisation de ces rehaussements. Bien entendu, en commission, quand nous aurons la proposition définitive, nous serons attentifs au montant des travaux. J'aimerais ajouter que la Ville de Genève est obligée de réaliser ces aménagements. Nous n'avons pas le choix, c'est une obligation légale, puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la Lhand, loi sur l'égalité pour les handicapés, est entrée en vigueur et qu'elle oblige toutes les entreprises de transports publics à adapter les infrastructures aux personnes handicapées. Les

trottoirs appartenant à la Ville de Genève, c'est à elle de payer le coût de ces rehaussements. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter les conclusions du rapport et à voter ce crédit.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 380 175 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 380 175 francs, soit un montant brut de 760 350 francs, destiné à l'étude de rehaussement des quais des arrêts de tram à une hauteur de 25 cm, sur le territoire de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 380 175 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Alice Ecuillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary, renvoyée en commission le 9 octobre 2002, intitulée: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention» (M-296 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Didier Bonny.**

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 7 et 14 novembre 2002, le 5 décembre 2002, les 9 et 16 janvier 2003, pour traiter de cet objet sous la présidence de M. Jacques Mino. Le rapporteur tient à remercier M<sup>me</sup> Meyer pour les notes de séance.

**Préambule**

Lors de sa séance du 7 novembre 2002, la commission sociale et de la jeunesse avait désigné M. Harmann (L) comme rapporteur sur cet objet. Malheureusement, ce dernier n'ayant pas daigné rendre son rapport, la commission a nommé, lors de sa séance du 24 juin 2004 (soit un an et demi après le vote), un nouveau rapporteur, estimant qu'il était temps, vu le sujet abordé par cette motion, d'en débattre devant le Conseil municipal. Les membres actuels de la commission étant fort peu nombreux à avoir suivi les débats sur cet objet traité lors de la législature précédente, ce qui est le cas du rapporteur, cela explique le fait qu'un des motionnaires soit également le rapporteur, fait exceptionnel mais dicté par les circonstances.

**Rappel de la motion M-296**

Considérant que:

- la prévention est l'affaire de tous, qu'elle ne concerne pas que la police ou les centres sociaux mais aussi les citoyennes et citoyens, les associations sportives et culturelles, les entreprises, en fait, tout ce qui représente notre tissu urbain et qui permet de vivre dans le meilleur équilibre;
- actuellement, de plus en plus de gens ressentent de l'insécurité et justifient cela par plusieurs raisons: les difficultés sociales, la marginalité, le manque d'intégration, la jeunesse livrée à elle-même, la délinquance, etc.;
- en l'absence d'une réponse rapide de prévention concertée, les risques de dérive sécuritaire augmentent la fracture sociale et l'incompréhension;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 1971.

- si chacun peut citer des exemples d’actes de violence et d’incivilités, en relation avec les statistiques officielles, il ne faut néanmoins pas se laisser aller à la facilité en demandant à la police et à la justice de tout résoudre;
- il faut, notamment, donner les moyens nécessaires pour mettre en place une politique de prévention efficace impliquant tous les acteurs du terrain;
- pour atteindre cet objectif, un des moyens est de créer une coordination des différents services communaux et associations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un poste de délégué communal à la prévention, chargé de définir une politique passant notamment par la coordination de tous les acteurs (la police, les agents de sécurité municipaux (ASM), le social, la Voirie, l’économie, les associations, les écoles, etc.), visant à mettre en place des actions de prévention concertées, pérennisées et globales;
- établir un cahier des charges;
- envisager un partenariat avec le Canton et les communes.

### Séance du 7 novembre 2002

*Audition des motionnaires représentés par M<sup>me</sup> Alexandra Rys et MM. Robert Pattaroni, André Fischer et Didier Bonny*

M<sup>me</sup> Rys relève tout d’abord que, malgré la grande chance que nous avons de vivre à Genève, il y a tout de même de l’insécurité. Des groupes de travail ont été constitués pour plancher sur le sujet et il est admis que la question de l’insécurité n’est pas uniquement une affaire de répression et de police. Les acteurs qui travaillent avec les jeunes sont particulièrement concernés.

Il convient de s’atteler à la situation genevoise, d’établir un catalogue des actions de prévention qui sont menées, d’organiser la coordination entre les différents services concernés, d’établir un cahier des charges de ce qui doit être fait et d’envisager des partenariats avec le Canton et les autres communes.

Pour mener à bien ce travail, une personne devrait être désignée au sein de l’administration; on doit pouvoir trouver quelqu’un déjà en place qui aurait ces aptitudes. Pour les motionnaires, il est important de dépasser le stade du simple catalogue des tâches qui se font déjà dans les autres services.

M. Pattaroni ajoute que la fonction qui est proposée leur paraît importante, car la personne qui sera désignée doit jouir d’une certaine autorité. Le pouvoir politique doit manifester une volonté de faire en sorte que les partenaires se concertent, mais une autorité doit pouvoir se manifester. La réflexion de fond, c’est que les jeunes ne sont pas violents par nature mais que, selon les conditions, ils peu-

vent agir de cette façon, et qu'il faut faire une recherche qui nécessite d'aller au-delà des moyens habituels d'une administration.

M. Bonny ajoute qu'il manque parfois la communication entre les différents services et que M. Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, ne peut pas tout faire. Il est persuadé que ce poste sera bien utilisé. Il rappelle que cette motion a été déposée dans toutes les communes où il existe un groupe démocrate-chrétien, car leur vision est que cette action doit partir de la commune, puisque les acteurs sur le terrain sont ceux qui connaissent le mieux les situations. Leur désir est qu'une force communale soit créée.

M. Fischer confirme que le problème qu'il ressent, c'est le manque de coordination. Dans cet esprit, les motionnaires aimeraient que le travail des gens de terrain soit facilité.

#### *Questions des commissaires aux motionnaires*

A la question d'un commissaire qui se demande si le travail de la Délégation à la jeunesse correspond à ce qui est désiré par les motionnaires, M. Bonny explique que cette fonction doit pouvoir demeurer au-delà de la personnalité de M. Deuel et qu'il sera intéressant de poser la question directement à l'intéressé, quand il sera auditionné par la commission. Quant à M. Pattaroni, il aimerait rendre attentif au fait que la personne la plus concernée aujourd'hui est M. Deuel, mais que la proposition qui est faite par la motion est de prendre quelqu'un qui aurait d'autres talents pour exercer un autre métier. Il rappelle que la police prend ses distances par rapport à ce rôle d'intervention directe. Elle a décidé de renoncer à l'expérience qui se déroulait aux Avanchets. Il peut le comprendre, car ce n'est pas juste que la police soit le superviseur du rôle de prévention.

Une commissaire demande si cette future personne ne devra travailler que sur l'insécurité.

M<sup>me</sup> Rys répond qu'il s'agit bien de traiter le problème de l'insécurité qui est avéré. Il englobe aussi le sentiment des gens sur l'insécurité. La question des jeunes est le point le plus complexe à traiter, mais ce n'est qu'une composante. M. Pattaroni indique quant à lui que la motion est le fruit de la consultation de diverses personnes. Le souhait est que la commission puisse dépasser ce qui est proposé avec le texte.

La même commissaire se demande comment il serait possible qu'une personne, pas issue du monde politique, puisse mener une action transdépartementale et de communication.

M<sup>me</sup> Rys conçoit que c'est une difficulté, mais cela ne doit pas être une excuse pour ne rien entreprendre. Elle est persuadée que, connaissant ce problème, la

commission aura à cœur de trouver des solutions. Pour M. Pattaroni, il faut une autorité. Avec l'Agenda 21, par exemple, on essaie de donner un rôle aux personnes pour animer. L'autorité revêt un caractère prépondérant et, pour cette raison, il faut aller au-delà de ce qui se fait actuellement. Il faut que le gouvernement annonce que le problème de la prévention est majeur.

La commissaire ne comprend pas la raison d'engager un coordinateur, alors que l'exemple cité d'Agenda 21 concerne tout un service. Elle pense qu'il manque une notion dans cette motion: la fonction par programme. Plutôt que la création d'un poste, elle verrait un programme qui s'étalerait sur plusieurs années, sur la base de thèmes touchant à la prévention.

M<sup>me</sup> Rys lui répond qu'elle a déjà parlé d'un catalogue pour l'état des lieux. En ce qui concerne un programme regroupant l'ensemble de la problématique de la sécurité, elle doute que ce soit possible, même étalé sur plusieurs années. Or la création d'un poste aura une permanence dans le temps. Si l'on parvient à créer des programmes, c'est bien, mais la création d'un poste permettra d'assurer la continuité.

Un commissaire demande à quel département serait attribué ce poste. Serait-il possible que ce soit à l'Agenda 21?

M. Pattaroni participe au groupe Agenda 21 et répond affirmativement à la question. Par contre, il ne sait pas si le Conseil administratif est déjà prêt à étendre les activités à cette fonction. M. Bonny mentionne la possibilité d'attribuer ce poste au département des autorités. Si le coordinateur se trouvait dans ce département, dirigé par l'exécutif, ce serait une bonne réponse, puisque plusieurs départements sont concernés.

A un commissaire qui se demande comment les motionnaires entendent les négociations que cette personne devrait mener avec le Conseil d'Etat et quelle sera sa légitimité auprès du Canton ou d'autres communes, M. Fischer répond qu'il pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de la légitimité: en termes de prévention, il faut pouvoir adresser la bonne personne au bon endroit.

Un commissaire avoue qu'il ne cerne pas du tout les tâches de ce délégué. Pour lui, quand on parle de prévention, c'est contre l'alcool, la fumée, les drogues, etc.; la prévention a une dimension sociale. Le Canton assume ces tâches de prévention. Il ne voit pas du tout le rôle d'un délégué communal chargé d'une prévention qui ne tournerait qu'autour de la sécurité.

Pour M. Pattaroni, l'Etat ne doit pas tout faire à tous les niveaux. Le Parti démocrate-chrétien considère que tout ce qui peut être fait dans une commune doit l'être, car c'est le bon niveau pour la première intervention. La Ville de Genève connaît des problèmes urbains que d'autres communes n'ont pas.

*Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse*

M. Deuel déclare d'emblée que les trois quarts de la motion se retrouvent dans son cahier des charges. Il a expliqué son principe d'action auprès de la jeunesse, devant cette commission. En tant que praticien et théoricien de la politique sociale, il pense qu'il est impossible à quelqu'un d'aller quelque part, en se targuant de faire de la prévention. Il est en train d'instaurer la collaboration avec les différents services.

Le travail doit se faire avec les maisons de quartier et autres institutions. Pour la prévention, il faut avoir une bonne politique de la jeunesse et d'intégration: c'est la prévention active. Il faut être attentif à ne pas multiplier le nombre d'intervenants. Il faut instaurer un réflexe prévention par des actions concrètes, avec des gens, sur une certaine durée.

Il insiste sur le fait que l'insécurité et l'incivilité ne sont pas l'apanage des jeunes uniquement.

M. Deuel explique que, pour lui, la meilleure prévention est la convivialité entre générations. On doit le faire avec des actions concrètes. Le programme de M. Castella sur le respect est, de ce point de vue, très bon.

**Séance du 14 novembre 2002**

*Audition de M. André Castella, maire d'Avusy*

M. Castella présente son projet, qu'il a remis aux partis politiques du canton et qui s'intitule: «Le Respect, c'est ...». Il a été propulsé maire, sans avoir été conseiller municipal. Dès ce moment, il a été heurté par les diverses formes d'incivilité qu'il a rencontrées ou pu observer. Il cite l'exemple d'un travail de jardinage, d'un employé communal, qui a été sauvagement saccagé, gratuitement! Un autre concerne un terrain juste engazonné, qui s'est vu partiellement détruit par le passage de deux-roues, etc. Il y a également d'autres incivilités, moins voyantes, qui se rencontrent à tous les niveaux de notre société.

De là est parti son discours du 1<sup>er</sup> Août sur le respect, devant ses communiens. Pour une raison qu'il ne s'explique pas très bien, il a été écouté. Il croit beaucoup à la proximité. Il s'est rendu compte que c'était le moment d'interpeller les gens, avant d'arriver à des situations de non-retour. Il pense que les politiques ont quelque chose à faire afin d'éviter de médicaliser la société!

Il a préparé un dossier, qu'il remet au président, où il a introduit différentes idées; il a pensé à diverses actions possibles, comme une campagne qui pourrait être menée par les sportifs, par exemple, ou des parrainages; les Transports publics genevois seraient certainement aussi intéressés.

A la question d'une commissaire qui demande à M. Castella s'il pense que la création d'un poste de délégué à la prévention est une bonne idée, ce dernier répond que, pour lui, l'important est d'aller vers les gens et que cette idée le séduit dans sa démarche.

Cette commissaire précise que, dans l'idée de départ des motionnaires, il s'agissait d'avoir quelqu'un qui travaille spécifiquement auprès des jeunes sur les thèmes liés à l'insécurité. Qu'en pense-t-il?

M. Castella parlerait plutôt d'incivilité de manière générale, sans se fixer sur la population des jeunes uniquement. Quant à la répression, il pense que quelqu'un qui commet des incivilités tous les jours devra être confronté à une forme de répression. Mais il espère que celle-ci restera mesurée.

En guise de conclusion, il dira que chez nous on n'a pas le droit de se plaindre; à tous niveaux, on est encore des privilégiés.

### **Séance du 5 décembre 2002**

*Audition de M<sup>me</sup> Véronique Pürro, cheffe du Service social de la Ville de Genève*

C'est dans le cadre de son audition sur la réforme du Service social que M<sup>me</sup> Pürro a exprimé son avis sur la motion M-296. En ce qui concerne cette réforme, elle rappelle à la commission que, suite aux modifications de la loi cantonale visant à clarifier les compétences de chacun, le Service social de la Ville de Genève a été réorganisé. Il a été réorienté vers des activités liées à l'action sociale communautaire de proximité. Ce mode de travail privilégie la prévention et l'information et permet d'agir en amont pour resserrer les mailles du filet de protection sociale. C'est pourquoi il lui semble qu'à ce stade il n'est pas nécessaire de créer des fonctions nouvelles supplémentaires ciblées prévention, car le travail du Service social sera réellement dirigé vers la prévention. Elle renvoie pour s'en convaincre au cahier des charges du conseiller de l'unité d'action communautaire qu'elle vient de distribuer à la commission.

### **Séance du 9 janvier 2003**

*Première discussion*

Le groupe socialiste déclare ne pas être prêt à voter la motion; il trouve que le texte est trop basé sur l'insécurité et aimerait le modifier. Mais cela demande des discussions en dehors de la commission. Il aimerait que le lien avec l'Agenda 21 mentionné au cours de l'audition des motionnaires par un commissaire du groupe des Verts soit pris en compte.

Le commissaire des Verts en question rappelle qu'il avait dit que, pour lui, s'il fallait créer un poste, il devrait être attribué à la structure Agenda 21 et que la thématique de la prévention devait être un des vecteurs essentiels de cette action. Suite aux auditions, il lui apparaît que le problème n'est pas de créer un poste, mais d'instituer le travail en amont le plus vite possible, dans tous les dossiers de l'action sociale. Il rajoute que ce point devra être inscrit à l'ordre du jour du groupe de travail qui va se constituer sur l'Agenda 21.

Le président de la commission est d'avis que les quatre postes votés pour la «démocratie participative» vont dans le sens de la motion et il se demande par conséquent s'il faut la maintenir.

Une commissaire socialiste propose de reporter le vote et de faire des propositions d'amendement. Pour elle, il faudrait rappeler que le Conseil municipal veut une politique transversale et qu'il souhaite, de la part du Conseil administratif, des politiques coordonnées.

Un des motionnaires conçoit que la Ville de Genève fait de la prévention un peu partout, mais il lui manque une vision globale. Il est persuadé qu'il faut avoir plus de transparence sur tout ce qui se fait en matière de prévention. Il pense, à la lumière des différentes auditions, que ce n'est pas une personne qui va pouvoir chapeauter le tout. Il a eu l'impression que M. Deuel avait décidé de prendre en charge ce problème, mais ceci est lié à la personne. Il souhaiterait une politique plus globale au niveau de la prévention.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare que, si l'on se dirige vers un inventaire des diverses actions de prévention de la Ville de Genève, il suivra cette piste. Par contre, la motion telle que proposée ne lui convient pas.

Pour une commissaire libérale, il est inutile de créer un nouveau poste, d'autant plus s'il est hiérarchique.

Après ce premier tour de table, la commission décide de reporter le vote à la semaine suivante en chargeant M. Gallet, en collaboration avec M<sup>me</sup> Salerno et M. Bonny, de rédiger de nouvelles invites.

### **Séance du 16 janvier 2003**

#### *Discussion finale et vote*

Le président distribue tout d'abord les nouvelles invites rédigées par M. Gallet, en collaboration avec M<sup>me</sup> Salerno et M. Bonny, et qui ont la teneur suivante:

## Invite 1:

A recenser l'ensemble des services qui offrent des prestations en rapport avec la prévention, notamment dans les domaines liés au social, à la santé, au sport, à la sécurité, à l'entretien des bâtiments, à la gestion du domaine et de l'espace publics, à la culture (intégration multiculturelle), et à communiquer ces résultats au Conseil municipal par le biais d'un rapport.

## Invite 2:

A définir pour l'ensemble des activités de la Ville de Genève une politique de prévention, calquée sur la définition contenue dans les principes du développement durable et de l'Agenda 21.

(Définition sommaire in Equiterre, *Le guide pratique de l'Agenda 21*, Genève, novembre 2002, p. 11: «Prévention: prévenir vaut mieux que guérir, cette vieille sagesse populaire signifie qu'il faut réduire, à titre préventif et assez tôt, les atteintes qui pourraient devenir nuisibles. Par exemple soigner un individu malade ou assainir un sol contaminé coûte plus cher que d'éviter de détériorer la santé d'un être humain ou la qualité du sol. C'est un principe fondamental du droit suisse qui est par ailleurs inscrit dans la Constitution fédérale, art. 74, al. 2, dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement, art. 1, al. 2, de même que dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.»)

## Invite 3:

A mettre le principe de prévention au cahier des charges des coordinateurs Agenda 21 dans chacun des cinq départements de l'administration municipale, et à celui des délégués à la démocratie participative, de telle sorte que la prévention devienne une préoccupation permanente.

## Invite 4:

A charger l'unité Agenda 21, rattachée à l'administration centrale, de coordonner les activités relatives à la prévention, de telle sorte qu'elle devienne une pratique transversale entre les départements.

Ensuite le président ouvre la discussion.

Un des motionnaires tient tout d'abord à remercier le représentant des Verts, M. Gallet, pour son excellent travail. Il est très satisfait qu'on puisse arriver à de telles conclusions pour cette motion et invite la commission à voter ces conclusions.

Le Parti radical était réticent à la création d'un poste supplémentaire. Dans la nouvelle mouture, il n'en est plus question et la solution est satisfaisante. Il acceptera par conséquent cette motion.

Le Parti libéral partage entièrement le point de vue exprimé par la représentante radicale.

Le Parti du travail était un peu inquiet lors du dépôt de la motion, mais il se déclare satisfait de ce nouveau texte et le votera.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare qu'elle a été quelque peu heurtée par la présentation d'un des motionnaires, qui n'avait mis en avant qu'un seul axe: la répression. Toutefois, le texte final est tout à fait convenable et par conséquent elle le votera.

Les Verts, principalement, et les Partis socialiste et démocrate-chrétien ayant directement participé à la rédaction du texte final, ils le voteront, bien évidemment!

Mise aux voix, la motion M-296 amendée est acceptée à l'unanimité.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- recenser l'ensemble des services qui offrent des prestations en rapport avec la prévention, notamment dans les domaines liés au social, à la santé, au sport, à la sécurité, à l'entretien des bâtiments, à la gestion du domaine et de l'espace publics, à la culture (intégration multiculturelle), et à communiquer ces résultats au Conseil municipal par le biais d'un rapport;
- définir pour l'ensemble des activités de la Ville de Genève une politique de prévention, calquée sur la définition contenue dans les principes du développement durable et de l'Agenda 21;
- mettre le principe de prévention au cahier des charges des coordinateurs Agenda 21 dans chacun des cinq départements de l'administration municipale, et à celui des délégués à la démocratie participative, de telle sorte que la prévention devienne une préoccupation permanente;
- charger l'unité Agenda 21, rattachée à l'administration centrale, de coordonner les activités relatives à la prévention, de telle sorte qu'elle devienne une pratique transversale entre les départements.

**M. Jacques Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse (AdG/SI).** Je dois tout d'abord remercier M. Bonny pour avoir accepté, bien qu'il soit motionnaire, de prendre la relève d'un rapport non rendu malgré tant de mois d'attente. Nous devons dire à ce propos qu'il n'est pas admissible que des membres de notre Conseil municipal affichent autant de mépris pour notre fonctionnement démocratique et, notamment, pour l'investissement en temps et en argent que représente l'étude des objets qui nous sont soumis. Cela est d'autant

moins admissible de la part de membres d'un parti qui ne cesse de nous accuser de dilapider l'argent du contribuable!

En ce qui concerne les travaux de la commission, je me bornerai à féliciter tous les commissaires pour la qualité des relations qu'ils ont entretenues durant l'étude de cet objet. Je reviendrai sur celui-ci lorsque je reprendrai la parole au nom de mon groupe.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Ainsi que le disait très bien le radical Georges Clemenceau, face à un problème, il existe deux solutions: prendre une décision ou créer une commission! A l'heure où la rigueur est de mise, il appartient à l'administration de se réorganiser, voire de se réformer, ce qui, selon les déclarations de la cheffe du Service social de la Ville, a été fait ou se fait encore. En conséquence, devant l'unanimité de la commission face à cette motion amendée, le groupe radical s'abstiendra.

**M. Gilles Thorel (S).** Chers collègues, mieux vaut prévenir que guérir: cette vieille sagesse populaire signifie qu'il faut, comme le dit le rapport, «réduire, à titre préventif et assez tôt, les atteintes qui pourraient devenir nuisibles». Aussi, en préambule, je dirai ceci: le groupe socialiste aimerait bien que le Parti démocrate-chrétien soit cohérent au niveau cantonal, que sa fraction au Grand Conseil soit aussi empreinte de sagesse et qu'elle arrête d'aller dans le sens de la politique de l'Entente, qui ne cesse de couper des crédits à l'Office de la jeunesse, qui est, comme chacun sait, l'office qui s'occupe principalement de prévention dans notre canton.

Cela étant, revenons à nos affaires municipales! Il est un autre dicton qui dit que la sagesse n'attend pas le nombre des années. Force est de constater qu'en l'occurrence la commission sociale et de la jeunesse a attendu des années avant de rendre son rapport, ce qui n'empêche pas ce dernier d'être empreint du sceau de la sagesse, puisque les modifications apportées à la motion initiale sont tout à fait pertinentes, du point de vue du groupe socialiste, et qu'elles sont de pur bon sens. En effet, il est évident, à l'analyse, que le concept global de prévention est par essence transversal et que, autrement dit, la prévention est partout, tout comme peut l'être l'idée de développement durable. C'est pourquoi, chers collègues, le groupe socialiste adhère à l'idée d'enrichir le cahier des charges des coordinateurs de l'Agenda 21, en y insérant le principe de la prévention. Notre groupe vous invite donc à accepter la motion M-296, telle qu'elle a été amendée par la commission sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Quelle n'a pas été notre surprise, au sein du groupe démocrate-chrétien, à la lecture du rapport et du projet de motion amendée! La commission sociale et de la jeunesse, malgré les retards et les difficultés que son président a relevés tout à l'heure, a certainement fait de son mieux. En attendant, le résultat de ses travaux, tel qu'il nous est présenté ce soir, ne représente plus du tout le projet initial que nous avons déposé. En effet, à force de vouloir une pratique transversale, ce qui était effectivement notre idée, on en arrive à parler surtout de l'Agenda 21, de coordinateurs au pluriel... Enfin, Monsieur le président, vous l'aurez compris, qui trop embrasse mal étreint! Et, puisque nous sommes entre nous ce soir, je vous dirai le fond de ma pensée: je pense que le groupe démocrate-chrétien a eu une si bonne idée en proposant ce délégué à la prévention que les autres groupes en ont été un peu chagrins, ce qui explique le texte plus qu'édulcoré que nous avons sous les yeux!

En dépit du travail et des efforts des uns et des autres en commission, nous ne pourrions donc pas voter ce texte. Nous allons en revanche proposer un amendement qui, je l'espère, clarifiera un ou deux des points qui ont été soulevés sans cesse en commission. Je vais vous remettre cette proposition d'amendement, Monsieur le président, que je vous lis:

*Projet d'amendement*

1. Modifier la 2<sup>e</sup> invite en arrêtant la phrase à: «...politique de prévention.»
2. Supprimer les invites 3 et 4.
3. Ajouter une invite 3 nouvelle, ainsi libellée: «Créer une fonction (sans création de nouveau poste) de délégué à la prévention, rattaché au département des Autorités.»

C'est clair, cela dit bien ce que cela veut dire: il doit y avoir une personne qui tiennent les rênes, et non pas une pléthore de gens qui auraient tous, pour utiliser une expression anglaise et vous m'en excuserez, un doigt dans le gâteau!

**Le président.** Madame Rys, je crois, sans avoir l'esprit chagrin, que vous présentez là deux amendements: l'un portant sur la deuxième invite et l'autre sur les invites 3 et 4. Je n'irai pas jusqu'à dire: «qui trop embrasse...», mais il me semble que ce sont là deux amendements distincts et je les ferai donc voter séparément...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Bien que ne siégeant pas à la commission sociale et de la jeunesse à l'époque, j'aimerais tout de même remercier M. Bonny

d'avoir pris la peine de rédiger ce rapport; sur un sujet aussi sensible que celui de la prévention, ce n'était pas simple. Après lecture dudit rapport, j'aimerais aussi souligner l'excellent travail qui s'est fait en commission. Il a permis de redéfinir, de cerner et de clarifier ce qui était, en fait, véritablement souhaité par les motionnaires, à partir de constats effectués en 2002, mais qui sont toujours actuels. Le résultat du travail de la commission, ses conclusions qui sont contenues dans le projet de motion amendée, est à saluer. Je souligne que les Verts ont beaucoup œuvré pour arriver à ce résultat et je me permets de rendre ici hommage à M. Gallet, ancien conseiller municipal Vert, qui a fait un travail considérable.

Ainsi, ces conclusions ont recueilli l'unanimité de la commission sociale et de la jeunesse, grâce à la définition d'objectifs clairs, qui seront mis en œuvre et coordonnés à travers l'unité Agenda 21 et ses coordinateurs. De plus, et ce n'est pas rien, on a évité la création d'un nouveau poste, dont le cahier des charges aurait été un peu compliqué à définir. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, les Verts voteront ce projet de motion amendée, tel qu'il figure dans le présent rapport.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Pour ceux qui n'ont pas suivi les travaux de la commission sociale et de la jeunesse et qui ont encore quelque peine à se faire une idée de ce qu'est un délégué à la prévention – dont la tâche est évidemment transversale puisqu'elle ne concerne pas un département en particulier – je prendrai l'exemple du quartier des Eaux-Vives, où une pétition signée par 2400 habitants a montré les préoccupations de la population en matière de trafic de drogue. S'il y a un domaine dans lequel il ne suffit pas de sanctionner, mais où il faut aussi faire de la prévention, c'est bien celui-ci.

M. Deuel, délégué à la jeunesse rattaché au département de M. Manuel Tornare, fait certainement du bon travail, mais est-ce à lui de s'occuper non seulement des jeunes, mais aussi des adultes et de leurs problèmes? Je ne crois pas, il ne peut pas tout faire malheureusement. En l'occurrence, l'idée était d'avoir, par le biais d'un délégué à la prévention, une personne responsable qui soit bien identifiable par la population. Soit dit en passant, je regrette que le problème soulevé dans le quartier des Eaux-Vives n'ait pas suscité un plus vif intérêt du Conseil administratif jusqu'à ces derniers temps. Je sais qu'une séance d'information est prévue la semaine prochaine dans le quartier des Eaux-Vives, mais devait-on attendre huit mois avant d'organiser une telle séance? Je crois qu'une personne bien identifiée, à laquelle la population pourrait s'adresser, serait en mesure de résoudre un certain nombre de problèmes en amont, au lieu qu'ils traînent et qu'on doive les régler une fois qu'il est trop tard. Voilà ce que je voulais dire à ceux qui n'ont pas encore compris ce que nous entendons par cette fonction de délégué: une fonction bien identifiée et bien identifiable par la population.

**M. Armand Schweingruber (L).** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, quand on dépose un projet de motion ou de résolution, ou tout autre texte similaire, il y a toujours quatre questions à se poser: est-ce utile, est-ce important, est-ce prioritaire, est-ce efficace? C'est un fait qu'à l'époque, après de nombreuses discussions et des auditions qui ont été de qualité, une unanimité s'est faite au sein de la commission sociale et de la jeunesse, dont je faisais partie. En revanche, le texte édulcoré qui en est résulté est une sorte de compromis mou qui, sur le plan de l'efficacité, nous amène à nous poser quelques questions. Deux ans ont passé depuis le vote en commission, les temps ont changé, nous sommes face à de sérieux problèmes budgétaires et d'équilibre des comptes qui justifient la première condition que nous posions à l'époque pour nous rallier à cette motion, à savoir que cela ne donne pas lieu à l'engagement de personnel supplémentaire. Reste que le projet de motion, tel qu'il ressort édulcoré des débats, s'exprime en termes trop généraux: sur le plan de l'efficacité, s'il n'y a pas une attribution de responsabilité claire et précise, on peut vraiment douter des résultats de la démarche. Je crains qu'on ne rejoigne ici le concept de la commission à laquelle notre collègue Hämmerli-Lang faisait allusion tout à l'heure en citant Clemenceau!

Pour cette raison, nous ne serions pas entrés en matière. Dans l'immédiat, nous appuyons l'amendement proposé par notre collègue Alexandra Rys, parce qu'il répond au besoin de concrétisation, au souci d'efficacité, afin que cela mène à quelque chose de précis, mais aussi à condition que cela ne conduise pas à l'engagement de postes supplémentaires. Notre position sera donc déterminée par le sort qui sera réservé à cette proposition d'amendement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le groupe socialiste souhaite se prononcer sur les amendements qui ont été déposés par le Parti démocrate-chrétien et qui, nous l'apprenons à l'instant, seront soutenus par le Parti libéral. Je constate que, contre vents et marées, on continue à militer pour la création de ce poste de délégué communal à la prévention, ou plutôt – M. Barazzone me reprend – de cette «fonction» de délégué. Pour notre part, nous refuserons ces amendements et nous en resterons à la position qui a été la nôtre en commission.

M<sup>me</sup> Véronique Pürro a indiqué, lors de son audition – la représentante du groupe radical l'a mentionné il y a quelques minutes – qu'une réforme importante avait eu lieu au sein du Service social, visant à transformer les collaborateurs et collaboratrices du service en collaborateurs en action sociale chargés notamment, selon leur cahier des charges, de faire de la prévention de type social et sanitaire. Selon les dires de la cheffe du Service social de la Ville de Genève, son service fait donc en partie ce travail de prévention dans les domaines sociaux et sanitaires, qui se fait également dans d'autres départements.

Les membres de la commission sociale et de la jeunesse ont été unanimes: il s'agit de tenir compte de ce qui se fait déjà à l'intérieur des services, au lieu de créer une nouvelle fonction au sein du département Autorités. D'ailleurs, c'est bien joli, mais le maire, qui gère le département Autorités, change chaque année et cette fonction dépendrait donc des impulsions données au gré des maires... Je vous rappelle que nous avons créé des demi-postes à la démocratie participative – c'est en tout cas ainsi que nous les avons intitulés – avec un cahier des charges à définir: ces postes n'ont jamais été pourvus et le cahier des charges est toujours resté lettre morte!

Aujourd'hui, il convient de faire avec ce qui existe déjà au sein de l'administration municipale. Puisque M<sup>me</sup> Pürro nous a dit, en commission, qu'elle a déjà des postes qui correspondent à ce cahier des charges en matière sociale et sanitaire, faisons avec les collaboratrices et collaborateurs du Service social et évitons de créer de nouveaux postes.

J'avoue ici que, pour notre part, nous sommes extrêmement choqués par la proposition du Parti démocrate-chrétien, sachant que ce parti, année après année, refuse le budget de la Ville de Genève sous prétexte que les charges de personnel, inscrites aux groupes de comptes 30, sont trop lourdes. Il souhaite nous imposer ce poste, alors qu'en commission sociale et de la jeunesse les responsables des services nous ont dit qu'ils pouvaient faire avec l'existant et que les tâches de prévention nécessitaient une collaboration interservices et interdépartementale. Nous-mêmes, dans ce Conseil municipal, nous essayons de promouvoir cette tendance à travailler ensemble, et pas uniquement à l'intérieur des services.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite nous imposer ce poste dans un budget que, par ailleurs, il ne votera pas! Nous découvrons là un «extrême centre» qui, au niveau cantonal, essaie de supprimer la fonction publique et qui, au niveau communal, c'est surprenant, veut au contraire inscrire de nouveaux postes dans un budget qu'il ne votera de toute façon pas! Nous ne tomberons pas dans ce piège. Nous demandons au Conseil administratif de suivre les invites de la motion qui figure en page 9 du rapport et de faire quelque chose avec l'existant, puisqu'il y a visiblement assez de ressources internes pour mener à bien un travail de prévention communal. Voilà, merci de votre attention, Monsieur le président, et merci à Roman, qui a bavardé pendant toute mon intervention!

**Le président.** Monsieur Roman Juon, je vous informe que vous avez dérangé M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, et je la remercie de m'avoir signalé la chose!

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Dans cette motion, c'est l'aspect mis en avant d'une prévention conçue comme devant s'attaquer aux problèmes de violence et

d'incivilité qui, dans un premier temps, nous a paru assez inacceptable au sein du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants). Nous nous refuserons toujours à légitimer les campagnes menées par la droite, qu'elle soit extrême ou dite «du centre», qui consistent à persuader la population qu'elle est sans cesse et partout en danger, pour mieux la contrôler, pour restreindre ses droits et la tromper sur les véritables causes de son insécurité! (*Exclamations.*)

Fort heureusement, les personnes auditionnées, tant M<sup>me</sup> Pürro que MM. Castella et Deuel, ont permis aux commissaires de s'écarter de l'aspect répression qui émanait partiellement de la motion initiale, pour s'orienter vers un travail trans-départemental visant à développer la prévention dans les domaines fondamentaux, eux, qui sont liés au social, à la santé, au sport, à la sécurité et à l'intégration multiculturelle. Cette tâche, bien évidemment, revient aux coordinateurs de l'Agenda 21, sous l'égide de l'unité Agenda 21, ainsi qu'aux futurs délégués à la démocratie participative, que nous attendons également – merci, Madame Salerno, de l'avoir rappelé.

Pourquoi parler de démocratie participative à ce propos? Parce qu'une telle prévention est la tâche de toutes et de tous et ne peut être déléguée à la seule administration publique. A ce propos, j'ai vu la semaine dernière un reportage montrant la ville de Londres envahie de caméras mouchardes, soit l'équivalent d'une caméra pour 14 habitants! Seules les images des fenêtres d'appartements privés sont brouillées, pour l'instant... Lorsqu'il y aura quatorze fois plus de caméras en action, chaque habitant sera suivi en permanence. Quelle sorte de société solidaire sommes-nous en train de préparer, où chacun ne sera plus responsable de personne, puisque cette responsabilité sera assumée entièrement par des sociétés de surveillance publiques ou privées?

Notre groupe préfère promouvoir une responsabilité sociale et collective. Nous pensons qu'il faut permettre à chaque membre de notre commune de s'intéresser à sa famille, à ses voisins, à sa rue – et cela est vrai aussi pour les Eaux-Vives – non pas pour les surveiller et restreindre leur liberté, mais au contraire pour promouvoir un mieux-vivre ensemble. La seule garantie d'une vraie prévention sociale efficace réside en cela. C'est parce que la motion amendée va dans ce sens que nous la soutiendrons sans arrière-pensée et que nous refuserons, bien entendu, l'amendement présenté si tardivement par le Parti démocrate-chrétien.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je suis heureux d'entendre que tout le monde est favorable à la prévention et que la dispute porte sur les moyens. Pour ma part, je voudrais quand même relever, malheureusement pour eux, l'incohérence de certains intervenants précédents.

Tout d'abord, je rappelle que nous proposons, non pas un poste, mais une fonction, parce que nous considérons que dans le cadre des moyens existants – que ce soit à l'Etat, à la Ville, dans bien des communes ou dans d'autres collectivités publiques – on peut parfaitement réaffecter certains postes. En effet, les tâches évoluent, certaines s'amplifient, d'autres diminuent, et il est parfaitement possible de réaffecter certains postes. Souvent, d'ailleurs, les fonctionnaires sont très heureux de pouvoir, un jour, faire autre chose que ce qu'ils faisaient jusque-là. C'est valable pour tout un chacun, du monde des enseignants au monde social, en passant par le monde administratif ou celui des ingénieurs.

En commission, on nous a répondu qu'en fait le Service social avait été réorganisé et qu'il pouvait prendre en charge la prévention. Alors, Monsieur le président, il est quand même étonnant que, finalement, la commission ait décidé, non pas de soutenir le Service social, mais de demander à d'autres collaborateurs de la Ville de Genève, à savoir ceux de l'Agenda 21, de faire ce travail de prévention. Certains ici ont probablement une certaine expérience de l'Agenda 21 et de ce qu'on peut y faire; c'est en tout cas mon cas et je ne peux qu'espérer qu'on ne va pas demander dorénavant aux services de l'Agenda 21 de faire de tout et encore un peu plus!

Le paradoxe, et j'interpelle ici le Parti socialiste, Monsieur le président, que vous connaissez par ailleurs... Oui, je connais votre honnêteté intellectuelle, Monsieur le président, et le geste que vous venez de faire ne m'étonne pas! Je disais donc que le Parti socialiste, qui s'y connaît en matière d'activités sociales, de par son magistrat, de par certains collaborateurs qui lui sont proches, admet que le Service social peut faire ce travail. Pourquoi, alors, lui met-il le bâton de l'Agenda 21 dans les roues? Mesdames et Messieurs, soyez honnêtes. Si vous êtes d'avis qu'il faut œuvrer avec les moyens actuels, pourquoi ne pas envisager qu'il y ait une ou un préposé, qui pourrait être lié au Service social, mais dont la prévention serait la mission principale, car il n'y a rien de tel que d'avoir quelqu'un qui ait cette mission comme premier objectif? Et tant mieux si d'ici quelques années le spectre de l'affreux univers que nous décrit M. Mino disparaît, parce que nous aurons su promouvoir une attitude générale de respect dans l'ensemble de notre collectivité! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, réfléchissez bien! Soit vous êtes d'accord avec notre proposition, soit, pour être honnêtes, vous renvoyez la motion à la commission, parce que la conclusion que vous proposez n'est pas celle que vous venez de décrire il y a quelques instants.

**Le président.** Monsieur Pattaroni, je vous rappelle qu'on ne connaît jamais tout à fait bien les êtres qu'on aime le plus, et que c'est même une chance!

**M. Roman Juon** (S). Monsieur le président, vous m'avez interpellé par rapport à mon inattention tout à l'heure, lors de l'intervention de M<sup>me</sup> Salerno. Je vous prie de lui transmettre mes excuses, pour qu'elles figurent au *Mémorial!* (*Exclamations.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, vous voyez comme notre parti surprend parfois! Je transmets donc les excuses de M. Juon à M<sup>me</sup> Salerno!

Bien, la parole n'étant plus demandée, nous passons au vote, et tout d'abord au vote des deux amendements présentés par M<sup>me</sup> Rys. Le premier demande que la deuxième invite s'arrête après les termes: «... politique de prévention».

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 29 non contre 23 oui.*

**Le président.** Nous votons le second amendement de M<sup>me</sup> Rys, visant à remplacer les troisième et quatrième invites par la nouvelle invite suivante: «créer une fonction (sans création de nouveau poste) de délégué à la prévention, rattaché au département des Autorités».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 29 non contre 23 oui.*

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 29 oui contre 18 non (5 abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- recenser l'ensemble des services qui offrent des prestations en rapport avec la prévention, notamment dans les domaines liés au social, à la santé, au sport, à la sécurité, à l'entretien des bâtiments, à la gestion du domaine et de l'espace publics, à la culture (intégration multiculturelle), et à communiquer ces résultats au Conseil municipal par le biais d'un rapport;

- définir pour l'ensemble des activités de la Ville de Genève une politique de prévention, calquée sur la définition contenue dans les principes du développement durable et de l'Agenda 21;
- mettre le principe de prévention au cahier des charges des coordinateurs Agenda 21 dans chacun des cinq départements de l'administration municipale, et à celui des délégués à la démocratie participative, de telle sorte que la prévention devienne une préoccupation permanente;
- charger l'unité Agenda 21, rattachée à l'administration centrale, de coordonner les activités relatives à la prévention, de telle sorte qu'elle devienne une pratique transversale entre les départements.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 10. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-112, «Restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle»;
- P-113, «Contre le projet du nouveau tracé du bus 3 des TPG et divers aménagements annexes au Petit-Saconnex».

D'entente avec les chefs de groupe, ces deux pétitions seront renvoyées à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Nous avons également reçu les pétitions:

- P-114, «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!»;
- P-115, «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire»;
- P-116, «Pour le maintien des prestations de Montbrillant Communication Surdité».

Ces trois pétitions seront renvoyées la commission des pétitions.

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Ont été déposés le projet d'arrêté et la résolution suivants:

- PA-52, de *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Didier Bonny, Bruno Martinelli et Roberto Brogginì*: «Création d'une Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) destinée à remplacer la fondation de droit privé existante»;
- R-73, de *M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet*: «Le grand débat sur la petite enfance»;

ainsi que les motions suivantes:

- M-482, de *M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet*: «Pour un Musée des cultures qui ne fasse pas un pli»;
- M-483, de *MM. Patrice Reynaud, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Armand Schweingruber, André Kaplun, Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, M<sup>mes</sup> Linda de Coulon, Renate Cornu, Marie-Thérèse Bovier, Florence Kraft-Babel, Bérengère Rosset et Nathalie Fontanet*: «De l'opportunité de la conservation de la gratuité des premières heures de parkings des centres commerciaux»;
- M-484, de *MM. Lionel Ricou, Didier Bonny, Guillaume Barazzone, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Résoudre les différends entre les administrés et l'administration par la médiation: pour un ombudsman parlementaire»;
- M-485, de *M. Roberto Brogginì*: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain»;
- M-486, de *MM. Roberto Brogginì et Sébastien Bertrand*: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!»;
- M-487, de *MM. Jean-Charles Lathion, Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Didier Bonny et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Création d'une fonction de Monsieur ou Madame Propreté Ville de Genève»;
- M-488, de *M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet*: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil»;
- M-489, de *MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, René Winet, Pierre Maudet, Roland Crot et Pascal Rubeli*: «Terrasses: le juste prix»;

- M-490, de *M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel*: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre»;
- M-491, de *M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Claudine Gachet, MM. André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, Pascal Rubeli, Patrice Reynaud et Guillaume Barazzone*: «Revalorisation de la chapelle municipale du cimetière des Rois et réalisation d'une barrière autour du parc pour le protéger des fréquentations douteuses, principalement la nuit»;
- M-492, de *M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Marie-France Spielmann, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, Roberto Brogginì, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Roman Juon*: «Protéger et recréer les sites de nidification des martinets»;
- M-493, de *MM. Guillaume Barazzone, Jean-Charles Lathion, Pierre Maudet, Michel Ducret, René Winet, Jean-Marie Hainaut, Patrice Reynaud, Alexis Barbey et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «Genève doit retrouver son casino!»;
- M-494, de *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Nicole Bobillier et M. Sébastien Bertrand*: «Pour que vive Mottattom (suite)»;
- M-495, de *M. Jean-Louis Fazio et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio*: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!»;
- M-496, de *M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Pierre Maudet et Patrice Reynaud*: «Consultation du SIS avant tout aménagement de la voirie».

## 12. Interpellations.

**Le président.** J'annonce les interpellations suivantes:

- I-120, de *M. Roman Juon*: «Maquette de Genève: quel succès!»;
- I-121, de *M<sup>me</sup> Claudine Gachet*: «Musée de l'horlogerie: quo vadis?»;
- I-122, de *M. Pierre Rumo*: «Edmond Dantès (et accessoirement Alexandre Dumas) méritaient-ils cela (nuisances du dancing Monte-Cristo)?»;
- I-123, de *M. Pierre Rumo*: «A quand une retraite méritée pour le juriste R. R.?»

### 13. Questions écrites.

**Le président.** Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-155, de *M. René Grand*: «Où se trouve le chemin de Saint-Jacques à Genève?»;
- QE-156, de *M. Pierre Maudet*: «E3: large bilan après un an d'activité»;
- QE-157, de *M. Pierre Maudet*: «Musée militaire genevois: halte au dénigrement!»;
- QE-158, de *M. Roman Juon*: «Matériau du Salève!»;
- QE-159, de *M. Roman Juon*: «Ecole Pré-Picot: comment les enseignants et les élèves ont-ils reçu le message des architectes qui ont conçu l'école?»;
- QE-160, de *M. Roman Juon*: «Zone bleue à la rue Beauregard?»;
- QE-161, de *M. Pierre Maudet*: «Restaurant du Parc des Eaux-Vives: point de la situation»;
- QE-162, de *M. Roman Juon*: «Place des Grottes: des arbres, s.v.p.!»;
- QE-163, de *M. Damien Sidler*: «Pelouses rases et Ville plumée?»;
- QE-164, de *M<sup>me</sup> Vera Figurek*: «Budget alloué à la création indépendante».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1566
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1566
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 933 000 francs destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-320 A) .....	1566
4. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 691 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment sis rue des Etuves 17, parcelles 5554 et 5556, feuille 47 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-298 A) .....	1611
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la création du Jardin des justes de Malagnou» (P-97 A).....	1628
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «En faveur du jardin d'enfants Le Pipotin» (P-98 A) ...	1635
7. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 810 000 francs, destiné au concours d'architecture et à l'étude du projet de construction d'un bâtiment situé à la rue du Cendrier 1-3, sur les parcelles 5768, 5767 (copropriété pour 4/10), 5766, 5765, 5764, feuille 43 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-265 A).....	1646

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 760 350 francs destiné à l'étude de rehaussement des quais des arrêts de tram à une hauteur de 25 cm sur le territoire de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de l'Etat de 380 175 francs (PR-283 A) ..... 1663
9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Alice Ecuillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary, renvoyée en commission le 9 octobre 2002, intitulée: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention» (M-296 A) ..... 1677
10. Pétitions ..... 1694
11. Propositions des conseillers municipaux ..... 1695
12. Interpellations ..... 1696
13. Questions écrites ..... 1697

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*